



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

L/113 - 16/1

t. 2

Thèse pour le Doctorat de 3^{ie} cycle

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - METZ	
N° inv.	1976002L
Cote	L/M2 76/1
Loc	

LA CONGREGATION DE LA DIVINE PROVIDENCE DE
S A I N T J E A N - D E - B A S S E L
1 8 2 7 - 1 9 1 8

Ses problèmes scolaires

Marie Josée GRUBER



Directeur de thèse :
Monsieur Raymond POIDEVIN
DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHES
RELATIONS INTERNATIONALES DE METZ

1 9 7 6

DEUXIEME PARTIE

SAINT JEAN - DE - BASSEL

AU TEMPS DE L ' ANNEXION

1870 - 1918

CHAPITRE IV

RÔLE DETERMINANT DES PERSONNALITES AYANT DIRIGE LA
CONGREGATION ENTRE 1870 ET 1918

Lorsqu'éclatent les hostilités franco-allemandes, la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel compte près de quatre cent cinquante membres. Elle occupe trois cent cinquante postes dans les départements du Bas-Rhin, de la Meurthe, de la Moselle, d'Alger et de Rhénanie (1). Sur le plan scolaire, elle s'est alignée sur la position officielle et répond aux besoins du moment. Ses institutrices parlent à présent le français et l'enseignent à leurs élèves. Elles lisent le français ; toute leur littérature religieuse est rédigée en langue nationale. Elles écrivent le français, souvent par obéissance, il est vrai ! N'a-t-on pas enjoint aux soeurs parties en Algérie d'utiliser cette langue même dans leur correspondance avec leurs parents, qui eux l'ignorent encore ? (2) Ce régime draconien était une sorte de réponse à la réforme demandée par les autorités .

(1) J. WILHELM op.cit. p.69 - Registre GRUSY op.cit. A.ST J.

(2) A.ST J. Dossier ALGERIE 1868-1870.

Voici donc venu le moment où la congrégation pourrait jouir des effets d'une si longue mutation. Mais l'événement imprévisible de la défaite et du rattachement à l'Empire allemand vient modifier brusquement l'évolution amorcée. Les problèmes de l'institut repartent à zéro. " O aimable Providence " (1) qui ne veut pas que ses filles s'installent dans la routine du quotidien...! Le XIX^{de} siècle les a éprouvées dans leur attachement au patrimoine linguistique et culturel ; le siècle finissant se charge de les atteindre dans leur coeur et leur sentiment national. Les vexations d'antan étaient supportables parce qu'inhérentes à la mutation sociale et culturelle. Celles d'aujourd'hui sont irritantes parce qu'elles émanent d'étrangers, ces étrangers étant des voisins peu aimés et protestants par dessus le marché. Cette frontière à laquelle " les poitrines françaises des Lorrains allemands servaient de remparts " (2) s'effondre par le malheureux traité de Francfort et laisse pénétrer, de gré ou de force, les influences, l'arbitraire, la domination du vainqueur, blessant au plus profond d'elle-même cette fierté nationale si souvent mise à l'épreuve, annulant d'un trait les efforts réalisés pour s'inscrire dans les nouveaux courants d'idées. Comme la population d'Alsace et de Lorraine, surtout celle qui n'opte pas par attachement à ses terres, à son milieu habituel et son contexte sociologique traditionnel. (3), la congrégation va s'enfermer dans son identité particulière. Par sa présence auprès des siens, elle veut rester garant du passé,

(1) DIRECTOIRE op.cit. - formule familière à la Fille de Moye et utilisée en toute circonstance.

(2) Pétition en faveur de l'enseignement simultané du français et de l'allemand dans les écoles primaires de la Lorraine allemande - Strasbourg - 1869 p.40.

(3) A.WAHL - Problèmes de l'option et de l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1871 - 1872. Thèse de III^{de} cycle - Strasbourg 1972 .

protéger le patrimoine religieux et s'affirmer lorraine ou alsacienne sur la Terre d'Empire. Ses institutrices, comme le clergé resté sur place, incarneront désormais les valeurs et les permanences (1) de ceux qui sont partis comme de ceux qui demeurent. Quand la mesure est trop pleine, quand les vexations s'accroissent et quand aussi ne sont plus menacés les intérêts immédiats de la population, la congrégation brise ses chaînes pour essaimer en terre moins hostile à sa mission première.

Pour s'affirmer dans son identité particulière, l'institut de la divine Providence vise d'abord à un gouvernement interne solide et autonome. Elle pose des assises administratives stables par l'intermédiaire de ses supérieures et s'entoure de l'appui épiscopal. Comme il entend poursuivre son oeuvre d'éducation populaire, excellent moyen de ne pas laisser l'administration étrangère empiéter totalement sur le terrain scolaire, il s'aligne encore une fois sur les nouvelles exigences. Cela lui demande des efforts mais rien ne paraît insurmontable. Il se veut gage de fidélité en ce temps d'épreuve morale et cette digne fille de l'Eglise de Lorraine se montrera à la hauteur de son idéal. Une nouvelle fois, la voici donc l'expression de la voix populaire ; elle s'acquiesce de son rôle avec l'effacement qu'on lui connaît.

Nous allons donc étudier cette deuxième partie de notre travail sous le double éclairage de la fidélité au passé par ce constant

(1) Le diocèse de Metz sous la direction de Henri Tribout de Morembert. Paris 1970 - Le rattachement à l'Empire allemand (1871-1918), Fr.ROTH p.219.

effort pour protéger son identité propre et d'une consolidation de l'administration interne. La congrégation mène désormais son destin. Ce ne sont plus les événements qui la dirigent...

I . TRENTE CINQ ANS DE PROSPERITE .

De 1868 à 1903, la congrégation de la divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel est dirigée par deux religieuses d'une classe exceptionnelle. Ensemble, elles posent des assises stables et définitives d'un institut menacé dans son existence par des revers politiques importants.

1. SOEUR CONSTANTINE ECK : 1868-1885

La supérieure générale qui gouverne la congrégation après les événements de 1870, répond parfaitement à la tâche qui lui incombe. Suffisamment ouverte, assez indépendante pour satisfaire aux exigences sans s'abandonner inconditionnellement aux volontés des subalternes, riche d'une longue expérience des affaires, d'un caractère souple et enthousiaste, volontiers batailleur et point morose, soeur Constantine réunit toutes les qualités qu'il faut à ce moment pour sauvegarder l'originalité et la mission de la congrégation.

a) Son profil psychologique et humain.

Sr Constantine Eck est née le six mai 1826, de Jean, viticulteur "à l'aise" (1) et de Marie Marchall (2), à Eichhoffen en Alsace. La nature avait doublé son tempérament solide d'un enjouement assez exceptionnel. L'on aime à la croiser sur son chemin. Elle est gaie, affable, pieuse. Elle

(1) A.ST J. MEMOIRE SR LEON.

(2) J.WILHELM po.cit. p.37.

se montre bonne et tempérée dans les cas particuliers. La Règle voulait qu'aucune soeur ne rentrât en famille en dehors des quinze jours de congé d'été, fût-ce même en cas de maladie des parents. Pourtant soeur Constantine prend sur elle d'envoyer chaque mois auprès de son **vieux** père, soeur Huffner, habitant le village voisin (1). De ses compatriotes, elle a aussi hérité la spontanéité du verbe, rapporte la tradition (2). Souvent elle pensait tout haut, d'autant plus délicate à entendre qu'elle s'exprimait dans son dialecte alsacien, haut en couleur et accompagné d'un inoubliable grasseyement. Les soeurs s'entendaient appeler d'épithètes affectueuses (3) par cette supérieure aimante mais à la poigne ferme. "Mon trésor", dit-elle à soeur Kubler, "je vous ai vendue pour la partie française de Guenes-troff avec une soeur toute française." L'intéressée gémit en disant : " Alors, je ne pourrais plus dire un seul mot en allemand ? Non , mon trésor" fut la réponse et soeur Kubler resta jusqu'en 1935 à ce poste (4). Son naturel triomphait ainsi de toutes les réticences. Sur le plan humain, soeur Constantine reste, malgré sa haute fonction , d'une extrême simplicité. Quand le temps le lui permet, elle se rend à la lingerie pour plier elle-même le linge. Parfaite maîtresse de maison, elle ne tolère aucun désordre, ni trace de poussière. Elle fait passer élèves, novices et soeurs par la rude école du savoir-faire. C'est d'elle que la tradition a retenu le vieil adage : "

(1) A. ST J. MEMOIRE HUFFNER op.cit.

(2) A. ST J. MEMOIRE KAMMERLOCHER op.cit.

(3) Elle utilisait couramment l'épithète patoisante " Schätzele " pouvant se traduire en français par l'expression : mon trésor.

(4) A. ST J. MEMOIRE KUBLER.

une place pour chaque chose et chaque chose à sa place, ou encore :
pauvreté n'est pas misère ".

Parmi ses qualités, l'on a relevé une d'heureuse mémoire. Soeur Constantine brillait par sa piété. Son recueillement était tel que lorsqu'elle se rendait à la chapelle, elle refusait qu'on la dérange dans sa réflexion, nourrie par la méditation et la pratique des Pères de l'Eglise. Dans la bibliothèque, on conserve son manuel préféré, soit les Pensées et les prières de Sainte Gertrude. Ce petit livre à tranche or l'accompagnait dans tous ses déplacements. Elle voulait aussi une grande dévotion au Sacré-Coeur en ce siècle où l'imagerie populaire recourait facilement aux moules saint-sulpiciens. Ses conférences spirituelles étaient des plus goûtées. Elle parlait avec tant d'onction que l'auditoire restait suspendu à ses lèvres. Il lui arrivait de verser " d'abondantes larmes " (1) , quand elle parlait de la passion de Notre-Seigneur.

Soeur Constantine devient très tôt une personne de confiance de la congrégation. Avant d'être élue supérieure par le chapitre général du 3 septembre 1867, Soeur Constantine Eck, d'abord institutrice à Villé, fut désignée comme maîtresse des novices. Soeur Berthilde Hamm la trouve libérale, acceptant les initiatives de ses novices lorsqu'elle doit s'absenter pour seconder la direction générale qui recourrait volontiers à ses services. En 1864, soeur Basilisse Gand, souffrante, dépose sa charge de supérieure de l'institut et la remet à soeur Adrienne Frache. Mais dès 1866, la maladie cloue cette dernière

(1) A. ST J. MEMOIRE SR LEON op.cit. ; J. WILHELM op.cit.p.61.

sur le lit et la mort l'arrache à ses activités le 30 mars 1867. Soeur Basillisse Gand, devenue sa première assistante, ne lui survit que d'un mois. Dans ces temps de mutation à l'intérieur de la congrégation, soeur Constantine assure déjà une heureuse permanence. Elevée à la responsabilité de Vicairie générale (1) depuis mars 67, le chapitre d'automne que préside l'évêque de Nancy lui renouvelle sa confiance en lui conférant la charge de supérieure générale. Les aléas de cette fonction ne lui sont point étrangers puisqu'elle est entrée dans l'administration depuis 1863.(2).Lorsqu'elle entre définitivement en fonction à la tête de l'institut, âgée de quarante et un ans, soeur Constantine garde de sa longue expérience une efficacité surprenante.

Avant tout, elle s'entoure d'un service compétent. Elle désigne (3) comme assistante générale soeur Marie Hartmann .Soeur Marie-Ange Huver sera sa maîtresse des novices, soeur Angélique Decker l'économe, soit des auxiliaires sûres avec lesquelles elle a déjà eu l'occasion de travailler. Ces mêmes personnes font partie du conseil d'administration qui délibère sur toutes les affaires de la congrégation (4).

(1)Selon les Constitutions revisées en 1867 par Mgr Lavigerie, le temps de vacance de poste devait être assumé par une vicairie élue.

(2)A.ST J. MEMOIRE SR LEON : DOSSIER ECK .

(3)CONSTITUTIONS 1867 op.cit. p.10.

(4)Ibidem p.12: " le pouvoir de ce conseil est très étendu, il donne à la majorité des voix un vote décisif sur les affaires les plus importantes, à savoir : l'admission au noviciat, à la vêtue et à la profession ; le renvoi d'une novice ou d'une professe ; la fondation d'une nouvelle maison ou l'abandon d'une ancienne ; tout changement dans la tenue d'une école, dans les méthodes d'enseignement et dans le choix des livres de classe ; l'emploi des fonds de la Communauté en constructions, grosses réparations, achats extraordinaires et aumônes considérables. Pour tout le reste, le vote du conseil n'est que consultatif, et la supérieure reste libre d'agir selon sa prudence ..."

Les pouvoirs sont bien partagés et l'on constate qu'ils sont à présent directement entre les mains des religieuses. C'est depuis la nomination de l'abbé Michel que s'est constitué un gouvernement de ce genre, le supérieur supervisant l'administration mais ne la gérant plus, l'évêque ratifiant " les choses importantes comme l'élection, la déchéance et la démission de la supérieure générale et des membres du conseil, l'admission ou l'exclusion des professes, et tout ce qui concerne les constitutions, règles et statuts de la congrégation (1).

Soeur Constantine s'assure ensuite de l'appui des autorités religieuses. Mgr Lavigerie, évêque de Nancy et bientôt archevêque d'Alger, ne lui est pas étranger puisqu'elle a eu l'occasion de le rencontrer lors de sa visite canonique à Saint-Jean en 1866. Lorsque Mgr Foulon remplace son redoutable prédécesseur " de nature irascible jusqu'à la violence, impressionnable jusqu'au caprice, autoritaire jusqu'à l'absolutisme et jusqu'à l'arbitraire ... acceptant trop facilement les préventions qui subsistaient contre le clergé meurthois .."(2) soeur Constantine entre aussitôt en relation d'affaires avec le nouveau supérieur canonique. Celui-ci lui témoigne le plus grand intérêt et prodigue volontiers ses avis et conseils à ses amis de Saint - Jean.

(1) CONSTITUTIONS 1867 op.cit.p.7 ; E.MARTIN Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié - Nancy 1909 p.432 : " Dans le même temps, Mgr Lavigerie et le Père Cotel (Jésuite) rendaient le même service aux soeurs de Saint Jean-de-Bassel ; ils révisaient leur directoire et leurs constitutions et , le 2 février 1867, une ordonnance épiscopale abolit les anciennes coutumes et rendit obligatoires, pour tous les membres de la congrégation, les articles du nouveau règlement. "N'ayant trouvé aucune trace matérielle et écrite concernant la réforme mentionnée par Creutzer et l'auteur de " La lutte pour le Français en Lorraine " , nous concluons qu'elle peut s'inscrire dans ce remaniement des Constitutions.Son effet ne peut être mesuré en 1867.

(2) E.MARTIN op.cit. p.417.

Il aime à venir dans cette lointaine oasis de calme et lorsque la nouvelle répartition diocésaine amputa son territoire apostolique de la partie orientale, Mgr Foulon devait affirmer que son plus grand regret était de perdre son cher ami Mgr Dupont des Loges et son " bon nid " de Saint-Jean (1).

Formée au couvent de Saint Jean -de- Bassel, soeur Constantine en connaît les problèmes scolaires. Nous ne savons pas grand chose au sujet de ses études, sinon qu'elle les a commencées en 1844 et et lorsque Pierre Grusy brosse le portrait de sa nouvelle recrue, il la décrit de cette façon : " ... elle est bonne, douée, vive, un peu originale, à l'aise..." (2). Des onze lettres conservées dans les archives et adressées à des membres de la congrégation ou à son ancienne élève devenue carmélite dans la région parisienne, on peut dire qu'elle possédait parfaitement la langue française. Écoutons-la s'exprimer :

" Il faut vous dire aussi que notre divin Sauveur a remis ce matin sur mes faibles épaules la lourde croix de la supériorité ... Adieu, ma bien aimée soeur ; je vous embrasse comme je vous aime en Celui qui possède nos coeurs, et je suis extrêmement sensible à votre souvenir ..." (3)

" Puisque vous désirez tant que ma propre main vous écrive , je vais cette fois-ci vous satisfaire pleinement et je vous promets qu'à l'avenir, je tracerai toujours au moins une phrase de ma plume..." (4).

" ...votre toute vieille mère Constantine ... votre ancienne petite maîtresse se fait vieille à force d'être à Saint-Jean de-Bassel..." (5).

Les lettres adressées aux autorités de Strasbourg, de Metz et de Nancy sont impeccables au point de vue de l'orthographe, de tour-

(1) E.AUGUIN L'episcopat de Mgr Foulon à Nancy - 1867-1882 ; Nancy 1882.

(2) A.ST J. MEMOIRE SR KUBLER.

(3) A.ST J. Lettre du 23.X.1879.

(4) Ibid. " " 9.XI.1881.

(5) " " " 22.IV.1884.

nure agréable, élégantes d'expression. Argument supplémentaire en faveur de notre thèse où nous affirmions que le français a été dispensé à Saint-Jean, tout en ayant été utilisé différemment par chaque institutrice suivant son tempérament et son milieu d'insertion.(1). Si ces quelques traits nous ont permis de mieux cerner le profil psychologique et humain de la première supérieure générale assurant un gouvernement quasi indépendamment de l'autorité ecclésiastique, essayons de voir quelle fut son oeuvre. Les années 70-84 furent des périodes difficiles. Comment maîtrisa-t-elle l'événement ?

b. LE RENOUVEAU INTERIEUR.

Les initiatives de soeur Constantine Eck sont des plus vastes et des plus originales. Mentionnons celle, toute modeste et pourtant significative, du changement apporté dans le costume religieux.

a) Le costume religieux. (voir planche.)

En 1827, la première colonie venue de Hommarting et s'installant à Saint-Jean, portait une robe brune et une sorte de coiffe, très proche du bonnet blanc piqué, garnie non de la dentelle gaufrée si usitée mais d'une toile ordinaire, cachant les cheveux et les oreilles, et retenue par un ruban noué sous le menton. En guise de voile, les soeurs recevaient, à la sortie du noviciat, une cornette blanche de la forme des capuches anciennes et retombant en pans courts sur les

(1)A.D.B.RH. Lettres - Fonds du rectorat : 31.X.1868 ; 26.X.1868 ;
 " 16.X.1868 ; 26.X.1869 ; 3.XI.1869 ; 8.X.1869.

épaules. Elles étaient chaussées de gros souliers de cuir à courroies. En 1846, Pierre Grusy apporte quelques modifications dans la garde-robe conventuelle : robe en drap noir, tablier en mérinos, pélerine, bandeau amidonné couvrant le front, cornette blanche et simple croix en bois. Il introduit en même temps le gros chapelet porté à la ceinture et descendant jusqu'aux chevilles. Il comportait six dizaines. En 1852, la serge remplace l'habituelle trudaine, droguet ou drap. Un manteau-cape complète l'ensemble en 1853. La même année, le dos de la croix est orné du symbole de la Providence (1). Dès son avènement, soeur Constantine apporte une métamorphose dans l'ensemble vestimentaire de Saint-Jean. Elle solennise le costume par la suppression du tablier qui faisait partie du costume d'apparat des femmes du peuple. En 1868, elle introduit le port d'une alliance en argent à l'annulaire gauche. On y retrouve le symbole de la Providence, oeil enfermé dans un triangle équilatéral évoquant la Trinité. En 1877, elle orne l'avvers de la croix noire d'un Christ en argent. Le voile blanc, trop fragile et trop voyant, est remplacé par un voile noir. Les habitants de Bassel croient que le couvent porte le deuil du pape Pie IX qui vient de décéder. Le bandeau cernant le front et le menton gagne en souplesse car on ne l'amidonne plus, mais la petite gimpe ronde se rallonge en col géant jusqu'à la hauteur de la poitrine. L'effet est assez heureux, en tout cas solennel, et gardera son profil général pendant près d'un siècle, hormis la partie de la coiffe serrant le front et le cou qui sera supprimée par soeur Anna Houlné.

(1) Dès 1844, le symbole de la Providence, soit un oeil inscrit dans un triangle équilatéral représentant la Sainte Trinité, servira de motif distinctif de l'institut. On l'utilise comme thème décoratif dans la pierre, les anneaux d'argent, les croix, les cachets d'en-tête des lettres officielles.

b) Le domaine de la spiritualité.

Au niveau du ressourcement spirituel, la supérieure générale travaille à la publication des Constitutions remises à jour par les soins de Mgr Lavigerie. (1) Soeur Constantine distribue ce manuel, épais de 424 pages et condensant l'essence de la spiritualité de Moye et celle propre à l'institut des filles de la Providence établies en Lorraine allemande, lors des retraites annuelles qui ont lieu deux fois par an ; les directrices de communauté sont invitées à se rendre aux exercices durant la semaine de Pâques ; les soeurs placées en Lorraine prennent le relais du groupe alsacien pendant les vacances d'été ; les élèves du pensionnat, le personnel de la maison-mère, les novices et les postulantes s'y adonnent dans l'arrière saison. Ces rencontres, facilitées depuis la construction de la maison Ste-Famille et de la grande chapelle, sont des sommets de la vie religieuse. Chaque soeur y puise force et courage pour affronter une nouvelle année scolaire ; elle s'y remet en question sur le plan relationnel, communautaire et professionnel ; elle s'y détermine pour le grand choix de sa vie, celui de son engagement définitif dans la congrégation. La chaude amitié et l'extrême simplicité de soeur Constantine font que ces temps forts sont attendus avec impatience par chaque petite soeur de campagne qu'une année de rude labeur a retenue dans la solitude de son poste et les difficultés matérielles du lieu.

En 1872, le conseil d'administration engage de nouveaux frais pour la publication de la Vie de l'abbé Moye (2). C'est une véritable

(1) CONSTITUTIONS ET DIRECTOIRE DE L'INSTITUT DES SOEURS DE LA PROVIDENCE établi à Saint Jean-de-Bassel - Diocèse de Nancy ; Nancy 1867.

(2) J. MARCHALL Vie de l'abbé Moye Fondateur de la congrégation des soeurs de la Providence en Lorraine, et des Vierges chrétiennes directrices des écoles de filles au Su-Tchuen, en Chine. 631 pages en français.

pléthore d'écrits gonflant le potentiel de littérature religieuse à la portée des soeurs de Saint-Jean. La congrégation ne doit-elle pas préciser cette abondance à ses problèmes linguistiques, dans la mesure même où l'on tente de faire lire le plus possible en langue française les institutrices qui ne trouvent pas de quoi nourrir leurs lectures au fond de leurs hameaux isolés ? Et l'on n'en reste pas là. Lorsque les événements modifient à nouveau le cours de l'histoire, soeur Constantine fait réviser les Constitutions à peine remises à jour en 1865 - 1866. Par mandement du 1^{er} novembre 1883, Mgr Dupont des Loges apporte les " modifications par extension dues aux obligations nouvelles qui (vous) sont imposées en ce qui concerne l'instruction primaire et nécessitées par les suites de la guerre de 1870 et l'annexion au diocèse de Metz..." (1).

Pour maintenir l'esprit du fondateur, la supérieure générale diffuse des circulaires, donne des conférences après les retraites annuelles, conférences si prisées qu'une religieuse confiera à un membre du conseil : " ... J'aurais donné tous les sermons du prédicateur pour une seule conférence de Mère Constantine ". C'est que cette dernière savait exploiter le charme de son verbe pour toucher l'auditoire .

Si la récitation de l'Office divin est déjà répandue (2), l'usage de l'émission des voeux perpétuels n'est pas encore établi. Ne les prononçait que quiconque le demandait explicitement aux autorités. Et chaque intéressée se préparait individuellement à cette démarche avec le concours d'une consœur. C'est soeur Anna Houlné qui dirige

(1) A. ST J. MANDEMENT DE MGR DUPONT DES LOGES 1^{er} novembre 1883. CONSTITUTIONS ET DIRECTOIRE de l'institut des soeurs de la Providence établi à Saint Jean-de-Bassel Diocèse de Metz - Sarrebourg 1884 . Précédés par la lettre pastorale et ordonnance de mgr.

(2) Constitutions 1867 op.cit. pp. 79 à 86.

soeur Osmonde Kubler (1) : " ... Je lui ai donné toute ma confiance. Elle m'a initiée à la vie spirituelle et intérieure. Comme elle ne vivait que pour la Sainte Règle, nous (les novices) avons puisé dans ses enseignements et ses exemples le véritable esprit religieux, la mortification et le renoncement. C'est soeur Anna qui m'a fait connaître et aimer notre Vénérable Père... " .

On le constate, la supérieure générale de Saint-Jean s'entoure de précieuses auxiliaires pour la direction temporelle et spirituelle de son institut. En chef avisé, elle mise sur les moments les plus décisifs d'une vie religieuse, les années de formation au séminaire d'une part, celles du noviciat où l'on pose les assises définitives, d'autre part. C'est en 1871 que soeur Constantine Eck confie la direction du pensionnat de Saint Jean-de-Bassel à la jeune religieuse dont il était question précédemment. Soeur Houlné se distingue en effet très vite par ses qualités d'organisatrice et un inaltérable dévouement. Dans ses quelques moments de répit, on la voit rejoindre son attachante supérieure générale qui recourt à ses talents de secrétaire pour terminer certaines écritures . Son " trésor " est devenu " ... la plume et la pensée " de soeur Constantine au moment où les forces de cette dernière déclinent. En 1881, elle confie à son amie carmélite : " ... depuis de longues années, ma pensée et mon coeur sont tellement identifiés avec la pensée et le coeur de ma fidèle secrétaire que véritablement il est indifférent que ce soit elle ou moi qui écrive..." (2). Soeur Anna passera ensuite à la fonction

(1) A.ST J. MEMOIRE SR KUBLER .

(2) A. ST J. DOSSIER ECK : lettre du 9.XI.1881.

non moins importante de maîtresse des novices. Le conseil couronne cette ascension extraordinaire en lui confiant l'administration générale. Grâce à sa perspicacité, soeur Constantine avait su déceler les dons de cette jeune personne venue à Saint-Jean parce qu'on pouvait y prendre l'habit religieux dès l'âge de dix-sept ans.

c) Les travaux d'agrandissement.

Outre cette administration intérieure menée avec compétence et entendement, soeur Constantine compte à son actif un ensemble de travaux d'agrandissement entrepris pour satisfaire aux nouveaux besoins d'intendance. Collaboratrice de soeur Adrienne, elle a participé à l'érection de la maison Ste-Famille. A présent, c'est une maison de Dieu qu'il lui faut, spacieuse, aérée, solennelle. L'église des chanoinesses de Bassel ne peut plus contenir pour les cérémonies d'ouverture et de clôture de retraite, les deux cents ou trois cents retraitantes qui viennent chaque année se recueillir durant huit jours à Saint-Jean, s'y adonner à la prière, à la réflexion, à la méditation, à la psalmodie de l'Office divin.

Pénétrons un instant dans cette enceinte sacrée où la fille de Moye puise la force qui lui est nécessaire pour retourner à son champ d'activité ici isolé, humide et malsain, là sous la menace permanente d'une famille qui cherche querelle de mère en fille ; ici le desservant est omnipotent, le logement sans eau ni commodités ; là, la maison d'habitation voisine avec le café du village ; les nuits y sont courtes et les journées bruyantes.

Pour cette chapelle, soeur Constantine voit grand et beau .
 Le supérieur Michel lui prête d'ailleurs un excellent concours, lui que hante dans ses souvenirs l'image des établissements de Pont - à Mousson. Et tout comme le cloître des Prémontrés, le nouveau sanctuaire de Saint-Jean aura ses voûtes d'ogives, ses chapiteaux, ses travées latérales, son choeur et ses vitreaux . L'ensemble est beau dans sa simplicité. Une dentelle de grès rose, la pierre du pays , court de colonne en colonne et le sculpteur a fait s'épanouir les chapiteaux en une apothéose de feuilles d'acanthé aussi variées qu'il y a de piliers à décorer (1). Dépouillé mais harmonieux, le choeur et les deux transepts s'ouvrent sur une nef spacieuse, prête à recueillir comme une gerbe vivante, ces multitudes de prières qui, à travers les temps, s'élèveront vers les clés de voûte que scellent les écussons des évêques de Nancy, de Metz et de Strasbourg.

Point de déambulatoire. On s'en tient à la sobriété. Et pourtant le lieu appelle à la contemplation. De l'oraison la plus humble à la mystique la plus éminente, l'âme se confond là en adoration et en reconnaissance. La soeur de Saint-Jean y déposera désormais ses premiers engagements officiels, confuse d'un appel qu'elle ne comprend ni ne s'explique , mais confiante en Celui qui l'a désignée pour travailler à la vigne du Seigneur. Activité bien délicate pour ~~ses~~ ~~semaines-~~ ~~habituées~~ aux travaux domestiques et qui dirigent maintenant crayon et " belle plume " .

Avant de devenir ce centre de la mystique quotidienne, un destin bien étrange attend cet édifice . Il est inauguré - ô ironie du

(1) J. WILHELM op.cit.p.39.

sort ! - par la cavalerie prussienne (1). Quel sourire narquois Jean Martin Moye ne devait-il déverser sur ses filles , assistant, ahuries, à une intronisation aussi peu commune ! C'est la place d'honneur qu'on a réservée au fondateur en enchâssant son portrait dans le vitrail central. Flanquant comme deux gardes fidèles cette effigie vénérable, les portraits des abbés Dominique Lacombe et Jean Decker ornent les médaillons des vitraux du chœur. C'est bien la place qui leur revenait, à eux qui furent les collaborateurs, aussi discrets que désintéressés de cette fondation de la Providence.

A l'obscurité si habituelle aux édifices religieux, l'on a paré ici par des vitraux en simple verre de cathédrale dans la nef. L'effet est heureux , soulignant d'une façon inattendue la splendide rosace de style gothique de la façade. Le jeu de lumière que provoquent les rayons du soleil sur ce fond est féérique . Suivant l'heure du jour, les bleus , les rouges, les jaunes se projettent sur les marches du chœur. L'intimité du sanctuaire, son calme, son odeur d'encens et de cire d'abeille, sa solennité dans la plus stricte sobriété suscitent véritablement l'admiration. Que de religieuses, à l'abri de cette chapelle, ont repris courage, ont décidé de retourner là où plus rien ne les retenait, pas même la chaude bonté de soeur Constantine!

La paix rétablie, la chapelle fut dallée et planchée et , petit à petit, meublée , dit soeur Léon. Autel et bancs furent sculptés à Nancy, l'artiste répétant dans la moulure du bois, la dentelle gothique taillée dans le grès des Vosges. Le 27 avril 1872, Mgr Foulon consacrait solennellement la chapelle. Le rêve de soeur Constantine était devenu réalité.

(1) A. ST J. MEMOIRE SR LEON . La construction de la chapelle était revenue à 50 000 francs, lit-on dans le dossier Algérie.

En 1879, les travaux reprennent à nouveau. Entre la chapelle et la maison Moye restait une aire assez importante ; on y construit un réfectoire à trois cents places. Situé en contrebas du corridor central, cet espace semble occuper les sous-sols, donnant une impression d'emprisonnement au visiteur qui y pénètre. Un simple dallage recouvre le sol. Point de plafond voûté ni de boiserie décorative comme dans les maisons d'antan. Ici, l'on vise surtout le fonctionnel, à la mesure de salaires modestes. Comme le nombre des pensionnaires a passé en dix ans de quinze à cent vingt (1), on construit pour ces dernières la chapelle Enfant-Jésus en 1881 : (Voir planche). A cette époque, on élève aussi l'étage au-dessus des cuisines et du grand parloir . La tradition a baptisé ce corps de bâtiment de l'épithète un peu insolite : l'impérial. L'aurait-on réservé aux visiteurs de marque, ceux par exemple, qui logeaient à Saint-Jean pendant la période des examens ? Deux ans après cette construction , l'on ferme la cour intérieure par un bâtiment à deux étages , comportant des salles au rez-de-chaussée, des chambres et des dortoirs dans les deux étages . On dut amputer " l'école annexe ", c'est ainsi que sera désigné le bâtiment , aux deux extrémités, les spécialistes attribuant la propagation du typhus qui éprouva à plusieurs reprises les élèves et le personnel de la maison-mère au manque d'air et à une trop grande concentration d'humidité dans cette aire du quadrilatère flanqué sur les côtés de quatre grands édifices. L'ensemble de ce complexe ne sera plus touché avant 1960. C'est dire que soeur Constantine comptait sur

(1) A. ST J. MEMOIRE SR LEON. Pour le plan général, se référer au Plan de situation du couvent Saint Jean-de-Bassel - échelle 1 : 500 , de A. HAENTZLER , architecte diplômé par le gouvernement-Strasbourg.

une longue promesse de prospérité. Ses calculs étaient exacts. La supérieure laisse derrière elle une oeuvre d'envergure.

Supériorat fructueux et apprécié que celui de soeur Constantine. En 1885, le chapitre d'élection renouvelait à l'unanimité son mandat de six ans. Elle a alors 58 ans. Hélas sa santé s'est gravement altérée ces derniers temps. Un vieux mal dû à une chute faite dans l'enfance poursuit son chemin. Sur les plaies de ses jambes ouvertes, le médecin lui applique " un appareil projetant du gaz de 32 degrés de froid ". Ce traitement ne lui réussit pas et la mène irréversiblement vers le terme de sa vie. Le 18 septembre 1885, soeur Constantine quitte sa congrégation après de grandes souffrances physiques, au lendemain de son quatrième mandat. Elle s'endormait dans le Seigneur, pleurée par près de sept cents religieuses, riche d'une vie pleine, lumineuse et réussie. Sa congrégation s'était ouverte à des valeurs d'amitié et de souplesse à une heure où la société rurale de son temps se retranchait encore derrière un écran d'inquiétude tissée de réserve défensive.

Faut-il tracer son portrait physique et moral en guise de bilan ? Son profil humain est finalement aisé à esquisser. Ce fut une personne sans duplicité, claire comme l'eau d'un ruisseau et naturelle comme un enfant heureux.

Femme de coeur, soeur Constantine fut sensible, bonne et sincèrement dévouée à ses Filles. Elle mettait tout en oeuvre pour les faire grandir en savoir, en vertu et en caractère. L'une d'entre elles est-elle timide, elle la place dans un poste où il lui sera possible d'acquiescer de l'assurance. D'autres sont-elles un peu gauches, frustes ou



hermétiques - genre qu'elle n'appréciait guère, vu la spontanéité de son propre tempérament, - elle s'ingénia à leur faire acquérir de l'aisance dans l'expression et le comportement. Ses instruments sont une douce fermeté. Personne ne lui résista.

Sur le plan religieux, elle avait distribué à qui voulait bien les accueillir, les richesses spirituelles puisées dans la fréquentation d'amies carmélites, de religieux et surtout de nombreux auteurs sacrés. Spiritualité ouverte aussi sur le patrimoine de la congrégation ; elle n'avait pas hésité de diffuser la VIE DE MOYE (1), parue en 1872. Par souci d'adaptation aux temps nouveaux, elle avait fait réviser à deux reprises les constitutions de l'Institut. Soeur Constantine avait manifesté autant de perspicacité dans les affaires. Son conseil d'administration fut à la hauteur de sa tâche, sa secrétaire de " rare qualité sous tous les rapports " (2). Missionnaire circonspecte, " missionary minded " comme dira aimablement soeur Marie Callahan, soeur Constantine visait dans sa politique d'expansion un double objectif : continuer de dispenser l'instruction au prix de l'exil et garantir une aire d'activité à ses membres dans le cas où sa terre lorraine deviendrait inhospitalière aux tâches éducatives de l'Institut. Les implantations à l'étranger furent des mesures de prospective intelligente affirmant que cette vieille congrégation lorraine n'entendait pas se laisser paralyser dans sa mission d'éducatrice populaire. Aucune subtilité administrative n'était parvenue à la fin de ce supérieurat fécond à la faire régresser. C'est bien à la direction éminente de soeur Eck qu'elle devait une telle permanence .

(1) J.MARCHALL cf.p.194.

(2) A.ST J. DOSSIER ECK : Lettre du 21.VII.1884.

2. SOEUR ANNA HOULNE : 1885-1903

Il n'était pas facile de prendre la relève d'une telle personnalité. Et cependant, celle qui devait succéder à soeur Constantine était déjà prête. Etrange coïncidence ...! Soeur Constantine avait initié à son insu sa remplaçante aux affaires de la congrégation. Non point qu'elle l'eût désignée nommément, mais la réputation de soeur Anna avait déjà franchi les frontières conventuelles. Les jeunes avaient été ses élèves ; les candidates à la vie religieuse avaient passé leur temps de noviciat sous sa direction. Combien d'autres connaissaient son esprit à travers les lettres écrites sous la dictée ou même au nom de la supérieure générale ...!

Le jour même de l'inhumation de la regrettée défunte, soeur Anna est élue à l'unanimité. Elle désigne ses collaboratrices directes, reconduisant l'ancien conseil d'administration sans exception. Geste de confiance qui lui vaudra définitivement la sympathie générale.

Qui fut soeur Anna ? Un autre Jean Decker ? L'audacieux Pierre Grusy ? Un Père Larvette ascétique et épris de l'austérité initiale ?... De tous ces directeurs , soeur Anna dispose les vertus des uns et des autres ; à la grande différence qu'elle agit en femme là où les hommes avaient eu coutume de légiférer pour mener à bien la mission qui leur était confiée. C'est à la lumière des écrits nombreux et divers de Sr. Houlné que nous essayerons de cerner le profil psychologique de la nouvelle supérieure générale de Saint Jean-de-Bassel. Pendant dix huit ans , elle mena les destinées de la congrégation. Ses écrits vont nous dire quelle personne elle fut et quel mobile l'animait pour diriger une institution que ne ménageait point l'histoire .

a) Une lente ascension .

Soeur Anna Houlné, du nom de Marie-Antoinette , est née le 2 novembre 1847 à Hundling en Moselle actuelle. Son père, alors brigadier des douanes, y résida jusqu'à sa nomination à Forbach d'abord, puis à Bouschporn (1), où naquit Emilie. Sa mère, Anna Marguerite , était la fille de Jean Tritz, cultivateur aisé de Grundorff près de la frontière luxembourgeoise. Marie-Antoinette grandit , heureuse et choyée, dans un foyer uni. Très vite, elle se montra " d'une intelligence exceptionnelle et d'une volonté énergique " (2). En fait , Marie-Antoinette " n'a jamais été vraiment enfant, toujours très sérieuse ", au milieu d'adultes talonnés par les soucis quotidiens et l'inquiétude causée par les absences répétées du chef de famille. Dans ses jeux d'enfant, Marie-Antoinette montrait déjà son goût pour la fonction d'institutrice. Elle aimait à aligner les bottes de son père, ou tirer parti de la bonne volonté de Mr Houlné et de la petite soeur Emilie, pour leur enseigner magistralement les articles du Décalogue chrétien. Fierté de la famille, un collègue devait confier un jour à son ami au sujet de la fillette : " Mr Houlné, je vous avoue que je donnerais bien dix ans de mon existence pour avoir une fille aussi intelligente que cette petite "(3). La vie itinérante de la famille Houlné amène les deux enfants à fréquenter le pensionnat laïque (4), de la ville de Wissembourg. On y décernera en fin d'année scolaire le prix d'excellence à l'aînée, brillante par ses réparties et sa mémoire .

(1)A.ST J. DOSSIER A.HOULNE : lettre de Mme Brogard , née Emilie HOULNE.

(2)A.ST J. ibid. MEMOIRE BROGARD.

(3)A.ST J. ibid. "

(4) ibid.

Une grande épreuve guettait cependant ce foyer. La mère de famille dut s'aliter, s'en remettre aux soins de sa soeur de Reimling, et se séparer définitivement de sa famille par une mort inopinée. Marie-Antoinette avait alors dix ans. Cette double séparation la marqua à jamais dans sa sensibilité (1). Mr Houlné confia les fillettes à leur tante Agnès de Reimling où elles fréquentèrent l'école du village que dirigeait une institutrice de Saint-Jean. Comme Marie-Antoinette dépassait le niveau de ses camarades, l'école urbaine l'ayant fait accéder à des acquisitions plus rapides que n'obstruaient point de problèmes linguistiques, son père l'envoya au pensionnat de Filières, près de Briey. Elle y demeura comme interne jusqu'à l'âge de 16 ans. C'est à cette même époque que Mr Houlné se remaria.

De son adolescence agitée, Marie-Antoinette gardera le goût du voyage ainsi qu'une surprenante faculté d'adaptation aux divers milieux sociologiques et linguistiques qu'elle venait de côtoyer. A l'âge de onze ans, elle écrivait aussi bien en langue française qu'en langue allemande (2).

- (1) A.ST J. DOSSIER A.HOULNÉ : nous retenons ici la lettre que la fillette écrivit à sa mère au lendemain du départ de celle-ci : 21.VI. 1858 : Ma très chère mère,

Il me tarde de savoir comme tu es arrivée à Reimling : je t'assure que ces deux journées m'ont paru aussi longues que deux ans (...) Je regrette bien toutes les peines que je t'ai déjà faites, mais je t'assure, j'en ai bien pleuré. Quand tu reviendras, tu trouveras en moi toute une autre enfant. Je vois bien, où m'a conduite ma mauvaise tête (...) Pour faire oublier à Dieu, j'irai tous les jours à son autel, le priant de me pardonner et de te rendre la santé (...) Ne reste pas plus longtemps que tu nous l'as dit en partant, car sans toi, je crois que j'ai tout perdu..."

Quelques mois après cette lettre, madame Houlné mourait.

- (2) A.ST J. DOSSIER A.HOULNÉ : lettre du 21 .VII.1858 déposée dans le même pli que la précédente et adressée à un autre membre de la famille. Seule Mme Houlné a quitté Wissembourg.

C'est au cours de ce séjour à Fillières que Marie-Antoinette exprima le désir d'embrasser l'état religieux. Mr Houlné s'opposa d'autant plus violemment au projet que sa fille choisit la congrégation de Saint-Jean de Bassel, soit un établissement à option rurale. Pourquoi ce choix ? Marie-Antoinette avait hâte d'entrer dans la vie religieuse ; seul , Saint-Jean admettait des candidates âgées de 17 ans . Elle dut faire elle-même ses démarches d'admission , de présentation . L'entrevue qu'elle eut le 3 novembre 1863 avec le supérieur Michel permit à ce dernier de jauger la jeune recrue . Il devait effectivement confier à soeur Constantine : " ... cette jeune fille (...) nous fera honneur un jour ..." (1) C'était l'une des rares candidates à la vie religieuse qui s'adressait à Saint-Jean déjà munie d'un bagage culturel supérieur à celui de l'école primaire .

Dispensant des cours et se préparant simultanément au brevet supérieur de Nancy , l'élève-maîtresse fait l'honneur de la maison en réussissant son examen . Avec soeur Adeline , elle répondit ainsi aux vœux des supérieurs " au-delà de toute espérance ..." (2), Marie-Antoinette étant classée première avec félicitations publiques du jury et soeur Adeline cinquième de la promotion. Ces détails seraient de peu d'importance si l'on ne se souvenait des efforts faits pour aligner les élèves de Saint-Jean sur les exigences officielles. Coup de courage aussi pour la direction qui n'hésita plus dès lors de soumettre les élèves aux épreuves. Ces deux succès ouvrirent une tradition d'institutrices brevetées , la fin de la lettre d'obédience, une autorité de compétence censurée par le diplôme officiel et que ne donnait plus la mesure de la Loi Falloux.

(1) A.ST.J. DOSSIER MICHEL.

(2) *ibid.*

Comment s'adaptait-elle à la vie conventuelle de Saint-Jean où on ne lui épargnait aucune contrainte matérielle propre à la maison ? La lettre qu'elle adresse à ses parents , le 30 décembre 1863, nous en laisse un écho :

" ... Vous désirez sans doute vivement savoir comment je me trouve au couvent de Saint Jean-de-Bassel ? (...)Je vous dirai donc que je m'y plais parfaitement, que j'y suis heureuse , très heureuse (...) ; tout de suite la vie du couvent eut des charmes ... ; les jours passent rapidement dans cet asile de piété ... Je m'efforcerai de progresser de jour en jour en sagesse, en vertu et en sciences , afin de remplir plus tard dignement les devoirs que m'imposera la vocation à laquelle je me crois appelée ..."

Dans la même lettre, Marie-Antoinette sollicite aimablement "... un peu d'argent pour garnir ma bourse toute vide, vu les différentes emplettes que j'ai faites à mon entrée..." Elle décoche une boutade à l'adresse de son cousin qui lui réclame une lettre : " ...Il ne sait pas que les novices (1) n'ont pas autant de loisirs que Messieurs les collégiens ..." (2).

En 1864, une épidémie de typhus s'abat sur le couvent. On crut perdre Marie-Antoinette et son père s'alarma lorsque la malade ne le reconnut pas. En relatant ce fait, Madame Brogard - en l'occurrence Emilie, la cadette du premier mariage -, ajoutait : " ... notre père rentra désolé à la maison ; seulement dès ce moment, il cessa de blâmer le couvent de Saint Jean-de-Bassel ..." Jusqu'ici , l'entrée de sa fille dans cette congrégation n'avait cessé de courroucer l'éminent brigadier . Son passage à Saint-Jean avait-il détruit les préjugés attachés au nom de l'établissement ? Apparemment oui puisqu'il lui confiera sa fille Eugénie.

(1) On appelait novice toute élève qui, en entrant à St-Jean comptait entrer dans la vie religieuse. Le terme est donc impropre ici .

(2) A.ST J. DOSSIER HOULNE : lettre du 30.XII.1863.

Après sa convalescence, Marie-Antoinette se prépara avec seize autres compagnes aux solennités de la vêtue religieuse. La cérémonie eut lieu le 24 septembre 1865 en l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Bassel. La jeune professe, âgée de 18 ans, reçut le nom en religion de soeur Anna.

Avec soeur Adeline, elle fut affectée comme professeur au pensionnat. Pour gonfler les effectifs, on admit à Saint-Jean des élèves non candidates à la vie religieuse. Seul établissement secondaire implanté en secteur rural et chevauchant sur deux départements aux besoins identiques, les inscriptions se firent nombreuses. Ce fut le début du pensionnat, rêve si longuement caressé par la supérieure générale et enfin réalisé grâce aux jeunes forces issues de sa propre congrégation. On allait enfin pouvoir mener d'une façon plus autonome cette école encore trop dépendante des collèges épiscopaux de Fénétrange, de Montigny-les-Metz et même de Pont-à-Mousson.

En 1871, soeur Anna est nommée officiellement DIRECTRICE du pensionnat. La jeune animatrice formule très rapidement un projet éducatif ambitieux : (1)

" ... Le BUT de cet établissement est de développer dans les jeunes filles, l'esprit religieux, la saine culture de l'intelligence et du coeur, d'éveiller en elles le goût de la vie de famille et des occupations domestiques, unis aux bonnes manières indispensables dans les rapports de la société..."

Pour répondre aux exigences de sa fonction, soeur Anna pratique la lecture d'auteurs compétents, François de Sales, Pierre Fourrier et Mgr Dupanloup dont on retrouve les " Lettres sur l'éducation des Filles " sur les rayons de la bibliothèque conventuelle. La directrice

(1) A.ST J. DOSSIER A.HOULNE ; Manuscrit - " Projets -Etablissement du Pensionnat .

a l'habitude de prendre des notes au cours de ses investigations et c'est ainsi que l'on trouve de multiples papiers épars dont le tracé au crayon et l'écriture housculée montrent bien que la petite directrice, si elle lisait beaucoup, ne se donnait pas la peine de rédiger soigneusement, se contentant de tirer la quintessence des auteurs consultés.

Soeur Anna définit assez promptement le caractère spécifique de son établissement. Il aura " l'aspect d'une famille plutôt que d'une pension ". Elle a goûté l'internat et sait combien il est important pour le développement harmonieux des adolescentes qu'on lui confie de leur offrir un climat de confiance et d'affection. Sa sollicitude va avant tout aux orphelines ; cela n'a rien de surprenant !

Dans son école, les élèves et les éducatrices vivront des rapports d'amitié " ... entre les élèves et les maîtresses (... se fera) un perpétuel échange d'affection et de confiance ... Que toute contrainte soit bannie pour faire place à l'aisance et au naturel ... " Ne voilà-t-il pas le langage de soeur Constantine elle-même ? En tout cas, c'est bien là l'esprit que la supérieure générale a tenté d'insuffler à la maison depuis sa nomination.

Pour la première fois nous rencontrons dans les archives de l'établissement un emploi du temps rédigé : (1)

6h	: Lever - Toilette.
6h 1/2	: Prière du matin - Sainte Messe.
7h	: Déjeuner ... Faire les lits ... Etude.
7h 3/4	: Récréation jusqu'à huit heures. En hiver, le 1/4h. de récréation se passe à la salle de récréation au sortir du déjeuner; ensuite on fait les lits et on commence l'étude.

(1) A.ST J. DOSSIER A.HOULNE - Manuscrit " Projets " op.cit.

8h	: Classe jusqu'à 11h.
11h	: Maintien - Civilité ou Travail au gymnase.
11h 1/4	: Dîner - Récréation.
12h 1/4	: Classe d'ouvrage à l'aiguille .
14h	: Cours .
15h	: Goûter et récréation.
15h 1/2	: Cours.
17h 1/2	: Etude.
18h	: Instruction religieuse - Chapelet - Prière du soir.
19h	: Souper - Récréation.
20h	: coucher ; en été le coucher est retardé d'une 1/2h.

Si le régime est à peu de choses près semblable à celui de l'école normale primaire de Metz (1), on se lève cependant plus tard et on se couche plus tôt* Les normaliens se lèvent à quatre heures et récitent la prière du soir à partir de 21h 1/2. A Saint-Jean , l'élève dort plus longtemps. Cette apparente perte de temps était en réalité un réel gain pour la santé et l'équilibre des pensionnaires .

En définissant son projet éducatif, soeur Anna en souligne aussitôt l'optique chrétienne dans laquelle elle entend se placer.

" Tous les matins, on ouvre la classe par la récitation du catéchisme que les élèves doivent savoir d'une façon imperturbable. La classe de l'après-midi s'ouvre par la lecture de quelques versets de l'Imitation de Jésus-Christ..." . Son programme d'enseignement met en première ligne : l'étude de la religion, base de toute science et fondement de toute vertu. Que toutes les maîtresses se pénètrent bien de cette vérité que " ... l'histoire de la religion est le fond de l'instruction chrétienne " , qu'on fasse étudier sérieusement et avec intelligence l'Histoire Sacrée, l'Ancien et le Nouveau Testaments , l'Histoire de l'Eglise... ". Qu'on mette ainsi l'accent sur la for-

(1) H.NIGETIET op.cit. p.50.

* on se couche plus tôt à Saint-Jean.

mation religieuse des élèves ne doit pas nous surprendre. La directrice est si pénétrée des valeurs spirituelles qu'elle demande " par respect pour la religion , que les instructions religieuses ne se donnent pas dans le même local où les élèves reçoivent d'autres leçons ..." . Que les maîtresses tiennent à la lecture de la vie des saints, l'un des plus solides et des plus efficaces moyens pour amener les coeurs aux vertus fortes ..." . La répétition quotidienne pourrait rendre ces lectures fastidieuses. Soeur Anna suggère une modalité plus souple : " ...Ne pourrait-on pas, pendant les froides soirées d'hiver , permettre au moins aux grandes élèves de première de prendre leurs ouvrages manuels , leur lire en même temps la vie de quelque grand saint ?... Je suis sûre que ces soirées du vendredi et du samedi auraient du charme pour nos jeunes filles et produiraient un bien réel ..." . La directrice procède elle-même au tirage du saint du mois qui doit protéger le groupe , avec autorisation pour les plus dociles de communier le jour de la fête du saint patron. Enfin , que la prière vocale communautaire ne devienne ni routinière , ni " un incompréhensible chuchotement inintelligent , (mais) qu'on exige que toutes les élèves aient une prononciation ferme, nette, articulée, régulière et distinguée..." .

Soeur Anna pense que se développent dans les enfants " ... en l'absence de la crainte de Dieu et de toute piété, leurs penchants naturels à l'insubordination, à la vanité, à l'oisiveté, à l'amour du plaisir ". Pour obvier à cet écart, elle propose aux éducatrices la règle suivante : " ... Formons nos enfants à bien prier ; donnons-

leur de Dieu de grandes idées, de grands sentiments. Que Dieu soit leur idéal, le soutien de leur vie entière... "

La sanctification du jour du Seigneur est un autre moyen d'entretenir la vie de foi des élèves, voire, celle de leur famille. " Il ne faut pas que le dimanche soit un jour de visite ; cela pourrait mener à la dissipation ; les dimanches du pensionnat doivent rester comme un impérissable souvenir dans l'âme de nos élèves. C'est le jour du Seigneur, jour de prières, de saintes instructions, jour de récréation pour l'esprit et le coeur, jour de repos et de solitude ..."

(1). Tout cela conformément aux directives de l'Eglise : " ... Elevons, instruisons nos jeunes filles dans le sens de la sainte Eglise ; inculquons-leur l'esprit, l'amour intelligent et la pratique imperturbable des usages de l'Eglise... Qu'elles sortent de chez-nous, persuadées que leur devoir est d'édifier leur famille et leur paroisse..." Pour que les enfants comprennent bien la messe, il faut leur apprendre une méthode, soit " ... celle qui est indiquée dans notre livre de méditations par Veremysse (car elle) est excellente, attrayante et facile ..."

Soeur Anna fait marcher de pair formation humaine et religieuse. On ne fait d'ailleurs nullement exception en agissant ainsi et Saint-Jean, à cet égard, ne fait que se conformer à une méthode qui est propre à tout le XIX^{ème} siècle (2).

(1) A. ST J. DOSSIER A. HOULNE - Manuscrit " Projets " op.cit.: toutes les données de ce passage s'appuient sur les notes de soeur Anna ;

(2) A. PROST op.cit. chapitre II pp. 48 à 67 ; H. Niget op.cit ; J. OZOUF op.cit ; P. ZIND op.cit.

Si soeur Anna met l'accent sur la formation religieuse et chrétienne des élèves , elle n'en néglige pas pour autant l'enseignement profane. Pour les stimuler au maximum, elle introduit un système d'évaluation très élaboré ; elle instaure les compositions hebdomadaires et mensuelles, les examens, les notes, un système de récompense, le tableau d'honneur, les bulletins trimestriels soumis au contrôle des parents, distinctions honorifiques, distribution de prix (1), publication des notes le dimanche .

La composition hebdomadaire doit favoriser " de sérieux progrès " ; les bulletins envoyés aux parents deviennent un stimulant pour l'élève et l'expression de la " plus exacte vérité " pour les uns et les autres. Soeur Anna tient à ce que ses pensionnaires sachent affronter un jury, d'où la pratique des interrogations orales devant un auditoire. Quant aux épreuves séquentielles, elles se font publiquement , c'est-à-dire en présence de l'aumônier, de la supérieure générale, des autres responsables de la maison, de toutes les maîtresses du pensionnat, avant les vacances de Pâques et le congé d'été...." Pour couronner ce climat de travail assidu, soeur Anna invite ses pensionnaires à participer à une retraite annuelle dont Mgr Dupanloup ne cesse de célébrer les vertus ; il dit notamment ceci : " ... De tous les exercices de piété dont l'éducation chrétienne dispose pour maintenir les enfants dans le bien ou les arracher au mal, les retraites sont, sans contredit, l'un des plus nécessaires et des plus puissants ..." (2)

(1) En général, l'on offre un livre de littérature aux lauréates. Plusieurs ont été conservés à Saint-Jean et portent la griffe de la directrice : Sr Anna, Directrice ; Distribution de prix 187. ;
 (2) MGR DUPANLOUP - Lettres sur l'Education des Filles , cité par soeur Anna.

Que chaque maîtresse prépare un climat d'accueil par des " avis affectueux ". Pendant les trois jours de retraite , qu'on s'adonne à " des causeries et échanges ". Pour ne pas priver les " enfants allemandes " (1) qui n'auraient pas suffisamment suivi les instructions en langue française, un moment de rencontre est inséré dans l'ordre du jour. Même la minorité ne doit être sacrifiée !

Soeur Anna réserve une égale sollicitude à ses élèves en congé. Voici la lettre qu'elle adresse à l'une d'entre elles en convalescence dans sa famille : (2)

" (...) Je m'arrache un instant à mes si nombreuses occupations pour vous dire combien vous m'êtes présente (...). Je vous recommande de beaucoup lire pendant votre convalescence. La lecture est indispensable à toute aspirante, mais :

- il faut lire avec attention,
- en fixant bien vos yeux sur l'orthographe,
- en cherchant dans votre dictionnaire tous les mots que vous ne comprenez pas parfaitement,
- et en ayant soin de retenir et de vous rendre familières toutes les tournures, expressions qui vous auront frappée.

Si vous lisez de cette façon et tous les jours deux heures et bien régulièrement, je vous assure que votre esprit se développera et qu'à la rentrée vous ne serez pas en retard sur vos compagnes. Demain, cinq iront à Nancy pour l'examen ; une se présente au Brevet Supérieur. Cet examen est extrêmement difficile..."

Retenons de cette lettre la séance de lecture intelligente que ce professeur de français propose à la convalescente, le travail débordant qui pèse sur ces jeunes épaules , car soeur Anna est aussi maîtresse des novices à cette époque tout en continuant de diriger les études. Notons le ton familier de cette correspondance où ce " chef "

(1) Il s'agit sans doute des jeunes filles d'origine allemande issues de parents fonctionnaires dans la région. Les premières aspirantes à la vie religieuse nées en Allemagne ont demandé leur admission vers 1885 : cf. Registre des Inscriptions. Aucun listing n'existe qui aurait pu déterminer à quel moment sont venues les premières élèves allemandes . Les autochtones du Reichsland comprennent le français.

(2) A.ST J. DOSSIER A.HOULNE : lettre du 3.VII. 1884.

confie ses préoccupations à ce jeune enfant, en l'occurrence le souci des examens auxquels l'élève aura elle-même à se soumettre dans un tout proche avenir . Enfin, retenons que soeur Anna continue de présenter des candidates aux épreuves du brevet ayant lieu à Nancy en pleine période allemande. Soeur Damidio compte faire le brevet supérieur pour renflouer le personnel du pensionnat. Von Puttkammer ne va pas tarder d'intervenir Une lettre du 9 octobre 1901 nous apprend que soeur Anna fait se mesurer certaines de ses institutrices à la double épreuve : " ... Soeur E. Wolfrohm vient d'obtenir (...) son brevet français à Nancy. Ce sera maintenant une bonne élève au brevet allemand ..."

La qualité de cet encadrement fait rapidement monter la courbe des effectifs . Entre 1868 et 1872, on la voit osciller entre cent et cent vingt élèves, chiffre limite , au-delà duquel on ne peut plus accueillir d'internes. Les populations semblent accorder très peu de crédit aux rumeurs d'ignorance attachées à la maison. L'afflux est-il un effet de l'annexion , les autochtones préférant confier leurs enfants à des soeurs du pays ? Cette hypothèse est aussi plausible. Il reste néanmoins évident que la directrice en tout premier lieu est convaincue de la qualité réelle de l'enseignement dispensé dans son école. Elle y attire sa petite soeur Eugénie :

" ... Si tu savais comme je désirerais que tu fasses au couvent ta première communion ! Marie Fischer m'affirme que c'est chose convenue et que tu viendras à Pâques. Cette pensée me réjouit ; tu verras que tu seras bien ici ; nous avons trente pensionnaires très gentilles ; plusieurs sont de ton âge ; tu ne pourras que te plaire ..."

Dans cette même lettre en date du 21 octobre 1873, soeur Anna rappelle à Eugénie l'épreuve survenue dans le premier mariage de leur père commun :

" Et puis, chère Eugénie, l'affreux malheur arrivé à notre pauvre père te l'a certainement rendu plus cher encore, ainsi qu'à moi, aussi je ne doute pas que tu l'entoures de soins affectueux et tendres .(...) Souhaite aussi la bonne année à ta maman ..."

Soeur Anna est âgée de 26 ans lorsqu'elle écrit cette lettre. Elle n'a pas oublié le grand deuil qui a frappé sa famille et vis-à-vis de sa mère adoptive elle reste distante. Elle la connaît peu .

Soeur Anna reste treize ans à la tête du pensionnat, jusqu'en 1883. Témoin de ses qualités d'esprit et de coeur, soeur Constantine confie alors la charge de ~~MAITRESSE DES NOVICES~~ à sa collaboratrice . La formation religieuse de la jeune relève passait entre de très bonnes mains , ici encore.

Perspicace, équitable, droite, ferme mais bonne et d'une piété exemplaire, soeur Anna initie les novices à la pratique d'une vie religieuse authentique. Elle leur enseigne le don de soi, l'abandon à la Providence, la générosité et une constante pratique des vertus. De ses notes personnelles, nous avons recueilli la quintessence de son enseignement. Il est dans la ligne des Pères de l'Eglise :

"... Il s'agit maintenant pour vous d'acheter la perle précieuse ; soyez donc bien généreuses.

- Donnez-vous entièrement à Dieu et se donner à Dieu, c'est :
 - * s'orienter tout entière vers le Christ et se mettre totalement à son service ,
 - * se recueillir profondément en soi-même et se dire : je veux être une religieuse à part entière, c'est-à-dire me tourner vers les choses de Dieu.

- Une novice travaille à acquérir la perfection de la charité par la pratique des conseils évangéliques. Si l'obstacle à la fin de l'homme est le péché mortel, celui à la fin de la religieuse est le péché véniel. Elle essaie donc d'extirper jusqu'à la racine ses mauvais penchants, de combattre sa passion dominante, d'arriver à une excellente connaissance de soi... "

Soeur Anna veut voir ses novices heureuses, épanouies, simples et ouvertes. Saint François de Sales lui dicte les vertus de cet état de sérénité intérieure : "... Une bonne joyeuseté doit être l'apanage des âmes innocentes ; ... tenir son âme paisible et gaie ." Pour la maîtresse des novices, " ... une novice triste est une triste novice ". Le jeu de mots est lourd de signification. "... Soyez pleines de joie, toujours douces et aimables... " Pour atteindre cet objectif, " ... le renoncement est la loi première de la vie religieuse ; la vertu de - mande , selon Madelaine de Pazzi force, courage et virilité...". Entendons par cette formule énergie, patience et volonté de tendre à la perfection.

Futures Filles de Moye, soeur Anna tient à ce que ses disciples en prennent l'esprit. " Or , l'esprit de renoncement et de prière étaient les traits distinctifs de la vie de notre Père. Que ce soit là votre idéal...!" Elle leur enseigne la pratique de l'une des quatre vertus fondamentales propre à l'institut, notamment celle de la simplicité :

" ... Je vous conseille la simplicité (...) ; faites-en le fond et la forme de votre vie religieuse. Soyez simples devant Dieu.
Soyez toujours et en tout simples avec vos supérieurs, par une aisance, une ouverture et un abandon parfaits...
Soyez simples avec vos consœurs, les regardant, les aimant, les respectant comme des privilégiées de Notre-Seigneur.
Ayez des yeux simples qui voient les bonnes qualités plutôt que les défauts des autres... "

Ce culte de la simplicité est bien le trait de caractère que nous avons rencontré chez les aînées de la congrégation, ces humbles ouvrières du temps de Moye, ces ardentes filles de campagne du début du XIX^{ème} siècle, toutes modestes et sans prétention, s'appliquant à apporter à l'enfance rurale aussi modeste et réservée qu'elles, le faible tri-

but de leur générosité(1).

Soeur Anna fut une maîtresse des novices aimée et appréciée . Retenons le témoignage de soeur Huffner esquissant le profil des qualités qu'on lui soupçonnait déjà à travers son enseignement :

" ... Elle savait accueillir si cordialement ses postulantes, qu'elle gagnait les coeurs dès la première rencontre. Elle traitait ses novices avec respect et confiance. Sa surveillance n'était point méticuleuse. Elle prenait une large part aux joies et aux deuils de nos familles, ce qui nous attachait davantage à elle. (...)
 Ses instructions étaient très goûtées ; elle savait nous enthousiasmer pour notre vocation et nous tâchions de nous rendre dignes d'elle ... "

Soeur Anna n'eut pas le temps de définir une spiritualité plus poussée dans le domaine de la formation des novices. La mort subite de soeur Constantine, à peine âgée de 58 ans, l'arrachait à ce ministère pour lui confier une autre fonction, plus lourde encore. La voici, à l'âge de trente-sept ans, supérieure générale d'une congrégation importante. Elle accepte ce mandat avec soumission. Elle perdait en la personne de soeur Constantine une véritable mère qui avait remplacé par sa bonté, son affection et sa tendresse celle que la mort lui avait enlevée prématurément dans son enfance. Soeur Anna s'en ouvre à ses amies carmélites de Paris : " ...Vous comprenez ma douleur (...); priez afin que je supporte religieusement et avec une foi ferme l'exil que Dieu fait éprouver à mon coeur (...), afin que je devienne généreuse ; moi qu'on croit forte ... et qu'un rien décourage et abat ..." (2).

(1) M. KERNEL Un projet de vie selon la Providence. op.cit. I^{re} partie : l'originalité historique, les soeurs de la Providence. Annales de Portieux : tomes I et II. op.cit. ; J. WILHELM op.cit.

(2) A. ST J. DOSSIER A. HOULNE lettre du 21.I.1886.

Le début de son mandat s'ouvre sur une ère difficile. La santé de nombreuses élèves et des membres de sa famille est mise à rude épreuve. La situation scolaire se durcit; les examens la tracassent ; enfin le vide se fait autour d'elle avec le décès de l'abbé Michel, supérieur. On mesure donc la profonde détresse qu'elle éprouve lorsqu'elle confie dans une lettre : " ... La rougeole sévit à Saint-Jean avec un caractère de gravité assez important. La plupart de nos pensionnaires en sont atteintes. Petite Jeanne et ma petite nièce Antoinette aussi. Puis l'unique fille de ma soeur est gravement malade de la fièvre typhoïde. Vingt et une jeunes soeurs (...) auront à subir de difficiles examens allemands dans le courant du mois de février, mars ..." (1). Le 1^{er} mai 1888, elle écrit à sa soeur Emilie Brogard : " ... Au milieu de mon chagrin et de mes soucis, conséquence de la mort de notre cher et vénéré supérieur (...), je suis tellement brisée de fatigue par suite de toutes les émotions et préoccupations des temps passés et des temps présents, que je serai forcée de prendre quelques jours de repos complets..."(2).

Non point que soeur Anna se décourage ! Elle demande à ses amies carmélites de porter tous ses soucis dans leur oraison quotidienne. Epaulée de cette façon, elle se sent plus vaillante, elle qu'on croit invulnérable...!

Dans sa nouvelle mission, soeur Anna va déployer une activité débordante sur tous les plans. C'est l'un des mandats les plus féconds dans l'histoire de la congrégation.

(1) A.ST J. DOSSIER HOULNE - Lettre du 21.I.1886.

(2) Ibid. Lettre du 1^{er} V. 1888. A Saint-Jean, l'abbé Michel est remplacé par un aumônier. Lui-même réside depuis 1876 à Metz où Mgr l'a nommé à la fonction de chanoine titulaire et membre de son conseil. cf. CIRCULAIRE de M. l'abbé MICHEL, Supérieur des soeurs de la Providence de Saint Jean-de-Bassel , 14.I.1874.

↳) Soeur Anna. ,supérieure générale.

La plus haute instance conventuelle de la congrégation, soeur Anna n'en porte que le titre et le poids de la charge. Elle signe toutes ses lettres avec la référence " soeur ", se soustrayant expressément à l'appellation de " Mère " , si courante dans d'autres maisons religieuses et dont la population et les élèves avaient commencé à faire usage aussi à Saint-Jean. C'est d'ailleurs elle aussi qui, vers les années 1900, passera une circulaire exigeant la suppression de la désignation de "soeur converse" qui s'était également glissée dans le vocabulaire courant. Sa congrégation ne devait admettre ni rang, ni distinction. " Que notre union fraternelle se traduise par cette égalité " (1). Les soeurs cuisinières, les jardinières., les soignantes, les couturières, les soeurs s'adonnant aux humbles travaux domestiques surent gré à soeur Anna de se rappeler d'une manière aussi pratique la vertu fondamentale de simplicité attachée à l'enseignement de Moye.

Religieuse de grande classe, nourrie d'une spiritualité que fécondaient les Pères de l'Eglise, les grandes figures de la vie chrétienne, les Jean de la Croix, les Thérèse d'Avila, les François d'Assise ou tout simplement le fondateur...(2), soeur Anna reste avant tout une EDUCATRICE. Cela se traduit dans le moindre de ses gestes, dans la plus discrète de ses initiatives, dans la lettre la plus courante qu'elle rédige. Tout est empreint de cette note qui fait d'elle, l'éducatrice par excellence.

(1)A.ST J. DOSSIER HOULNE Lettre du 24.X.1895.

(2)Ibid. " ...Je lis et j'étudie à fond la vie et les écrits de notre Père Moye".

Plutôt que de nous arrêter à toutes les activités qu'elle entreprit en vue du bon fonctionnement de l'administration ou de l'exercice cohérent de ses attributions, nous ne retiendrons que celles mentionnées dans sa correspondance. Elles sont apparemment celles qui tiennent le plus à coeur à soeur Anna. Le choix se fera, pour arbitraire que cela puisse paraître, en fonction de trois critères, montrant en soeur Anna une éducatrice, une croyante à l'âme d'élite, enfin une personne équilibrée, ouverte et circonspecte.

Le 29 janvier 1887, soeur Anna reprend donc une nouvelle fois sa plume pour confier à la prière des carmélites sa grande famille religieuse.

Elle leur recommande d'abord le grand projet de la maison **Saint-Joseph**.

" ... Soeur Marie-Léon est maintenant supérieure de la maison de retraite de la congrégation. Sa communauté se compose d'environ 80 bonnes anciennes soeurs qui, après avoir consacré leur vie à l'éducation et à l'instruction des enfants, achèvent de se sanctifier par la prière et la souffrance, en attendant le repos éternel. Elles habitent une belle et vaste construction nouvelle sur la route de Berthelming ... (1). Au sujet de cette maison devenue indispensable, soeur Anna avait déjà fait délibérer en chapitre général d'affaires en 1885 et envoyé une circulaire aux communautés en 1886. Elle y demandait aux soeurs de faire des économies, et aux jeunes de " régler le montant de la pension du noviciat ".

A une centaine de mètres plus loin, l'aire **St^e-Anne** et **St^e-Famille** bourdonne de vie.

(1) DOSSIER A.HOULNE : lettre du 29.XII.1887.

"...Ici, nous n'avons plus que de la jeunesse : 125 novices, 57 orphelines, et, depuis l'automne, un ouvroir qui compte une trentaine d'enfants. Toutes ces sections nous donnent les plus douces espérances ; nous aimons aussi voir en ces enfants notre paratonnerre dans ces temps si mauvais ...". Soeur Anna fait allusion à la situation politique en Alsace-Lorraine. L'administration allemande pèse lourdement sur ses initiatives. Nous aurons l'occasion de voir plus amplement ce problème au chapitre réservé à la vie scolaire.

Un dynamisme sans égal anime la supérieure générale. Ne projette-t-elle pas d'accueillir encore davantage d'enfants déshérités ? " ...Je vous confie un de mes chers projets , afin que vous m'aidiez de le recommander au bon Dieu. Je désirerais fonder à Saint-Jean un orphelinat de garçons .(...) Je serais heureuse si dans un an ou deux, ce voeu de mon coeur pouvait commencer à se réaliser..."

Le site, le but en soi répondaient à ses espérances. Sans doute pas les moyens financiers, car le projet ne se réalisa jamais.

Au grand désavantage des garçons , car les fillettes bénéficient déjà de sa sollicitude. " ... De bonne heure, elle (soeur Anna) faisait apprendre aux orphelines musique, anglais, dessin, les envoyait dans l'un ou l'autre pensionnat pour continuer leur formation quand quelqu'une montrait quelque talent artistique ..." (1)

Les institutrices en fonction font, elles aussi , l'objet de son attention.

Elle veut des institutrices au langage châtié, pleines de savoir-vivre. Aussi demande-t-elle avec instance au moment des retraites annuelles

(1) A.ST J. MEMOIRE d'une soeur de PECQ - non signé.

que " les soeurs parlent le bon allemand dans les communautés ", que " dans un endroit public tout allemand, on ne prie pas en français lors d'un enterrement." Cette même année 1886, elle précise la nature des journaux auxquels les communautés peuvent s'abonner , " ... point de journal politique, mais le Volksfreund en Alsace, le Volksblatt en Lorraine , que l'on peut éventuellement prêter aux familles, enfin et surtout un journal pédagogique..."

Sur son agenda personnel (1) figurent trois types d'abonnements ; de l'ordre du cahier pédagogique , de la feuille diocésaine, enfin de divers journaux qu'elle estime devoir être lus dans son conseil (2). C'est à ce moment que l'on a ouvert à Saint-Jean-de-Bassel l'abonnement " L'Ecole et la Famille ". On introduit le Moniteur des Examens de l'Enseignement Primaire , chez Morel à Paris , le Moniteur littéraire , la revue allemande imprimée à Stuttgart : Pädagogische Monatshefte bei der Süddeutschen Verlagsbuchhandlung , le Katolische Schulblatt - Breslau. A Saint-Jean , on lit également outre les journaux locaux , la " Katolische Welt de Limburg / Lahn, le Elsäsische Volksbote et le Volksfreund de Strasbourg, la Lothringische Volkstimme de Metz , le Catholic Standard a. Bansomers - Londres. Faith of our Fathers. ", pour ne mentionner que les plus importants.

Aux institutrices , soeur Anna demande ardemment l'honnêteté professionnelle , à savoir "... ne pas inscrire dans le journal de classe des matières qu'on n'a pas passées à fond ; faire exactement ce journal , (...) que les jeunes soeurs fassent par écrit leur

(1) A. ST J. DOSSIER HOULNE : Agenda de poche .

(2) La secrétaire avait dans ses attributions de sortir les articles qui pouvaient toucher directement l'enseignement congréganiste.

journal de classe ". Elle dispense de "... la récitation quotidienne de l'Office pendant les jours de classe..." Nous sommes en 1887. Soeur Anna est déjà très attentive à la vie que mènent les institutrices . Inutile de les charger par une récitation hâtive de l'Office quand cela peut se faire dans le calme et la piété , les jours de congé ! En 1896, la supérieure générale élargit cette dispense à la récitation quotidienne des litanies de la Providence, du Psaume 129 après les repas, des cinq minutes de lecture spirituelle après la sortie de classe de 11 heures, enfin de celle du début et de la fin du repas. Que les soeurs qui veulent être relevées de l'obligation de l'Office de la Vierge en renouvellent la demande. Pourquoi tant de facilités et d'allégements ? Est-ce du relâchement ? Un besoin d'émancipation ? Non ! Le poids des tracasseries scolaires est devenu si pesant que soeur Anna est amenée à faire des choix dans les habitudes religieuses en usage dans la congrégation. Amendements possibles , l'institut n'étant pas un ordre/contemplatif dont on a peu à peu emprunté certaines dispositions monacales. Toutes ces mesures sont sanctionnées par le Conseil d'administration et l'épiscopat .

Sans cesse, soeur Anna aiguise la conscience professionnelle . " ... Que l'on se conforme exactement aux ordres et avis des inspecteurs donnés lors des conférences (1890), ... qu'on ne revienne pas seulement à la veille de la rentrée en communauté". " En 1894, elle dénonce toute brutalité, indigne d'une religieuse, les coups, les surnoms et injures ; (...) " Quelle bassesse que d'écrire des lettres anonymes ! Ces abus lui sont sans doute parvenus par les soeurs qui ont eu écho de tels agissements. Soeur Anna a mandat de redresser les erreurs ; elle le fait au grand bénéfice de l'ensemble.

Une fois retirées dans leurs hameaux , certaines institutrices finissent par prendre des habitudes inconvenantes. Soeur Anna le leur rappelle au moment des retraites annuelles : " ... Il faut éviter toute chose contraire à la bonne éducation , on ne s'arrête pas devant des vitrines, on n'assiste pas aux fêtes publiques , concerts, théâtre, fêtes champêtres ; on ne rentre pas dans une auberge ; on ne court pas à la fenêtre au son du tambour...." .

Du savoir - vivre , de la modération en toute chose : " Cul - tiver les vocations , mais point d'exagération ; ne craignez pas de réclamer ce dont vous avez besoin. Il faut ce qu'il faut (en fait de nourriture, de vêtements, de médicaments ...); point d'excès dans le travail ; soignez consciencieusement vos santés. C'est, après la vertu des soeurs, la plus grande richesse d'une congrégation..." Un peu de souplesse dans les rapports mutuels : "...Vous vous tourmentez inutilement. Il n'est pas question de changement de soeur Paul, pas plus que de celui de n'importe qui ; habituez-vous aux plaisanteries et aux taquineries de vos compagnes..."

Qu'il s'agisse d'une institutrice, d'une aide-soignante ou de n'importe quelle activité , soeur Anna ne cesse de répéter avec poids : " ... Que chacune soit habile et complète dans son domaine..."

Bienséance religieuse, conscience professionnelle, adaptation dans le comportement suivant le lieu où l'on se trouve, parler l'allemand là où tout le monde emploie cette langue, un rythme de vie en harmonie avec l'époque, fût-ce au prix d'un certain nombre de coutumes religieuses peu compatibles avec le régime semi-séculaire, voilà autant de chapitres que soeur Anna ouvre pour encourager, redresser, améliorer, amender...

Vis-à-vis des soeurs qu'elle envoie en mission dans la vallée de l' Ohio, soeur Anna se montre soucieuse des exigences religieuses, attentive, spirituelle : " ... Bonne année sous tous les rapports : de la ferveur, de l'humilité , de la charité, des voeux, de la Ste Règle, de l'accroissement en nombre, des progrès dans la perfection, dans les sciences et dans les arts, en gain et dons pour notre future Academy (1899) ; ...combien je vous souhaiterais aussi de dollars s' il suffisait de mes voeux ! ... On est toujours exposé à des déceptions avec de jeunes enfants qu'il faut former. Tâchez de découvrir un talent de dessin et de peinture parmi vos recrues (1902) ; ... ma grande, ma plus grande préoccupation actuelle est la préparation d'une nouvelle édition de notre Règlement (1903); ... Pecq me fait des croix pour l'argent et plus encore pour les santés ; soeur E. est fragile comme du verre ; prenez soin de sa santé ; quel progrès ! Vous savez trois langues maintenant et l'on peut vous écrire en français avec la certitude d'être comprise ... Vous savez tant de langues maintenant qu'on n'a que l'embaras du choix ...(1902) " .

Soeur Anna demande à ses soeurs d'être ouvertes et larges d'esprit, équilibrées en un mot : " ... Si vos soeurs avaient l'esprit large, elles comprendraient la plaisanterie. Que soeur R. ne raconte pas d'enfantillages aux soeurs !

Si pour la mission d'Amérique , la supérieure générale souhaite une relève autochtone, elle ne veut pas qu'on accepte n'importe qui :
 " ... N'admettez pas soeur X. aux voeux. Qu'elle devienne d'abord sérieuse...; ... soeur Y. est orgueilleuse et autoritaire. On ne lui fera pas faire profession ; qu'elle se corrige d'abord et se forme

bien. Vos Américaines dont Alice Bardo sont de véritables comédiennes... " . La provinciale d'Amérique se plaignant de certains sujets peu utiles et souhaitant apparemment leur retour en Europe, reçoit une réponse sans ambages : " ... Il faut pourtant que vous preniez le parti de conserver là-bas aussi des caractères brouillons et mauvais . La maison-mère ne peut pas devenir la colonie pénitentiaire de la province d'Amérique." Et de leur envoyer une ultime recommandation, qui sera son testament spirituel aux Américaines, car elle va bientôt mourir : " ... Que chacune soit habile et complète dans son domaine ; soyez toutes , grandes, généreuses et surtout humbles ..."

Circonspecte lorsqu'elle fixe les critères d'admission , soeur Anna se montre aussi très avisée dans le choix et la nécessité de formation d'une supérieure locale . Dans sa correspondance , soeur Anna a défini le profil humain qu'elle souhaitait rencontrer dans ses sujets . La petite recrue lui plaît lorsqu'elle témoigne de certaines dispositions : " ... Nous avons une rentrée d'enfants sages, vaillantes et qui promettent "(8.IV.1901). Nous avons vu ce qu'elle attend de la novice, de l'institutrice, de la missionnaire et de toute fille de Moye. Par ailleurs , elle n'hésite pas de rendre à leur famille des sujets qui ne répondent pas aux normes d'intelligence , de piété, de renoncement inhérentes au genre de vie d'une Fille de la Providence.

Mais si soeur Anna attend beaucoup de chaque soeur en particulier, il lui faut immanquablement des supérieures de trempe : " ... Formez l'esprit, le coeur et le caractère de soeur M. en vue de vous remplacer pour la direction ferme et maternelle de la communauté ... L'âge est un défaut qui se corrige chaque jour ; et puis, elle n'est déjà

plus si jeune ! Qu'elle soit gaie et confiante .. " (8.X.1901). A une supérieure de grande maison elle demande d'avoir " ... du caractère, ces grandes choses qu'on appelle la décision, la fermeté , l'intrépidité. Ceux-là seuls réussissent, qui sont des gens d'action , qui n'ont pas peur de la peine..!... Puisez dans vos coeurs, et vous serez toujours sincères et éloquents ", dit-elle aux directrices assistant à la retraite annuelle . A soeur Ambroise, responsable de l'oeuvre du Maryland, elle écrit le 18 juin 1900 : " ... Soyez toutes larges d'esprit, généreuses et ne voyez que le bien général ..." A une supérieure craintive : " Acquérez une apparence aisée et sûre. Point de timidité , mais une noble aisance et une réserve digne et naturelle.(16.I.1890). A la responsable de l'Infant Asylum de Providence aux E.U. , soeur Anna ne cesse de demander fermeté, audace et souplesse : " ... Vous ne sauriez jamais m'être plus agréable qu'en vous efforçant d'acquérir une parfaite aisance avec toutes les personnes " (17.VIII.1895) "...Oh ! oui , acquérez une aimable aisance. Dégourdissez-vous. A trente ans , j'exige que vous soyez une femme de tête, une femme forte , en un mot " (28.IV.1896). " ... Lutte sans cesse contre votre timidité et votre sauvagerie qui paralysent tant vos précieuses qualités ..." (20.VII.1898). Quant à l'administration générale , soeur Anna rappelle clairement ce qu'il faut attendre d'un éventuel concours extérieur : " ... Avec ces messieurs, il s'agit de faire la besogne, de porter le fardeau, tout en leur attribuant le succès et le fruit ..." La peinture est cruelle. Sans doute a-t-elle passé par ce genre d'expérience pour avancer ce propos ? (1)

(1) Tout l'ensemble de ce passage s'appuie sur la correspondance de soeur Anna et se trouvant dans le DOSSIER A.HOULNE op.cit.

Au cours de son mandat, soeur Anna entreprit plusieurs voyages d'affaire qui pourraient surprendre en ces temps d'austérité, mais qui n'ont rien de démesuré quand on songe qu'en cette époque de mutation, tout l'avenir reposait sur les initiatives de la direction conventuelle.

Il était devenu difficile à soeur Anna de traiter par correspondance certains problèmes de la province d'Amérique. Le 8 décembre 1891, elle commence à parler d'un éventuel séjour au Kentucky, siège de la jeune province, : " ...Il faut bien que je m'américanise aussi pour vous comprendre...". Le projet se précise et le 26 février de l'année suivante, elle annonce déjà à ses missionnaires U.S. qu'elle allait les rejoindre le 26 mars. Après une visite aux membres de sa famille établis à Paris et au Havre, soeur Anna, accompagnée de son assistante, soeur Adeline Siefried, d'un groupe de cinq novices destinées aux oeuvres de Rhodes Island et de Providence, s'embarque pour le Kentucky le 22 mars. Soeur Anna y séjourne une année. Ensuite, elle se rend en Belgique où se posent des problèmes d'acquisition dans le cas où la congrégation compte s'y implanter durablement.

Se pose également la question de l'obédience épiscopale. Pour éviter certaines complications dues à une vacance de siège comme ce fut le cas à Metz, ne valait-il pas mieux se mettre sous la tutelle romaine comme l'avaient déjà fait de nombreuses congrégations diocésaines ? Au début du siècle, soeur Anna se rend donc à Rome où Pie X lui accorde une audience. Le chef de l'Eglise semble parfaitement au courant de la situation des congrégations enseignantes du Reichsland. Soeur Anna quitte Rome, riche des vœux du Saint-Père : " ...allons, prenez courage et faites

beaucoup de bien ", riche aussi d'une visite de la Rome antique et nouvelle. Soeur Anna montrait un intérêt exceptionnel aux monuments et musées des villes qu'elle traversait et dont bénéficiaient à son retour les élèves , les maîtresses et les soeurs. Les oeuvres d'art l'attirent particulièrement et nous ne nous étonnons plus à présent lorsqu'elle demande qu'on décèle "quelque talent de peinture et de musique". C'est sous son mandat qu'on fait l'acquisition de plusieurs harmoniums, s, d instruments de musique de toute nature . C'est elle qui fait réformer le chant grégorien de la maison-mère, qui met à l'école de l'éminent musicien sacré , le chanoine M.F.X. Mathias (1), les candidates à la carrière de musiciennes. C'est à elle que l'on doit la formation de professeurs de musique pour chaque grande maison , pensionnat^s et externats , en l'occurrence . Soeur Anna comptait donc plus d'une corde à son arc . C'était une éveilleuse de talents ..!

Une initiative couronnant toutes les autres fait déboucher l'oeuvre de soeur Anna sur une apothéose de littérature religieuse relevant directement du patrimoine de la congrégation.

Il s'agit d'abord de l'impression d'un Calendrier Spirituel , sanctionné par le chapitre général d'affaire de 1885 et qui doit " favoriser l'exactitude et l'uniformité dans les exercices religieux de règle et d'usage ..." Pour l'année 1895, par exemple, le Calendrier Spirituel propose à tous les membres de la congrégation de mettre l'accent sur la méditation , conseillant même de renouveler les manuels " ...achetez les méthodes de Hamon chez Benziger ; j'aime la variété .." Ce calendrier s'ouvre chaque année sur un enseignement précis qui permet

F.X.MATHIAS L'extraordinaire musicien de Dieu - Strasbourg 1960 -
Docteur en Philosophie- Docteur en théologie - Musicologue - Compositeur (1872 - 1939).

de maintenir l'esprit religieux et de cristalliser les efforts vers un but commun. Soeur Anna fait ensuite éditer le MANUEL de Prières, recueil basé sur l'esprit et les prières du fondateur et de l'Eglise. " Il renferme toutes nos prières en deux langues et se divise en quatre parties " (1). Que l'on mesure l'importance et la valeur de ce manuel ! Il y avait en usage dans la congrégation une multitude de petites prières, oraisons jaculatoires, propres à toute circonstance de la vie quotidienne, aux fêtes liturgiques , celles du diocèse ..,etc. L'on récitait les litanies de l'Enfant-Jésus, du Sacré-Coeur, de Notre-Dame de la Providence, de la Vierge, de St Joseph. Au cours du XIX^{le} siècle s'est amplifié le répertoire des Offices à réciter sous peine de faute : l'Office de la Vierge, de Notre-Dame de la Providence , l'Office des Morts. Soeur Anna réalise le travail gigantesque de glaner tous ces textes, de les ordonner suivant des critères d'observance ou de simple dévotion , en les étalant sur des espaces liturgiques , et surtout en les rendant accessibles à tout le monde. En réalité trilingue, les offices de l'Eglise se disant en latin, le manuel resta ouvert à toutes les soeurs. Si la majorité des membres de la congrégation possédait parfaitement l'allemand vers la fin du XIX^{le} siècle ,

(1) MANUEL DE PRIERES à l'usage des soeurs de la Providence de Saint Jean-de-Bassel ; METZ 1895.

La première partie du recueil comporte les exercices de Règle prévus pour la journée, la semaine, le mois et l'année. La deuxième est réservée aux divers Offices : Office de la Vierge , des Morts, ces Offices comportant la récitation des Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres, Complies .

Toutes les prières et pratiques conformes à l'esprit de l'institut sont recueillies dans la partie III ;

la dernière division groupe des prières éparses et multiples conseillées par Jean-Martin ou la dévotion populaire des deux derniers siècles.

restait une portion de francophones originaires du Val de Villée , de la vallée de la Bruche et de la région de Château-Salins que n'attiraient pas les textes allemands. Personne ne fut donc sacrifié.

Notons enfin le bienfait immense qu'apportait la diffusion de ce manuel dans les noviciats : c'était la fin de la copie des textes indispensables. Soeur Anna garantissait une heureuse uniformité dans l'esprit et la pratique de la spiritualité des Filles de la Providence. Elle ranimait une dévotion au fondateur, acquise de longue date, certes, mais loin d'être répandue

En 1903, soeur Anna travaille au remaniement des Constitutions : " Ma plus grande préoccupation actuelle est la préparation d'une nouvelle édition du Règlement ..." écrit-elle à une soeur d'Amérique. Elle n'eut pas le temps de réaliser ce projet.

Autre initiative à l'actif de soeur Anna : elle travaille au rapprochement avec la maison des Vosges . Le temps a fermé certaines cicatrices. L'heure est arrivée où il ne s'agit plus de s'ignorer. C'est elle-même qui ouvre les démarches : " ... J'étais à Portieux avec soeur Mathilde ... Je suis sûre que le Père Moye a vu ce rapprochement avec plaisir ... On nous a fait un accueil cordial et tout fraternel ..." (1).

Le 14 janvier 1891, soeur Anna a le plaisir d'annoncer par circulaire aux communautés que Léon XIII vient de signer le Bref de vénéralité de Jean Martin Moye. En 1895, le Saint-Père signe le décret d'approbation des écrits du fondateur. A partir de ce moment, toutes les démarches, entreprises ... se cristallisent autour de ce thème du

(1) ANNALES ST J. 1895.

retour aux sources ; on multiplie les visites à Portieux ; on distribue les recueils contenant les prières de Moye ; on suspend son portrait dans la galerie des supérieurs de la congrégation ; on engage des recherches pour retrouver la tombe de Moye , enterré à Trèves (1) ; les soeurs se rendent en pèlerinage à Cutting, lieu de naissance de Jean Martin ; on institue la fête de la Providence comme jour férié dans la congrégation (2)... Bref, c'est l'apothéose de la spiritualité et du culte au fondateur que l'on souhaite déjà voir élevé au rang des bienheureux.

La spiritualité de la congrégation se développe ; l'institut s'établit sur de solides assises à l'abri des grandes querelles qui se jouent dans et contre l'Eglise (3). Elle reste ferme dans sa mission d'éducation populaire , sous la direction sage et intelligente d'une autorité sincère et compétente. Soeur Anna gouverne la congrégation depuis dix-huit ans. En 1903 , on renouvelle son mandat pour la troisième fois . Elle a cinquante-cinq ans. Elle se trouve au faite de sa carrière : le pensionnat regorge d'élèves. Le noviciat assiste chaque année à une moyenne de trente vêtues religieuses ; sur le plan scolaire tout le personnel est diplômé ; à l'étranger , les fondations prospèrent au point de fournir leur propre relève. D'importantes implantations ont permis à l'institut de s'enraciner au coeur des centres de la vie culturelle et religieuse d'Alsace-Lorraine. Les santés se maintiennent.

(1) ANNALES ST J. 16.X. 1895 : Mgr Korum, le prévôt du chapitre Scheuffgen et le prédicateur de la cathédrale Hulley s'associent activement aux recherches. D'après les archives municipales de Trèves et de Coblenche les fouilles à entreprendre se situeraient sous un immeuble. On arrête les investigations.

(2) 1890 : Fête de la Providence instituée comme fête fériée de l'institut.
1893 : Notre-Dame de la Providence désignée supérieure générale .

Soeur Anna pouvait jeter un regard de satisfaction bien méritée sur son oeuvre. Mais comme ses devancières, elle ne put jouir du fruit décisif de son labeur. Une mort inopinée l'arracha brutalement à sa famille religieuse.

Un mal subit s'était déclenché spontanément. Le 15 avril 1903, soeur Léon écrivait à soeur Maria Houlné, supérieure provinciale en Amérique : " ... Notre révérende Mère est dans une immobilité parfaite ; elle a des douleurs atroces dans le genou gauche ..." Le 25 du même mois, l'irréremédiable était déjà arrivé "... Nous sommes consternées , anéanties et doutons presque de la réalité..." La veille au soir, soeur Anna avait remis sa belle âme d'apôtre et de " Mère " à Dieu, après dix - sept jours de souffrance et dix - huit ans d'un supériorat fécond à la tête de la congrégation.

Ce fut la consternation générale et d'abord la stupeur. Dans les communautés d'Alsace-Lorraine, la nouvelle frappe comme la foudre . En Belgique , c'est le désarroi. La province est en expansion, certes ; mais elle a de graves problèmes de prospective à résoudre au niveau des effectifs et des recrues (2). En Amérique, l'annonce de la mort de soeur Anna sème la panique. La province, sans sa fondatrice, survivra-t-elle ? L'évêque de Convington, supérieur ecclésiastique de la fondation au Kentucky, croit proche la fin de la Province.

Mais soeur Anna avait fait oeuvre durable dans tous les domaines , au bénéfice de tout le monde, dans le but noble de faire gran-

(3) La congrégation a beaucoup de mal à résister à l'athéisme social qui s'est installé en Belgique depuis le début du siècle.cf. LATREILLE op.cit. pp. 350 et suivantes.

(2) L'hostilité persistante d'une fraction de la population fait encore sérieusement obstacle après vingt ans d'implantation.

dir toutes les religieuses de sa congrégation, et par elles, tous ceux et celles qu'elles atteignent par leurs activités. A ses Filles, elle avait enseigné la vertu, la générosité, la noblesse de sentiments, l'amour du métier, une tendre prédilection pour l'enfant, la " joyeuseté " , l'énergie. " Que chacune soit habile et complète dans son domaine " , recommandait- elle ; " Devenez grandes, nobles et généreuses " , enseignait-elle en toute ci constance. Sur le plan professionnel, elle voulut " des institutrices instruites , très instruites, très capables, très très méthodiques..." Voeux pieux ? Non ...! Soeur Anna avait tout mis en oeuvre pour faire réussir son projet éducatif .Et quand les problèmes s'accumulèrent, quand les difficultés parurent insurmontables , soeur Anna se réfugiait en Dieu en disant : " Eh ! bien , ne sommes-nous pas les Filles de la Providence ? " ... Et elle laissait venir les événements ...!

Autorités civiles et religieuses rendirent les derniers honneurs à la dépouille mortelle de la supérieure générale de St-Jean. Mgr Karst, vicaire général et supérieur ecclésiastique de la congrégation présida la cérémonie à laquelle assistèrent plus de trente prêtres dont les Oblats de St-Ulrich, les Rédemptoristes de Téterchen et les Franciscaïns de Metz. Le Dr Schlemmer, conseiller intime du gouvernement et membre de l'Oberschulrat de Strasbourg , fut présent aux obsèques, entouré par les conseillers du gouvernement Bauch et Blum de Strasbourg, Ernst et Bayer, conseillers des écoles de Metz, les inspecteurs de Sarrebourg, Sarreguemines et Saverne (1).

(1) A.ST J. DOSSIER A.HOULNE - liasse : décès.

Les journaux locaux dont le Lorrain (1) et les Lothringer Volkstimmen (2), consacrèrent plusieurs colonnes au deuil qui frappait la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bas - sel. Dans les télégrammes de condoléance, on relève les noms de vicaires généraux, de professeurs de séminaire, de prêtres, de prédicateurs, instituteurs, enseignants dans les Ecoles Normales, des noms de personnalités civiles : Clemm, Stehle, V.Loeper, de prélats, tels celui de Metz, Mgr Bänzler, Foucauls de St-Dié, Fritzen de Strasbourg, Marbarch, Schrod... Les congrégations religieuses du Reichsland et de France s'associèrent au deuil ; la maison de Portieux écrivait au conseil : " Le divin Maître qui vous a épargnées de la tourmente qui anéantit nos oeuvres de France, vous avait réservé une autre croix."

Le 28 avril 1903, l'aumônier Langbourg transmet par circulaire les nouvelles dispositions touchant le gouvernement de la congrégation : " ...L'oeuvre de Dieu devant survivre à Celle qui l'avait si sagement dirigée pendant près de dix-huit ans, la divine Providence a déjà pourvu à ses besoins. De part l'autorité de Mgr l'évêque de Metz, notre vénéré Père supérieur a, conformément à nos Constitutions, nommé vicaire générale de la Congrégation, notre bonne Mère Mathilde Schmitt, première assistante et, du vivant de notre regrettée Supérieure générale, son bras droit dans le gouvernement de l'Institut. L'élection canonique lui confia définitivement l'administration au mois de septembre.

Une ère de rude labeur, d'épreuves et de mérite s'ouvrait pour la nouvelle supérieure générale de Saint-Jean. Soeur Mathilde Schmitt s'acquitta de sa charge avec vertu et énergie.

(1) 1^{er}V.1903 N^o 99 et 30.IV.1903 N^o 98.

II . DEUX GENERALATS CONTRAIRES .

L'histoire de la congrégation vient de se clore sur une période de développement intense malgré les énormes difficultés que la direction eut à résoudre immédiatement après l'annexion et quand se resserra l'emprise administrative sur la vie scolaire dans le Reichsland. En ce début du XX^e siècle, l'évolution sociale, psychologique et mentale s'exprima dans la congrégation par des courants d'opposition débouchant sur la déposition de la supérieure générale. Une force profonde attachée à la tradition fit obstacle à l'évolution que tenta d'amorcer la nouvelle administration conventuelle dont la sphère d'action eut, par ailleurs, le tort de se cantonner dans un particularisme étroit.

Lorsque la guerre de 1914-1918 éclata, la nouvelle supérieure générale, en voyage d'affaires dans la province d'Amérique, ne put regagner l'Europe. Isolée derrière une frontière à présent précaire, la congrégation s'ouvrit sur une période d'auto-détermination locale où l'on para essentiellement à l'immédiat. Plus d'initiatives. Plus de projets. Mais une politique individualiste tournée secrètement vers une perspective de retour à la France ; telle fut l'attitude générale adoptée durant les dernières années de la domination allemande. Ce furent respectivement les soeurs Mathilde Schmitt et Maria Houlné qui dirigèrent la congrégation de 1903 à 1918 (1).

(1) A. ST J. DOSSIERS M.SCHMITT - M.HOULNE ; ANNALES de St J. : années 1903 à 1918. CORRESPONDANCE administrative - liasse " Enseignement 1870-1918 " ; J.WILHELM op.cit.

1. SOEUR MATHILDE SCHMITT : 1903-1909.

Canoniquement en fonction depuis les élections générales du mois de septembre 1903, soeur Mathilde Schmitt poursuit à sa manière l'oeuvre qui lui avait été confiée. Ses tâches antérieures lui avaient donné une solide expérience administrative, pédagogique et humaine. Elle avait été , tour à tour, institutrice , professeur et directrice au séminaire, puis assistante au sein du conseil d'administration de la congrégation. Durant toute cette période , elle s'était acquise la sympathie générale et fit école aux côtés de celle qu'elle remplaçait maintenant.

a) Des initiatives intérieures courageuses.

Soeur Mathilde Schmitt avait vu le jour à Tromborn, en Moselle actuelle, en l'année 1853. Entrée à l'âge de dix-huit ans au couvent de Saint Jean-de-Bassel, elle y poursuivit des études secondaires et passa avec succès son examen de fin de scolarité à l'Ecole Normale des Institutrices de Sélestat (1). Soeur Mathilde boucla son cycle d'études en 1875. Elle fut aussitôt nommée comme professeur au séminaire, dont elle prit la direction en 1881 lorsque soeur Anna eut à prendre en charge le noviciat et à seconder plus étroitement une soeur Constantine dont la santé commençait à

(1) cf. Première partie , chapitre III pp.175 et suivantes : Avant l'annexion et aussitôt après , la congrégation , contrairement à celle de Ribeauvillé, par exemple, envoya ses futures institutrices dans les Ecoles Normales du Reichsland pour s'y soumettre aux examens officiels. Ceci permit de mettre un terme au discrédit jeté sur le personnel enseignant de la congrégation. Pour les maîtresses destinées au séminaire, les autorités sollicitèrent leur admission comme élèves dans les Ecoles Normales.

s'altérer considérablement. Le séminaire comptait alors près de 130 élèves. En 1895, il sera délesté de son excédent civil ne se destinant pas à la vie religieuse. Son effectif va se rétrécir avec les lois interdisant l'enseignement du français dans les années 1887 - 1888 et frappant essentiellement les pensionnats de jeunes filles " foyers de la culture française ". En 1895, ne figurent plus que 58 pensionnaires sur les registres d'inscription (1). La supérieure générale attribue cette grosse dépression " au mauvais temps et au programme " et son internat serait certainement plus fourni si en Alsace-Lorraine l'on jouissait " de la liberté américaine ", qui lui donnerait " une masse d'élèves " (1). Soeur Mathilde passait, en tant que directrice, par toutes ces tribulations administratives qui liaient sans cesse l'école aux volontés des autorités allemandes.

Soeur Schmitt remplit sa charge de directrice avec compétence et succès, présentant chaque année ses candidates à la Abgangsprüfung dont les épreuves se déroulaient à Beauregard et à Sélestat. En 1894, la commission impériale admit le séminaire au titre d'Ecole Normale . L'établissement, désormais apte à faire passer les examens semblait satisfaire l'administration scolaire de Strasbourg ; l'Oberschulrat et Geheimrat Ernst nous en donne un écho lorsqu'il dira " ... Ich geglückwünsche ein Land, das solch eine Anstalt besitzt...! " (2). Ribeauvillé était reconnue depuis 1880 comme Lehre -

(1) A.ST J. DOSSIER A.HOULNE : Lettre du 28.XI.1895.

(2) M.J.GRUBER op.cit. p.76.

rinnenbildungsanstalt. La première commission d'examen se retrouvant au grand complet le 12 mars 1895 à Saint Jean-de-Bassel est composée de sept membres, soit du Dr Ernst, Oberschulrat et président de la commission, du chanoine Dellès, délégué épiscopal, de l'inspecteur Bauch de Molsheim, de l'Oberlehrer Birkemeyer venant de l'École Normale de Strasbourg et accompagné par son collègue Püttelkow. La partie lorraine était représentée par l'inspecteur Bisack de Sarrebourg et le conseiller scolaire Schlemmer qui ne s'arrêta qu'une journée à Saint-Jean. Seize sur seize candidates de la maison furent reçues aux épreuves écrites et orales cette année ; en 1896, vingt sur vingt passèrent leur certificat d'aptitude . Nous sommes loin de l'ignorance tant décriée il y a un demi siècle, parfois vraie , mais combien injustifiée dans la majorité des cas ! Seule, la sanction officielle permit de réhabiliter un institut dont l'origine des membres n'avait pas changé depuis sa fondation. Soeur Mathilde déployait toute sa sagacité pour former ses élèves - maîtresses. Il n'y avait pas de raison que ses futures institutrices fussent moins capables.

En 1898, soeur Schmitt accéda aux postes de première assistante et d'économe générale de la congrégation. En 1903, lorsque soeur Anna meurt, soeur Mathilde est l'une des rares personnes initiées aux affaires de la congrégation. D'où le choix du chapitre d'élection.

Soeur Mathilde, qui, depuis près de trente ans s'était adonnée à la formation de la jeunesse rurale et conventuelle fréquentant l'école de Saint-Jean, était une personne réservée, simple, affable et discrète. Au moment de son élection, elle avait

cinquante ans. Si la nature la désavantageait quelque peu par rapport à la jeune femme dynamique, rayonnante et explosive que fut soeur Anna, soeur Mathilde se distinguait en revanche par sa sollicitude et de réelles qualités humaines.

Attentive et déférente, elle prenait le temps de se pencher sur chaque cas, recevait avec une extrême simplicité chaque soeur, supprimait ce qui pouvait entraver l'épanouissement des personnes. Elle donna un souffle nouveau à la congrégation en s'intéressant plus aux personnes qu'à l'oeuvre proprement dite et au Règlement. Aussi, accordait-elle avec plus de facilité que ne le fit soeur Anna, tel séjour en famille, tel retour inopiné en Europe de missionnaires qui avaient le mal du pays. Bref, elle était toute bonté et toute compréhension à l'égard de tout membre de son institut.

Elle fut aussi très attentive à la vie quotidienne des élèves. Elle commença d'abord par modifier considérablement le règlement austère des étudiantes. Le lever est fixé à cinq heures et demi ; les élèves ne sont plus astreintes à la récitation quotidienne de l'Office avec la communauté religieuse ; soeur Mathilde introduit la récitation partielle du chapelet pour permettre des récréations plus longues. Enfin, au point de vue vestimentaire, elle allège l'ensemble de la tenue. Le corsage, véritable étai, est sérieusement modifié. Les postulantes sont autorisées à quitter pendant la journée leur bonnet à lourde armature inconfortable. Elles ne le porteront qu'aux offices à la chapelle (1).

(1) A.ST J. : ANNALES 1903 à 1909.

Avec la répétition des cas de typhoïde, de maladie pulmonaire irréductible et de décès de très jeunes religieuses, soeur Mathilde est amenée à entreprendre des travaux d'assainissement très importants à l'intérieur de l'aire conventuelle.

Elle fait d'abord procéder au drainage des eaux, certains endroits s'avérant très humides ; elle fait ensuite aménager un château - d' eau avec installation de tout un réseau de canalisation. Il y eut des sanitaires plus nombreux, des salles de bain au moins à chaque étage des différentes maisons et des quatre ailes de la construction. Pour faciliter l'entretien du linge, travail qui incombait autant aux élèves qu'aux postulantes et aux novices, la supérieure engage des dépenses nécessaires pour l'aménagement d'une buanderie à vapeur. Finis donc les levers matinaux pendant les jours de congé et parfois même pendant les jours de classe où l'on se rendait en groupe au bord de la Sarre pour y battre, savonner, rincer et en ramener le linge de la communauté. Ces aménagements furent un réel bienfait pour tout le monde.

Soeur Mathilde s'employa également à faire installer un système d'éclairage plus moderne et surtout plus puissant. L'entreprise était d'envergure mais elle n'hésita pas , car si les aînées pouvaient encore se passer d'une lumière suffisante et régulière quand le soir tombait, les jeunes en cours d'études , ne pouvaient continuer de souffrir des caprices de l'éclairage défectueux (1).

(1) A.ST J. ANNALES op.cit. 1903 à 1909.

Soeur Mathilde compte à son actif une dernière grande initiative : la construction de la ferme. La congrégation possédait déjà de nombreuses terres autour de la commanderie. Elle continue d'en acquérir , parfois , il est vrai , au grand déplaisir des fermiers des environs qui parlaient de " Totes Feld ", à raison parce qu'elles leur échappaient , à tort toutefois car il s'agissait avant tout de nourrir les deux bonnes centaines de personnes vivant derrière l'enceinte conventuelle. Soeur Mathilde fait donc ériger un ensemble de bâtiments important, l'équipe suffisamment pour lancer dès le départ une exploitation rationnelle. Deux familles voisines du couvent louèrent leurs services pour faire valoir cette ferme. Ce fut la santé des religieuses et des élèves qui la première en bénéficia.

b) Une administration contestée.

Dans tous ces travaux d'aménagement, soeur Mathilde trouva en la personne de l'aumônier ANDRE un excellent collaborateur . Aucune démarche de prospective ne rebutait à ce dernier. Il se rendait dans les grandes maisons bénéficiant déjà des installations à invoquer à Saint-Jean pour tirer le meilleur parti dans la rénovation. L'abbé André conseillait, guidait, lançait même des projets d'amélioration des conditions matérielles de la vie quotidienne à Saint-Jean. Les temps avaient changé. Il fallait aussi songer à renouveler le cadre de vie (1).

(1) A. ST J. ANNALES op.cit. ; J. WILHELM op.cit.: l'historien ne mentionne pas l'aumônier ; nous tenons les faits de témoignages oraux.

Ce fut précisément à cause de cette collaboration assez inhabituelle que soeur Mathilde se heurta à une sourde opposition. Un membre du conseil d'administration, disciple de la tradition rigoureuse, se plut à canaliser les mécontentements et à freiner la direction dans son action. Le non-renouvellement du mandat de soeur Mathilde après son sexennat comme supérieure générale, fut le dénouement de ce supériorat pourtant méritoire (1).

L'opposition avait la partie facile. Tout se conjugua à l'intérieur et à l'extérieur pour jeter de l'ombre sur l'administration de soeur Mathilde Schmitt.

Elle n'avait ni l'audace d'une pionnière, ni cet esprit à la fois combatif et international, indispensable pour l'évolution des jeunes fondations à l'étranger. Elle ne fit pas non plus suffisamment preuve de souplesse pour conserver de bonnes relations avec les autorités épiscopales, voire scolaires. Après mûre réflexion et dans la ligne d'une rigoureuse droiture d'esprit, elle osa signifier ses prérogatives. On peut dire, que par ailleurs, en privilégiant l'administration intérieure, soeur Mathilde s'aliénait une certaine fraction autorisée de la congrégation. Une sorte de repliement et d'attitude défensive pour tout ce qui touchait le gouvernement extérieur la freinait dans ses propres initiatives. Elle s'appliqua à faire face aux événements, un peu comme Decker autrefois dans le domaine de l'instruction ; elle ne les devançait, ni ne les maîtrisait(2)

(1) J.WILHELM op.cit. p.93

(2) Soeur Mathilde répond parfaitement au portrait qu'a tracé Mr Fr.ROTH dans son récent ouvrage - La présidence de Lorraine dans l'Empire allemand 1870-1918 op.cit. - du Lorrain des années 1900. Sa nature prudente et réservée l'enferme dans un " repli psychologique " assez paralysant.

De culture allemande, soeur Mathilde possédait cependant parfaitement le français. Par contre, elle connaissait trop peu l'anglais, ce qui portait un réel préjudice à ses relations avec les Etats-Unis (1). On s'était entièrement anglicisé là-bas après seize ans d'implantation et l'on y possédait trop rudimentairement soit l'allemand, soit le français pour traiter en profondeur de certains problèmes. Enfin l'attitude plutôt hésitante vis-à-vis de l'Amérique valut à soeur Mathilde un fonds d'opposition de nature à précipiter la fin de son mandat.

En tant que supérieure générale, soeur Mathilde usait de ses pleins pouvoirs pour accorder certaines autorisations qui contrariaient la haute autorité de l'évêque de Covington, supérieur ecclésiastique de la province d'Amérique. Mgr Maes, s'opposant à un rapatriement, reçut comme éclaircissement la motivation suivante : " ... Il n'est dit nulle part, qu'on ne viendra plus en Europe. Nous ne pouvons pas refuser aux soeurs d'Alsace-Lorraine placées en Amérique et élevées dans la tradition de voir leur famille, de retourner les voir après douze ans..." (2). Par cette mesure, soeur Mathilde voulait élargir à toutes les religieuses-missionnaires la possibilité de revoir au moins une fois dans leur vie, leur famille. Cette disposition était réservée jusque là aux supérieures en voyage d'affaires et à quelques privilégiées. La supérieure générale se refusait aussi à une austérité qui servait plus la cause américaine que les personnes en mission dont elle était l'ultime recours. Elle

(1) A. ST J. : on ne compte que 12 lettres échangées entre l'Amérique et soeur Mathilde. Dans le dossier A. HOULNE, il y en a plus de 200.
 (2) A. ST J. DOSSIER M. SCHMITT - Lettre du 28.VI.1904.

se faisait un devoir de protéger tous les membres de sa congrégation contre toute pression éventuelle, dût-elle émaner des instances épiscopales. Même attitude " protectionniste " au niveau des finances. Soeur Mathilde formula son inquiétude au sujet des capitaux qu'on sollicitait d'elle Outre-Atlantique en vertu des besoins urgents à régler en Europe. Fallait-il arrêter ou ne pas entamer les travaux d'assainissement nécessaires à Saint-Jean parce que les provinces criaient famine ? Soeur Mathilde, talonnée par des impératifs locaux, privilégia la maison-mère. Enfin, elle ne répondit pas à toutes les demandes de renfort qu'on lui soumettait au bénéfice de l'oeuvre du Kentucky. Elle refusa de poursuivre la politique de ponction qui vidait l'Alsace-Lorraine de son élite à un moment où s'y faisait sentir la pénurie de personnel. D'autant plus que Mgr Maes n'admettait pas n'importe qui : " ... Envoyez-moi des femmes fortes, trempées, prudentes, constantes, résolues. Surtout pas de petitesse d'esprit ! Les intelligences étroites n'ont que faire ici ... " (1). L'évêque de Covington portait un ultime grief dans son coeur au sujet de l'administration européenne qui n'avait pas tenu compte de toutes les modifications dont il entendait amender les textes du nouveau règlement. L'évêque de Metz en fut avisé. D'où cette petite guerre sourde menée à soeur Mathilde que préoccupaient des problèmes intérieurs tout aussi subtils.

(1) A. ST J. DOSSIER AMERIQUE LETTRE de Mgr MAES 1898.

ANNALES STJ. année 1895 : au mois de mai 1895, l'état des effectifs en Amérique est le suivant : 60 professes, 19 novices et 5 postulantes. Le 1^{er} juin on demande à la maison-mère 4 soeurs pour Baltimore, 2 pour St Charles Ellicott City, 4 pour Washington. "Nous enverrons 13 soeurs ..."

En ce début du XX^e siècle se posèrent à l'administration générale des problèmes d'adaptation et de réajustement qu'il ne fut pas aisé de résoudre instantanément. La congrégation assistait à une sorte d'éclatement général dû à la subite explosion démographique de la fin du XIX^e siècle (1). Son statut social, hérité des premiers temps de la fondation avait vieilli. Les équilibres traditionnels étaient menacés ; il fallut sortir de cette crise d'étouffement au prix d'une farouche énergie. Soeur Mathilde s'employa à desserrer l'étreinte qui culminait autour des années 1905-1906. Ce ne fut pas facile et la situation ne se dénoua que très lentement.

A Saint-Jean, les locaux n'étaient pas conçus pour héberger trente à quarante élèves dans une même salle de classe. L'équipement devenait lui aussi insuffisant. S'ajoutèrent les fléaux de la tuberculose et de deux épidémies de fièvre typhoïde que favorisait l'exiguïté. Les infirmeries regorgeaient de malades, ce qui rendait les moyens de prévention quasi impossibles. La mort fit des coupes sombres parmi les jeunes religieuses, et l'on rendait rapidement à leur famille des enfants susceptibles de contracter ce mal terrible. Un journaliste, l'abbé Pinck, dont la soeur enseignait au séminaire, fit une enquête officieuse et avec des données certainement exactes à bien des égards, s'en prit à l'administration de soeur Mathilde. Dans un rapport détaillé des événements qui éprouvaient

(1) J.GRUBER op.cit. pp. 8 à 17.

le couvent, il mit en cause la nourriture parcimonieuse, le régime de vie épuisant, l'excès d'épargne, la course aux diplômes au prix des santés. C'est vrai que l'on ne mangeait pas toujours à sa faim, vrai aussi que l'hygiène était devenue précaire à cause des locaux exigus, des installations archaïques, d'un chauffage limité, d'un éclairage défectueux, de soins impossibles et d'une persistance pernicieuse de maladies irréductibles. Mais ce n'est pas du jour au lendemain que soeur Mathilde put résorber la crise . Nous avons vu antérieurement qu'elle avait entrepris tous ces travaux de rénovation, relâché l'austérité du régime, assoupli certaines mesures astreignantes au sujet du port du costume, des offices communautaires, du chapelet à réciter quotidiennement , au point de mécontenter certains membres de l'administration conventuelle ... Soeur Mathilde , assistait, impuissante devant les effets accumulés d'une situation acquise de longue date. Mais les faits étaient contre elle ; l'opinion s'alarma et lui retira sa confiance ; l'évêque demanda une reddition de compte serrée , tâche dont soeur Mathilde s'acquitta avec courage et honnêteté. Un concours de circonstance voulut que .se manifestât en même temps le malaise américain. Parce qu'elle se mesura seule à cet assaut de difficultés , attitude que lui dictait sans doute sa réserve naturelle, soeur Mathilde ne put dénouer avantageusement la situation.

Dans les villages, les contingences matérielles s'aggravaient. Les logements prévus pour une à deux personnes devenaient trop petits au fur et à mesure que s'élargissait la communauté religieuse. Les communes commençaient à solliciter en plus des institutrices du

cycle élémentaire, une directrice de salle d'asile (1) ou une maîtresse de garderie municipale. Les soeurs d'école ayant peu à peu abandonné le soin à domicile à la fois par manque de temps et de compétence, les municipalités demandaient une garde-malade. Construites en général au temps de Louis-Philippe, ces maisons d'école maintenant insuffisantes et parfois humides, commençaient à se délabrer, ou du moins, ne répondaient plus aux besoins de ce début du XX^e siècle. Soeur Mathilde fut acculée à exiger des communes une amélioration, fussent-elles pauvres. Les grands moyens qu'elle dut employer dans certains cas, à savoir le retrait de toute une communauté, sema le malaise dans les relations entre les municipalités et le couvent, malaise entretenu par des membres du clergé qui pensaient que "... Les pauvres soeurs de Saint-Jean avaient perdu la vertu de leurs consœurs des années 1800 ..." La vertu, elles l'avaient sans doute encore, mais certainement plus la santé robuste de ces bonnes villageoises d'antan dont les estomacs résistaient à toutes les surprises du mets quotidien...! Les exigences scolaires s'appesantissaient, elles aussi. Soeur Mathilde qui avait dirigé l'école normale pendant douze ans s'en rendait bien compte. Ici le Dr Schlemmer se montrait d'humeur morose (2). Là, des ins -

(1) Jusqu'en 1900, les écoles maternelles conservèrent la dénomination issue du début du siècle de "salles d'asile". A Saint-Jean, les futures institutrices se préparaient au brevet des asiliennes.

(2) A. ST J. DOSSIER " Supérieurs ecclésiastiques " : lettre du 31.IX. 1905 : "... Mr Dellès est venu me rendre compte de la manière dont s'est déroulé l'examen. Il n'était pas édifié du langage et de la tenue de Mr Schlemmer " : Mgr Karst à soeur Mathilde.

pecteurs traduisaient leur mécontentement au sujet de certaines institutrices. Chaque cas isolé pouvait devenir une atteinte à l'ensemble du personnel que soeur Mathilde envoyait dans les écoles du Bas-Rhin et de la Lorraine .

Ce fut donc tout un concours de circonstances qui s'accumulèrent au cours de ce généralat . Soeur Mathilde se raidissait plutôt devant ces situations . Elle ne les dominait pas. Bref, elle n'avait pas l'envergure ni de soeur Constantine, ni de soeur Anna.

Pour toutes ces résistances tacites ou exprimées, soeur Schmitt eut à rendre compte. On ne contrariait pas impunément des personnalités de l'envergure de Mgr Maes, de Mgr Benzler, du conseiller scolaire Schlemmer ou de certaines personnes influentes du couvent, lui-même. On eut recours à l'évêque de Metz. Mgr Benzler, moine de la stricte observance, se laissa-t-il distraire par des griefs de relâchement dont on semblait charger soeur Mathilde ? Si l'autorité scolaire en les personnes des conseillers Schlemmer et Blum (1), ne fut pas absolument étrangère au mouvement d'opposition, voire à une intervention spécifique , si l'Amérique n'avait pas demandé directement la démission de soeur Mathilde, l'évêque prit prétexte des rumeurs de mécontentement issues de la maison - mère elle-même , pour intervenir autoritairement. Après l'expiration du mandat de soeur Mathilde, il lui demanda de se retirer des affaires. Il nomma, sans consultation auprès du chapitre général réuni, un vicaire à laquelle il remit un mandat de supérieure générale au temps des élections qui n'eurent pas lieu. L'aumônier

(1) A. ST J. DOSSIERS SCHLEMMER ET BLUM : lettre du 12.X.1910 et du 11.IV.1911.

André fut muté, l'ancien conseil dissout ; la conseillère à la source directe de ces événements fut elle-même éloignée de l'administration. La consternation fut grande dans la congrégation. Soeur Mathilde avait su gagner l'affection et l'estime de la quasi totalité des religieuses de l'institut. Son départ irrita d'autant plus que la majorité ignorait totalement les difficultés. Soeur Mathilde continua de mériter la sympathie générale en rentrant dans le rang, sans bruit ni intrigues. Comme la congrégation ne possédait encore qu'un seul manuel bilingue pour alimenter la spiritualité des religieuses, elle se fit un devoir de traduire en langue allemande les Constitutions et le Directoire pour les générations montantes qui ne savaient plus suffisamment le français (1). Ces affaires se passèrent en 1909. Soeur Mathilde eut juste le temps d'assurer un sexennat.

2 . SOEUR MARIA HOULNE : 1909 - 1918.

Puissamment secondée par Mgr Benzler qui l'avait portée au pouvoir et lui dicta sa conduite, du moins pendant les premiers temps de son gouvernement, tenue en haute estime par Mgr Maes et Mgr Harkings, supérieurs des deux fondations - mères américaines, bénéficiant du prestige de soeur Anna, sa propre soeur, la nouvelle supérieure générale de Saint Jean-de-Bassel, se mit en

(1) Ces traductions manuscrites se trouvent dans les archives de Saint-Jean.

demeure de remanier la congrégation. Il y eut un regain d'austérité dans tous les domaines. Le retour à la tradition, au culte implacable de la Règle, l'introduction d'une " étiquette religieuse" qui seyait si peu à ces filles de campagne produisirent un repli psychologique où longtemps la confiance et l'affection véritable , cédèrent le pas à la crainte et au respect.

a) Soeur Maria Houlné, co-fondatrice en Amérique.

Soeur Maria avait été une aide efficace aux côtés de sa soeur Anna au temps de l'implantation de la congrégation en territoire américain. En 1891 , elle sera envoyée à Providence dans l'état de Rhode Island pour y créer et diriger l'oeuvre du " Saint- Vincent de Paul Infant Asylum ". La maison prit un essor inespéré grâce à la sagacité de soeur Houlné ,très ouverte au problème américain et à la nécessité d'enraciner ses missionnaires dans un milieu absolument différent de celui de la vieille Europe. Le supérieur se attacha surtout à initier les soeurs à la nouvelle langue, seul moyen d'insertion réelle et durable . La méthode plut à tout le monde.

En 1900, soeur Maria fut nommée provinciale du couvent de Mont-St Martin à Newport dans le Kentucky (1). Le développement de la fondation était en bonnes mains, car outre le jeune dynamisme de soeur Maria, celle-ci était cultivée, spirituelle et nantie du goût du risque.

(1) Si l'on parle de province d'Amérique, il ne s'agit que d'une dénomination courante , ratifiée canoniquement seulement après 1918.

Soeur Maria s'adaptait aisément à la société américaine, trouvant un atout dans sa formation artistique et littéraire acquise au cours de ses années d'étude (1). Enrichie par de nombreux voyages aux Etats-Unis et en Europe, elle réussissait apparemment dans toutes ses entreprises ; les fondations prospéraient; les créations se multipliaient ; elle entretenait d'étroites relations à la fois déférentes et prospectives avec la maison-mère d'Europe , tant durant le gouvernement de sa soeur Anna , **que** sous l'administration de soeur Mathilde Schmitt. C'était bien là un des traits de son caractère. Véritable co-fondatrice de la province Outre-Atlantique, soeur Maria était appréciée en Amérique. A Saint-Jean, on la connaissait peu . On ne put lui témoigner la même reconnaissance , d'autant plus que son long séjour hors d'Alsace-Lorraine , ne l'avait pas liée à la vie quotidienne des soeurs du Reichsland.

b) Soeur Maria Houlné , supérieure générale.

A sa nomination en 1909 comme vicaire de la congrégation et en 1910 comme supérieure générale, la pensée de soeur Maria restait tournée vers l'Amérique . Qui pouvait lui en vouloir après vingt ans de travail ardu dans un cadre où tout était à faire ? Sans qu'elle le voulût explicitement, elle donna une note américaine à son administration.

A côté des transformations intérieures qu'elle apporta au point de vue du Règlement, de l'esprit de pauvreté et d'obéissance ,

(1) A. ST J. DOSSIER M. HOULNE -Correspondance : soeur Maria écrivait parfois jusqu'à deux lettres par semaine à soeur Anna . Douée pour la peinture, on l'avait envoyée à l'Ecole des Beaux-Arts de Strasbourg.

la nouvelle supérieure générale poursuivit les négociations entamées par l'administration précédente en vue d'une implantation en Alsace. Ainsi naquit en 1909 la " Zweigniederlassung " de l'école privée Ste-Anne de Strasbourg - Neudorf. Soeur Maria fit l'acquisition d'une propriété à Charly , près de Metz . Le couvent ne possédait pas de maison de reposet bon nombre de religieuse avaient besoin à cette époque de refaire leur santé. La maison de Charly répondait à ces impératifs particuliers. Pendant l'hiver, les soeurs y dispensèrent des cours d'enseignement ménager mis en vogue par le " Vaterländischenfrauenverein." En 1913, commencèrent à la maison de Friedolsheim dans le Bas-Rhin des travaux d'agrandissement. Cet " Institut du Sacré-Coeur " , don de soeur Mélanie Fritsch (1), devait donner un petit internat ,acceptant simultanément les enfants de Friedolsheim et des élèves - pensionnaires des villages environnants . Cette maison en pleine campagne alsacienne était une réplique du pensionnat Notre-Dame de la Providence de Fénétrange en Lorraine , accueillant lui aussi les jeunes rurales souhaitant poursuivre des études secondaires. La congrégation restait ainsi fidèle à son but originel : l'instruction et l'éducation des enfants de campagne, son action s'élargissant à présent au monde scolaire supérieur, peu ou à peine pris en charge par les congrégations religieuses. Les travaux furent achevés en 1915 et l'Institut du Sacré-Coeur ouvrit son école moyenne aux fillettes de Friedolsheim, à quelques orphelines et aux jeunes demoiselles de campa-

(1) Soeur Mélanie du Sacré-Coeur Fritsch , fille unique, était originaire de cette localité. Elle fit don de tout son héritage en vue de bonnes oeuvres. La maison a gardé ce caractère spécial.

gne. La congrégation était de la sorte solidement implantée en Alsace et comptait à la veille de la guerre quatre grandes écoles dans le Reichsland. Sa pérennité semblait garantie. Les événements de la guerre 1914 -1918 devaient changer bien des choses encore.

Lors de son passage en Europe, Mgr Maes, qui participait au Congrès Eucharistique de Rome, fit une courte escale à Saint-Jean de-Bassel. On l'y accueillit à la manière américaine : compliment en langue française récité par une maîtresse de l'école normale, notamment soeur Marie de la Trinité Kammerlocher, concert exécuté par les élèves sous l'attention vigilante de leurs professeurs (1), allocutions de circonstance, sermon ... C'était les 4 et 5 juin 1914. L'évêque de Covington avait-il profité de ce passage à la maison-mère pour inviter soeur Maria à venir régler sur place les problèmes d'expansion qui se posaient à Mont-Saint Martin ? (2). Il est fort probable que l'évêque ait exprimé un tel souhait. Toujours est-il qu'une circulaire expédiée le 10 juin avertit tous les membres de la congrégation que la supérieure générale se rendrait dans un très proche avenir au Kentucky. Soeur Maria quitta le couvent le 19 juin ; le 29, les journaux annonçaient l'attentat de Sarajevo. Lorsque la guerre éclata, soeur Maria se trouvait encore aux Etats-Unis. Elle resta éloignée de la maison-mère pendant les quatre années d'hostilité. Les relations se limitèrent à une correspondance trop sporadique pour pouvoir assurer une admi-

(1) F.X. MATHIAS op.cit. p.12 : le chanoine Mathias avait trois soeurs religieuses entrées à Saint-Jean; toutes trois musiciennes, elles professaient leur art l'une en Belgique, l'autre en Amérique, la troisième à la maison-mère.

(2) ANNALES ST JEAN : Années 1913 et 1914. Notons que les annales commencent seulement en 1914 à être rédigées en langue allemande.

nistration véritable. Il ne fut plus possible à soeur Maria d'entreprendre quoi que ce fût pour **St - Jean**. La guerre suspendait pendant quatre ans son mandat de supérieure générale en Europe. Aussi n'y eut-il plus d'initiatives particulière durant cette période . On résolut les problèmes au jour le jour. En l'absence de la supérieure générale, les Constitutions remettaient les pouvoirs entre les mains de la première assistante , dite vicaire. Ce fut soeur Ste Gertrude, d'heureuse mémoire, qui en assumait la lourde responsabilité.

Un nouveau vent d'austérité souffla sur Saint-Jean mais il vint cette fois du côté des pouvoirs civils : réquisitions, poursuites, perquisition jusqu' à la chapelle d'où durent disparaître tous les manuels imprimés en France ... Soeur Gertrude eut aussi à arbitrer des conflits au sein des communautés d'Alsace-Lorraine . L'annexion en avait fait des mosaïques de nationalités où vivaient ensemble des personnes d'origine polonaise, allemande , alsacienne ou lorraine ; les unes et les autres manifestèrent également leurs sentiments patriotiques à leur façon ; soeur Ste-Gertrude recommanda la mesure et la discrétion. On la tint cependant pour responsable des affirmations nationalistes que certains membres de la congrégation eurent la maladresse ou prirent le parti d'exprimer . Mais, ni les dénonciations , ni les menaces d'incarcération ne firent jamais se départir soeur Ste-Gertrude de son calme imperturbable . C'était bien là son trait de caractère. Elle se montra à la hauteur de sa

(2) suite : les Etats-Unis étaient préoccupés par de nouvelles constructions. Les premiers bâtiments de Newport devenant trop restreints, l'on construisit un nouvel ensemble à Melbourne où la famille O'Shaughnessy avait fait don d'une vaste propriété .

tâche. Elle avait l'initiative des décisions. Elle usa de ce pouvoir avec discrétion et mérite. Celle qu'elle remplaçait accidentellement lui sut gré de son abnégation et de son dévouement. Mais au juste, qui était soeur Maria ?

Nous avons pu noter au cours de cette lecture que deux supérieures de Saint-Jean portaient le nom Houlné. Etaient-elles membres d'une même famille ? Oui, en partie . Soeur Anna était issue du premier mariage de Mr Houlné , soeur Maria , du second. C'est précisément de soeur Maria qu'il s'agissait dans la lettre du 21 octobre 1873 (1).

Eugénie , en religion , soeur Maria, avait vu le jour à Obersteinbach dans le Bas-Rhin, le 18 décembre 1860 . C'est là que le père Houlné avait convolé en secondes noces . Eugénie passa son enfance à Wissembourg et soeur Anna, son aînée de treize ans, se pencha sur l'éducation de sa cadette quand celle-ci fut en âge de poursuivre des études. Après ses premières études à Saint-Jean (2), soeur Anna envoya sa soeur dans un internat à Bar-le-Duc pour lui assurer une formation française. Etroitement liée à la direction du séminaire, soeur Maria se distingua rapidement par de solides qualités d'animatrice. Aussi, lorsque se posa la question des fondations , soeur Anna put se reposer sur l'esprit d'initiative de sa soeur pour l'envoyer aux Etats-Unis d'Amérique. Elle s'y rendit en 1891.

(1) Cf. pp. 215 et 216.

(2) *ibid.* Le cas des soeurs Houlné n'est pas unique. Il arrivait fréquemment que deux , trois filles d'une même famille se fassent religieuses dans une même congrégation, et que même leurs frères entrent chez les Frères des Ecoles chrétiennes. F.X.MATHIAS *op.cit:* p.12"... deux des trois fils se consacrèrent au sacerdoce, trois filles devinrent soeurs religieuses..."

Comme son aînée, soeur Maria avait des dons d'accueil , de souplesse et d'adaptation facile au monde américain qu'elle côtoyait , suppléant à la réserve distante de soeur Chantal, la première pionnière de la fondation du Kentucky. Grâce à sa facilité d'expression , ne s'embarrassant nullement d'une faute de prononciation (- soeur Chantal préférait ne pas s'exprimer plutôt que de se tromper , elle avait aussi un trop grand sens du ridicule -), soeur Maria faisait le trait d'union entre la jeune communauté implantée au Kentucky et la population qu'elle comptait seconder dans le secteur scolaire . C'est à grand regret que Mgr Maes céda ce brillant sujet lorsque soeur Anna lui confia la direction d'une oeuvre de bienfaisance en Rhodes Island.

Sa nomination en 1900 comme supérieure de la province d'Amérique la ramena au Kentucky . Là, elle posa les bases d'une intégration durable, toujours en étroite collaboration avec le supérieur ecclésiastique , à savoir l'évêque de Covington (1), et l'administration centrale de Saint Jean-de-Bassel. Les liens du sang entre ces dernières autorités rendaient les relations plus intenses et très effectives, dans le but incontestable de faire prospérer l'oeuvre de Moye. Si Mgr Benzler nomme soeur Maria Houlné comme supérieure générale à la tête de la congrégation , c'est qu'il la connaît soit par son confrère américain qu'il rencontre personnellement aux Congrès Eucharistiques dont les deux hommes sont de zélés animateurs,

(1) CHARACTER SKETCHES : MGR MAES KY 1915.
A.ST J. DOSSIER M.HOULNE : correspondance PROVIDENCE et correspondance KENTUCKY.

soit par l'intermédiaire de soeur Anna , soit enfin au travers d'une correspondance directe entre l'évêque de Metz et soeur Maria, détail qui resterait à éclaircir. La congrégation compte au moment de la nomination de soeur Maria Houlné 1.121 membres , dont 72 novices (1). Le petit noyau s'était développé en un bel arbre vigoureux . La guerre entravera la croissance . En 1914 , on compte 1.190 professes, en 1918 - 1.223 , soit une augmentation de 33 membres pour une période de quatre ans.

* * *

Les quatre supérieures de Saint Jean-de-Bassel que nous venons de côtoyer au cours de cette étude, ont modelé le visage de la congrégation d'une façon originale et personnelle. On constate ici combien le rôle d'une supérieure générale peut être déterminant dans la vie et le développement d'un institut.

Soeur Constantine Eck, novatrice et dynamique, est restée très fidèle à elle-même dans son gouvernement des affaires. Elle marcha de l'avant, prodiguant ses encouragements, sema la joie de vivre, vertu encore très hésitante en cette fin de XIX^{le} siècle où le jansénisme imposait encore une rigueur morale sévère. Du côté des autorités administratives et religieuses, elle sut agir avec circonspection et fermeté tout en ménageant les différents partis .

(1)A.ST J. MANUSCRIT : Etat général de la congrégation . Sur ces 72 novices, 5 sont d'origine belge, 22 ont pris le voile aux U.S.A et 45 se trouvent à la maison-mère.

Soeur Anna Houlné donne une note d'assurance à son administration. Elle attaque de front et va au-devant des problèmes qui se présentent ; elle ne les redoute pas. Les autorités scolaires se montrent-elles tatillonnes vis-à-vis de ses institutrices ? Elle lancera son personnel sur d'autres rails. Son style d'action est celui du lutteur . Soeur Anna brave le destin. A ses Filles , elle demandait d'être " nobles, généreuses, humbles , habiles et complètes chacune dans son domaine, **compétentes**, instruites et très, très méthodiques ... " On ne pourrait tracer un meilleur portrait de cette personne si prisée dans sa congrégation pour sa courtoisie, son abord avenant et son ouverture à tous les problèmes de son temps. La vénération fut si grande que d'aucunes l'eussent portée sur les autels encore de son vivant.

La figure de soeur Mathilde Schmitt pourrait paraître insignifiante , comparée aux précédentes. N' était son excessive réserve caractéristique à beaucoup d'annexés du début de ce siècle repliés sur eux-mêmes et comptant exclusivement sur leurs **ressources** intérieures, soeur Mathilde fut une femme courageuse , une femme de devoir et une femme à qualités humaines incontestables. Elle eut d'heureuses initiatives temporelles et spirituelles ; elle eut le mérite de s'affranchir de la tutelle épiscopale là où il semblait nécessaire d'affirmer ses droits en tant que supérieure générale . Sa déposition ne fut le fait que de quelques personnes. A l'exemple de Hoya, éloigné de ses premières fondations par décision épiscopale, soeur Mathilde porta généreusement sa croix ; sa tranquille soumission montra qu'elle savait être une Fille de la Providence dans le vrai sens du terme.

Lorsque soeur Maria Houlné fut nommée à la présidence de la congrégation, elle disposa d'un atout exceptionnel. Elle venait d'une fondation importante dont elle avait été le nerf moteur . Elle entra dans une administration, d'avance ratifiée dans ses initiatives par les autorités religieuses. Cet atout l'avantageait aussi bien dans ses entreprises américaines qu'européennes. On peut dire qu'elle eut la partie facile. En réalité, les soeurs d'Europe la connaissaient fort peu. Soeur Maria s'en ouvrit d'ailleurs à soeur Anna : "... Si vous êtes presque surprise que je sois aimée et estimée comme vous dites dans la congrégation, moi j'en suis tout à fait surprise et étonnée, parce que je ne connais presque pas de soeurs , cela me paraît singulier ..." (1). Les unes et les autres eurent le loisir de faire plus ample connaissance après 1909. Il est vrai que cette personnalité un peu prompte de tempérament, autoritaire, entrant dans le menu détail du quotidien, effrayait quelque peu. Aussi lui voua-t-on plus de respect que d'affection, du moins jusqu'à son deuxième séjour en Amérique où la guerre retint soeur Maria pendant quatre ans. Le temps se chargea de polir les angles, d'autant plus que des problèmes de réadaptation dès le retour à la France furent le souci majeur de tous les membres de la congrégation.

Malgré ces quelques difficultés internes et épisodiques, douloureuses parce qu'elles touchaient des personnes respectables et toujours mues par des vues nobles et absolument désintéressées,

(1)A.ST J. DOSSIER M.HOULNE : Correspondance Providence : L.31.VII.1891.

d'ordre secondaire car elles n'entravèrent jamais la marche générale de l'oeuvre, la congrégation grandissait en nombre, en compétence et en autorité morale. Guidés par des autorités conscientes de leur responsabilité et ne perdant jamais de vue le but de la mission de chaque soeur, enrichis pendant ces quatre administrations d'une littérature spirituelle indispensable et sans cesse remise à jour, tous les membres de l'institut poursuivaient ensemble l'objectif primordial tracé par le fondateur : l'éducation et l'instruction populaire " ... pour l'amour et la plus grande gloire de Dieu..."

Avec l'annexion, leur champ d'activités s'était diversifié . Au lieu de se rétrécir, il s'était élargi à l'Europe, de local et régional qu'il était jusqu'à présent; il s'ouvrit aussi au Nouveau Monde , terre de mission et terre d'espoir.

CHAPITRE V

EXPANSION DE LA CONGREGATION
LES IMPLANTATIONS A L'ETRANGER

Pour des raisons à la fois fortuites et motivées, la congrégation de la Providence de Saint Jean de-Bassel s'ouvrait vers la fin du XIX^{le} siècle à un courant d'expansion que ne prévoyait aucune prospective concertée.

C'est dire que ses effectifs répondaient à de telles orientations et que l'institut consentait à percevoir les appels émanant d'une société en mutation. La congrégation, comme d'ailleurs la presque totalité des maisons religieuses de ce temps, suivait le mouvement d'émigration amorcé à l'aube du dernier siècle, rejoignant cette population de la vieille Europe encore mal enracinée dans sa nouvelle terre d'élection et qu'émendant le secours moral et spirituel lui faisant défaut.

Le Nouveau Monde deviendra ainsi pour Saint Jean-de-Bassel terre d'attente et de mission où les " pionnières du bon Dieu " auront à se dévouer à la noble cause de l'éducation chrétienne des générations montantes. Il deviendra aussi terre d'espoir en un temps où le vieux continent , dont les frontières politiques se déplacent, ne semble plus avoir besoin de ses services.

I . LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE : TERRE DE MISSION, TERRE D'ESPOIR.

C'est respectivement durant les années 1866 et 1868, 1878 et 1888 que furent lancés les grands projets d'expansion auxquels assista la congrégation. Si chacune des implantations à l'étranger eut un mobile différent, toutes visèrent au seul et unique but dont l'Institut se sentait mandaté depuis son origine. Que ce soit donc dans l'Ohio ou au Texas, en Algérie ou en Belgique, on s'établit toujours en vue d'instruire les jeunes enfants de condition modeste qui n'avaient pas encore la chance de fréquenter l'école par impossibilité matérielle, morale ou sociale . Cette fidélité à la mission de la première heure peut presque nous surprendre.

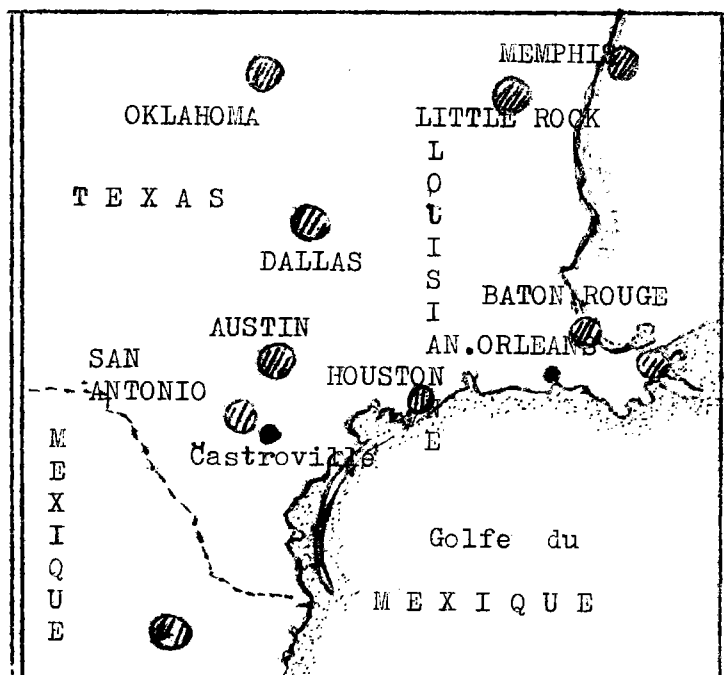
1. LA BRANCHE "MOYE" AU TEXAS.

La France missionnaire du XIX^{ie} siècle avait envoyé auprès des émigrés du Texas (1), l'un de ses zélés apôtres, Claude Dubuis , originaire de Lyon . Elevé à la dignité épiscopale du diocèse de

Gavelston en l'année 1862, le nouvel évêque s'occupe très rapidement de la formation chrétienne de ses fidèles. La guerre civile, qui ravageait surtout la partie méridionale des Etats-Unis, laissait de profondes traces d'incroyance dans la jeunesse désœuvrée. La ville possédait déjà ses foyers d'éducation. Comme en France, ces ordres, en général les Ursulines, n'atteignaient pas les enfants de campagne. Pour parer à cette carence, Mgr Dubuis eut l'idée de s'adresser aux congrégations enseignantes du secteur rural. L'évêque s'en revint donc résolument dans son pays natal. Hélas ses premières tentatives demeurèrent vaines. Si de telles institutions existaient (2), l'on arguait partout l'éloignement et bien d'autres motifs. L'évêque s'en vint donc frapper aux portes de Saint Jean-de-Bassel qu'il connaissait par l'un des prêtres - missionnaires de son diocèse, l'abbé Feltin. Là, il plaida avec tant de véhémence sa cause, que les volontaires furent autorisées à le suivre. Deux soeurs se présentèrent : Soeur Marie-Alphonse Boegler et soeur St-André Feltin. Elles s'embarquèrent pour le Nouveau - Monde avec Mgr Dubuis, cette même année 1866 (3).

- (1) CALLAHAN SISTER M. Generosa C.D.P. The history of the Sisters of Divine Providence - SAN ANTONIO, Texas 1955 p.35 et 36 : Cultural back grounds, chap.I pp.3 à 38 ; the beginnings of the parish school, chap. II pp.39 à 58 ; Castroville, the home of the Alsatians, chap.III pp. 58 à 82.
Sr J.NEBB Memoirs of the fifty years Congregation of the sisters of Divine Providence, SAN ANTONIO, Texas 1866-1916, San Antonio 1916 : 110 pages.
- (2) P.ZIND op.cit.p.57 : les congrégations enseignantes de femmes.
- (3) A.ST J. DOSSIER TEXAS ; J.STREBLER " Alsaciens au Texas " 100 pages, l'alsatique de poche - Strasbourg 1975.

a) Genèse de l'implantation au Texas.(cf.carte ci-dessous)



Arrivées à Austin, paroisse de l'abbé Feltin qui était le frère de soeur St-André, les deux religieuses ouvrirent aussitôt une école. La Providence les appelait cependant dans une cité plus modeste : Castroville, " ... charmante petite ville située près de la Médina, à trente kilomètres de San Antonio " (1). L'église de pierre construite par leur évêque leur servit de résidence et de poste d'exercice. Mais la vie aventureuse et pleine d'imprévus que leur réservait le désert du Texas " ...wilds of Texas " effraya bien vite soeur Marie -Alphonse qui finit par entrer au monastère des soeurs du Verbe Incarné plus proche de ses aspirations. Pour cet ordre naissant, soeur Boegler fut une précieuse auxiliaire .

(1) Memoirs op.cit. p 110 ; CALLAHAN op.cit. p.58. ; A.ST J. Dossier Texas ; J.STREBLER op.cit.p.51.

Voici soeur Feltin seule sur son champ de bataille. Mais la Providence est avec elle : les deux jeunes filles ramenées d'Austin lui demandent de la suivre définitivement dans sa mission. C'est l'embryon de la fondation Moye au Texas. En décembre 1868, s'annonce la première novice, Anna Schultz, dont la famille, d'origine rhénane, s'était établie à San Antonio. Deux ans plus tard s'inscrivent neuf autres jeunes filles, dont quatre enfants de familles **alsaciennes** émigrées à Castroville depuis 1844.

En octobre 1868, s'annoncent trente six fillettes souhaitant fréquenter l'école des soeurs. A Noël, elles sont au nombre de quatre-vingt. Ces enfants sont en grande majorité d'origine alsacienne. Castroville était effectivement cette colonie-concession entièrement mise sur pied par le recruteur du gouverneur Houston, Henri Castro (1). Ce citoyen **d'adoption** du Nouveau Monde avait rassemblé les émigrés alsaciens sur la concession proche de la Médina, distribua des lots de terre alloués par le gouvernement (640 acres par famille, 320 pour tout célibataire), des vivres, des outils, fit venir des ouvriers pour diriger les constructions et c'est ainsi que Castroville vit le jour. Le 12 septembre 1844, la jeune ville naquit officiellement à la vie civile dirigée par un maire et desservie par **deux** juges de paix. L'évêque de San Antonio lui fournira des prêtres. En 1868, la petite cité, déjà bien organisée accueille ses premières institutrices. Ce sont les Filles de Moye

(1) J. STREBLER op.cit.p21 "...Le 3 septembre 1844, date symbolique de la fondation, Henri Castro se rendit sur place avec les hommes (...). Le premier jour, chacun construisit une hutte de branchages pour lui servir d'abri temporaire. Le lendemain, tous

de la Providence de Saint Jean-de-Bassel. Les difficultés ne manquent pas , mais soeur St-André est de taille à les maîtriser "... She was a woman of strong faith and wide views ... ", dit soeur J.Neeb et soeur Callahan ajoute "... she was an Alsatian, a strong-minded one ..." (2).D'où lui venait cet élan ?

Née le 27 décembre 1830 d'une pieuse famille établie à la Walck, dont un fils prêtre s' était précisément engagé au service des communautés chrétiennes émigrées au Texas et que suivit à Austin son jeune frère Louis , maçon-charpentier de profession (3), Louise Feltrin avait demandé son admission à Saint Jean-de-Bassel en 1849.Elle avait dix-neuf ans. Après une année de noviciat, elle prit l'habit religieux et fit classe dans plusieurs postes de la congrégation jusqu'à ce fameux appel lancé par Mgr Dubuis. En vérité , soeur St-André n'était pas étrangère à ce problème. Son frère ne cessait de la supplier de venir le rejoindre, qu'elle devait songer à la détresse morale et intellectuelle dans laquelle se trouvaient ces populations transplantées et abandonnées à elles-mêmes. Soeur St-André, touchée par tant d'insistance, se rendit alors à Saint-Jean pour s'en ouvrir à ses supérieurs. Bien qu'on lui eût refusé ce départ, le pro-

- (1)...ensemble édifièrent plusieurs hangars à usage communautaire. Puis on distribua des lots de terre par tirage au sort. Au bout de quelques jours, chacun savait où il allait définitivement installer les siens...Le 12septembre, l'évêque bénit la première pierre de l'église."
 (2)NEEB op.cit.p.9 ; CALLAHAN op.cit.p.91.

A.ST J. REGISTRE DES INSCRIPTIONS : Louise FELTIN, née le 27.XII. 1830 à Geispolsheim,B.Rhin, domiciliée à la Walck, paroisse de Pfaffenfossen, fille légitime d'Isidore Jean-Claude Feltrin, ancien douanier, père de 8 enfants, et de Marie-Louise Seiter ."

- (3) J.STREBLER op.cit.p.39.

jet mûrit au sein du conseil d'administration. C'est soeur Constantine Eck, alors première assistante, qui fit pencher la balance du côté du oui. Mgr Bubuis fit, de son côté, des démarches pour rencontrer personnellement soeur Feltin alors institutrice à Batzen-dorf (1). Le rendez-vous eut lieu à Strasbourg. C'est sans doute après cette entrevue que l'évêque se rendit à Saint-Jean, l'ultime obstacle à vaincre (2).

Nous retrouvons soeur St-André à Castroville, secondée par deux futures soeurs de la Providence. Les trois missionnaires vivent comme toutes les filles de Moye de cette époque : pauvrement, petitement mais avec sérénité (3). En 1870, la jeune fondation compte sept membres, en 1872, neuf. Soeur St-André, à présent Mother St-Andrew, supérieure générale déléguée de la congrégation des soeurs de la Divine Providence (4), initie elle-même les recrues à l'esprit religieux, leur dispense des leçons de chant et de travaux à l'aiguille. Chaque jour, quelques heures sont consacrées à l'étude et à la préparation de la classe : " ... She was at once teacher, instructor and guide of the spiritual life, as well as in educational affairs..." rapportent les écrits de ses premières collaboratrices (5). En 1872, Mgr Dubuis remet l'habit religieux, - robe et pélerine noires, guimpe ronde et cornette blanche à larges ailes descendant sur les épaules de couleur blanche -, à trois novices. Le petit noyau comp-

- (1) A. ST J. DOSSIER TEXAS : lettre de soeur Keller, institutrice à Keffendorf, B.Rhin en 1859-1868, en relation avec soeur Feltin.
 (2) CALLAHAN op.cit. pp 18-19; nous nous baserons sur cette étude à partir des pages 90 : la recherche semble sérieuse.
 (3) J. NEEB : "...the menu of the sisters was very plain, therefore easily prepared. For breakfast, a cup of coffee, bread, mush, and sometimes fried bacon. For dinner : soup, soup-meat, some vegetable and bread. For supper : hash, sweet potatoes, bread and a cup of water..."

te rapidement dix-sept soeurs et quatre postulantes. Ce développement un peu hâtif sera à la source de bien des difficultés pour soeur St-André.

Lorsque soeur Constantine est élue supérieure générale (6), elle adopte implicitement cette lointaine branche américaine qui s'est greffée sur le beau tronc planté par Moye. Implicitement, disons - nous, car des nouvelles, elle n'en a point. A ce moment, soeur St-André est débordée de travail et mène une vie quasi bohème . A Castroville, elle commence à passer ses nuits sous une tente avant de pouvoir loger dans une maison et son premier logement sera le clocher de l'église en construction. Elle supporte aussi très mal les fortes chaleurs du climat. Il lui reste le grand souci de constituer la communauté, de former les recrues à leurs activités professionnelles et à leurs engagements religieux . Elle dispose donc de très peu de temps pour établir une liaison véritable avec la maison-mère. On ne lui en tient d'ailleurs aucune rigueur puisque plus tard, on n'hésitera pas à lui confier les soeurs qu'elle vient chercher à Saint Jean-de-Bassel. Les relations sont également rompues pour des raisons politiques. Après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine au Reich , la maison-mère ne peut plus prétendre, sous peine d'expulsion , aux fondations à l'étranger. Le silence de soeur Feltin résoud donc momentanément le problème.

(4) J. STREBLER op.cit.p.57.

(5) J. NEEB op.cit.p.12.

(6) Cf. chapitre IV.

Cf. Planche : Les Filles de la Providence de Moye au XIX^{le} siècle.

Après les premières péripéties de l'installation, la pionnière de Moya au Texas se bat pour insuffler l'esprit religieux aux jeunes recrues qui viennent s'associer à son oeuvre . Soeur St-André s'en tient avant tout à l'héritage de Saint-Jean : les Statuts de 1826, les Ordens Regeln de 1838, le Carnet-Règlement que chaque novice détient au terme de son année d'essai. Soeur Fel-tin avait aussi glissé dans ses bagages le Directoire diffusé en 1858. Elle fait dire l'Office de l'Immaculée Conception à la place de l'Office de la Vierge. Chaque soir, l'on récite l'Office de la divine Providence, les dimanches celui du Sacré-Coeur. Soeur St-André maintient également la dévotion à St Aloyse. Ce n'est qu'en 1878 que les nouvelles constitutions remaniées par l'évêque de Metz seront introduites dans la branche Moya du Texas. La supérieure s'en tient d'ailleurs à la lettre du texte, car mentionnent les Memoirs : " ...These Offices were of Rule. The simple rules were read and explained every month and oftener to the postulants, novices and sisters who were trained to keep them with great exacti-tude ..." (1).

Au fur et à mesure qu' arrive du renfort recruté par l'évêque lui-même, s'ouvrent des écoles : Austin en 1866, Castroville en 1868, D'Hanis et Frederiksbourg en 1870. Deux soeurs acceptent le poste de Frelsbourg en 1871. La même année, soeur Mary Pierre, secondée par une aide bénévole, ouvre une classe à New-Braunfels, ville distante de trente miles de San Antonio. Ce bourg avait été fondé en même temps que Frederiksbourg par une partie de la colonie allemande ap-

(1) J.NEEB op.cit.p.10.

pelée par le prince Solms - Braunfels. Danville, nommée plus tard Solms, station de l' "International and Great Northern Railroad " et distante de huit miles de New-Braunfels , est une ville habitée par de nombreuses familles catholiques. C'est elles qui feront appel aux services des soeurs de la Providence. Et c'est ainsi qu'en 1872, soeur Mary Paul et soeur Mary Christiana y ouvrent une école paroissiale. Deux autres invitations parviennent à soeur Saint-André au printemps 1872. L'une est issue de St-Hedwig dans le Bexar, à quatre miles au sud-est de San Antonio. Une colonie allemande et polonaise s'y était implantée. L'autre appel émanait de Panna Maria , à quelques lieues de St-Hedwig. Deux institutrices s'y rendent. Véritable triomphe que cette installation...! " ...The people went in procession to meet the sisters who were accompanied by Mother St-Andrew ... The class rooms were crowded ; moreover , many subjects from the two places were received at Castroville as postulants ..." (1). Les autres écoles s'ouvrirent de la même façon; il s'agit des postes de Bernado Prairie et Mentz en 1873, Ellinger en 1874, St Joseph's et San Antonio en 1875, Gavelston en 1876.

On peut s'interroger sur cette prospérité des missions du Texas. Elle est le fait de l'immigration de populations catholiques d'une part, et le total abandon dans lequel les y réduisait l'Etat américain d'autre part.

Le développement de l'Eglise catholique fut très important au Canada ; sa croissance fut plus spectaculaire encore sur

(1) J.NEEB op.cit.p.14.

les immenses territoires des Etats-Unis. Les historiens Bihlmeyer et H.Tuchle situent dans le Maryland le point de départ de cette expansion religieuse. La persécution des catholiques en Angleterre avait amené Lord Baltimore et ses fils à chercher une nouvelle patrie .Ils fondèrent en 1632-34 la colonie du Maryland (1). Des catholiques s'établirent aussi en d'autres endroits . Ils eurent à subir toutes sortes de tribulations. Au XIX^è siècle , les Etats-Unis connurent un essor insoupçonné. L'Eglise s'y développa simultanément. Les immigrants continuaient d'affluer surtout vers le Texas, entré depuis peu dans l'Union. L'arrivée de ces groupes ethniques si différents par leur langue, leur culture ,leur nationalité supposait"une grande générosité de la part du clergé et des fidèles , d'autant plus que les catholiques étaient entièrement laissés à eux-mêmes et que l'Etat, en dehors de la garantie de la liberté de conscience, ne leur procurait aucun secours positif ..." (2). En 1850, l'Eglise catholique aux Etats-Unis comptait six archevêchés, 27 évêques suffragants. Les conciles pléniers de Baltimore réunis en 1852, 1866 et 1884 furent d'une très grande importance pour l'organisation ecclésiastique, la fondation des écoles, la presse et les associations. Outre les prêtres et les religieux qui s'attachèrent à cette mission d'évangélisation, le peuple se sentait responsable de sa communauté chrétienne. Son zèle s'étendit notamment au monde scolaire .

Comme les écoles officielles étaient neutres depuis le Congrès de

(1)C.BIHLMEYER -H.TUCHLE : Histoire de l'Eglise , Tome IV 462 pages Mulhouse 1967 - traduit de l'allemand " Kirchengeschichte ".

(2) ibid. pp. 130 - 132 - 197 - 198.

1789, ce sont les paroisses elles-mêmes qui prirent en charge la vie scolaire. Au prix de grands sacrifices, ces immigrants généralement démunis, ont créé et entretenu environ " 10 000 écoles primaires, plus de 2 000 écoles secondaires, plusieurs centaines de collèges et académies pour l'enseignement supérieur et 23 universités catholiques " (1). Pour résoudre le problème linguistique, l'Union, qui avait rejeté la nomination d'évêques de leur nationalité pour les différents groupes ethniques, toléra la collaboration " de prêtres immigrés et la coopération des soeurs missionnaires " (2). C'est donc dans ce climat que put se développer la branche " Moye " au Texas. Les protégées de Mgr Dubuis avaient le champ libre. Néanmoins, tout restait à faire.

Au Texas, la vie des soeurs de la Providence de Saint-Jean s'organise au gré des circonstances. Soeur St-André visite les postes, encourage, fortifie, reprend et instruit ses institutrices. Elle procède exactement comme le fondateur de l'oeuvre naissante de Lorraine, dans la modestie et le dévouement total. Soeur Feltin est efficace parce qu'elle est humble.

A Castroville, elle se charge de la formation des novices, cultive la tradition des retraites dans la maison-provinciale, -ici Castroville-, pendant les congés d'été. Mgr Dubuis consent même, après un non véhément, à la construction d'un couvent aussi fonctionnel que celui de Saint-Jean, à même donc de tenir lieu de maison provinciale, professionnelle et de noviciat. Grâce aux dons de la population et au soutien de l'évêque put donc être édifiée une construction imposante " ... à deux étages, avec des vérandas contournantes,

(1) C. BIHLMAYER, H. TUCHLE : op.cit. p.198.

(2) ibid.

et des corridors bien aérés, exposés à la brise du Sud " (1), véritable ornement pour la cité, comme dira l'historien de Castroville.

b) Vers l'émancipation.

Tout semblait donc prospérer dans cette lointaine implantation au Texas. Mais comme chaque oeuvre de la Providence, celle-ci devait passer, elle-aussi, par le creuset de l'épreuve, "...through the dark night of trial which attends the humble beginning of all works that are destined to endure", comme ajoute la chronique américaine (2).

Cette épreuve n'était rien moins qu'une tentative de dissidence. En 1874, les institutrices de Panna Maria ne se rendirent pas au rendez-vous annuel d'été pour affirmer leur volonté de se séparer du noyau initial. Une lettre nous apprend qu'il s'agit d'un groupe de soeurs polonaises, soit une bonne dizaine, qui se plaça sous l'autorité du prêtre de leur paroisse d'exercice. Le Père Félix (3), responsable de la colonie polonaise au Texas, comptait ainsi renflouer les effectifs d'une jeune fondation religieuse qu'il voulait créer à Panna Maria. Pour marquer leur séparation, elles adoptèrent le nouveau costume des Soeurs Bleues de l'Immaculée : habit bleu, souliers rouges, ceinture rouge ou bleue, voile bleu ou blanc. La nouvelle communauté vécut l'espace d'un soupir, puis se dispersa, qui dans sa famille, qui dans des ordres cloîtrés. Dans l'extrême pauvreté des oeuvres naissantes, le groupe ne put survivre sur des

(1) J. STREBLER op.cit.p59.

(2) J. NEEB op.cit.p.21.

(3) CALLAHAN op.cit.pp. 103 et suivantes.

bases d'émancipation. Le Père Félix fut lui-même démis de ses fonctions par son évêque , Mgr Pellicier pourtant favorable au projet.

Cette aventure affecta profondément soeur St-André. Elle s'interrogea sur les admissions précipitées, la formation hâtive des sujets. Le besoin ne devait pas porter atteinte à la qualité. Aussi décida-t-elle de s'en retourner en Europe pour y chercher du renfort formé à l'école de la vertu : " ... sisters taught in the school of sacrifice ...".

Quoique surprise par ce retour inopiné, soeur Constantine accueille soeur St-André avec l'aimable sollicitude qu'on lui connaît. Devant la détresse de cette dernière brossant apparemment un bien sombre tableau de la situation américaine, la supérieure de Saint Jean-de-Bassel lui cède l'élite de son administration : sa maîtresse des novices, son économe générale et d'autres religieuses de postes d'importance. C'était des soeurs : " ... noble-hearted, self-sacrificing, sisters who counted as naught any obstacles that might present themselves "(1). Il s'agissait des soeurs Marie-Ange Huver, Angélique Decker, Donat Claude, Andrée Reisdörfer, Pierre Hetzel , Sigisbert Megel, Arsenius Scharf et Gabriel Stephan , c'est-à-dire " seven well trained teachers "(2). Ces religieuses eurent pour mission essentielle d'enraciner dans le coeur des jeunes recrues américaines, le véritable esprit religieux de leur fondateur Moye. Triomphalement accueillies à Castroville, la croix et les bannières en tête de cortège, la fanfare municipale scandant les répertoires

(1) J.NEEB op.cit. p.25.

(2) CALLAHAN op.cit. p.119.

locaux, la nouvelle équipe se mit aussitôt à l'oeuvre. Soeur Marie-Ange reprend à Castroville la place qu'elle occupait à Saint - Jean pour enseigner à ses six novices du Nouveau-Monde la vie exigeante qu'est appelée à vivre une Fille de Moye.

Ce contingent de 1878 apporte les constitutions révisées en 1863. Soeur St-André et soeur Angélique les traduisent en anglais pour les rendre accessibles aux professes et aux novices ne lisant pas le français. On commence également à réciter en langue courante l'office de l'Immaculée Conception et celui de la Vierge.

Tandis que soeur Marie-Ange assiste soeur Feltin comme conseillère générale, les autres Européennes sont placées à la tête des communautés importantes. Devant le succès de sa première démarche, la supérieure tente une nouvelle croisière vers l'Europe. C'était en 1880. Quatre religieuses consentent à la suivre : soeur Florence Walter originaire de Surbourg, soeur Luca Denniger, soeur Rosine Vonderscher et soeur Berthilde Thiel. Quatre novices sont autorisées à les accompagner : Ehrismann, Buechler, Rudloff et Seyler. Soeur St-André entreprend une nouvelle tournée de recrutement en 1882 ; de Truchtersheim , dans le Bas-Rhin, où son ancienne consœur fait classe, elle arrive à déterminer quatre jeunes filles à la suivre. A Saint-Jean, on lui cède un autre groupe de sept professes, de plusieurs novices et de deux postulantes, soit des personnes déjà engagées dans la congrégation(1). On fait entière confiance à sr Feltin.

(1) A. ST J. DOSSIER TEXAS : Lettre de soeur Keller.

J. NEEB op. cit. pp. 37 et 38 : partent en 1882 les soeurs Flavienne Braun, Emile Pink, Marie-Reine Hickel, Mathias Braun, Clemens Guebel, Marie-Madeleine Sheltiene et Pélagie Biegel, les deux novices Gonzaga Moser et Aurélie Seyler .

Comme les demandes d'institutrices mirent soeur St-André dans l'impossibilité de répondre aux appels, elle décida une ultime fois de s'en retourner à St-Jean ; c'était en 1883. Soeur Constantine libère six novices et sept postulantes . Ce convoi, après l'incroyable odyssée de la traversée s'amenuisa avec les péripéties du voyage et ce fut aussi le dernier. Un événement douloureux allait mettre fin à cette chaîne de solidarité entre la maison-mère et la branche du Texas et fut couronné par une rupture définitive . Que se passait-il ? (1).

Dans l'une des communautés , des abus de relation s'étant glissés parmi les soeurs dont une tout particulièrement, soeur St-André se fit un devoir d'intervenir. Elle écrit à la supérieure de cette maison en ces termes : " ...My daughters, keep your Holy Rule and God will bless you ". L'admonition fut transmise au prêtre concerné qui , irrité, en référa à l'évêque Neraz, successeur de Mgr Pellicier. La belle aubaine pour le responsable diocésain ! Effectivement Mgr Neraz souhaitait depuis longtemps transformer en établissement diocésain , cette filiale de Saint-Jean, où lors de sa démarche en 1883, on lui avait d'ailleurs signifié un refus sans équivoque. L'incident, souligné par une lettre de quatre prêtres de ce diocèse déclarant qu'ils se retireraient de leurs paroisses si la supérieure soeur St-André n' était pas démise de ces fonctions pour avoir tenu des propos désobligeants à leur égard, servit d'argument pour manoeuvrer la séparation à laquelle s'opposait également soeur Feltin. L'évêque provoqua en août 1886 une réunion extraor-

(1) J.NEEB op.cit : pp.103 - 104 et suivantes ; CALLAHAN op.cit.pp.133 à 150. J.STREBLER pp. 64 et suivantes .

ordinaire, annonce aux trente religieuses présentes sa détermination de convertir la branche Moye du Texas en oeuvre diocésaine relevant de sa seule juridiction. Il convie ensuite les soeurs à élire une nouvelle supérieure générale. L'agitation fut grande ce jour-là, l'émotion plus profonde encore. Soeur St-André invitait elle-même à voter pour soeur Florence Walter lorsque l'évêque annula le résultat du premier scrutin, celui du deuxième et menaça au troisième tour d'imposer une personne étrangère si les votantes s'obstinaient à désigner soeur St-André. Tout était irrégulier dans cette élection jusqu'à l'âge de soeur Florence qui n'avait pas trente ans et n'avait pas fait profession perpétuelle. L'évêque autorisa les Européennes mises devant le fait accompli à retourner à la maison-mère. Cependant aucune n'abandonna le champ d'activité où les avait menées la Providence. Elles ne devaient plus jamais revoir leur pays natal. Pour soeur St-André commença une vie d'épreuve. L'évêque la poursuivit de son veto dans toutes ses initiatives. Offrant ses services à Gavelston, toute activité lui fut interdite ; la même chose se produisit en Californie, où l'évêque du lieu retira son oui après huit jours d'autorisation ; Mgr Neraz poussa son absolutisme et son inhumanité jusqu'à réduire soeur St-André à l'état laïque et à l'excommunier. Soeur Feltin se rendit alors auprès de son frère Louis, établi à Castroville, s'occupa de ses sept enfants qui perdirent leur mère en 1890. Elle suivit Louis à San José en Californie, ouvrit dans le petit ranch que lui construisit la population une épicerie. Entièrement sous la coupe de Mgr Neraz, soeur Florence ne put amender la situation de soeur St-André, ostracisée par l'inflexible détermination d'un évêque en mal d'autorité.

Soeur St-André sollicita son admission à Castroville en 1900. Son adversaire était mort. Elle-même, usée par une vie bien remplie, remit sa belle âme à Dieu en février 1905, à l'âge de 75 ans.(1)

Au moment de la séparation, les Filles de Moye au Texas comptaient treize maisons desservies par une cinquantaine de religieuses. En 1916, elles exercent dans soixante seize postes et sont au nombre de cinq cents institutrices employées dans tous les grades de l'enseignement primaire et supérieur, au Texas, en Louisiane, dans l'Oklahoma et dans le Missouri. Entre 1866 et 1878, les soeurs de la Providence avaient ouvert soixante dix écoles. Selon soeur Callahan, soeur St-André avait les meilleures institutrices " ... well trained in methods of teaching and spoke French or German or Alsatian, sometimes all three ..." On n'hésitait pas non plus de les soumettre aux épreuves officielles..." Certificates show that she first obtained a thirdgrade certificate, then the second, and finally a first grade ..." (1). Pour le succès de l'oeuvre de la Providence, soeur St-André paya de sa personne avec une générosité à peine compréhensible, même pour le croyant. C'est dire que Saint Jean - de - Bassel formait à l'école de la vertu plus qu'on ne le soupçonne. La congrégation travaillait dans la vigne du Seigneur avec humilité, modestie et détachement. Grâce à la circonspection de soeur Constantine Eck, la branche Moye put se développer sans entrave. La supérieure générale de Saint Jean -de-Bassel s'était-elle souvenue des multiples démarches entreprises par les autorités de son Institut pour se détacher de la maison des Vosges ? Il n'est pas téméraire de présumer que soeur Eck sut profiter de cet exemple, l'enjeu, ici aussi, étant un plus grand bien, celui des enfants à ouvrir à la Foi.

(1) CALLAHAN op.cit. p.119.

Une question se presse sur nos lèvres lorsque nous jetons un regard rétrospectif sur cette fondation à l'étranger. Où sont donc ces institutrices timorées et incapables tant dénoncées depuis que l'université a pris en main le secteur scolaire ? Qu'en 1836, elles aient à peine su dire oui, cela est fort possible ; leurs collègues germanophones n'en savaient pas davantage. Mais qu'après 1845, 1850, 1860 elles aient continué à bégayer le français après plusieurs années de pratique, paraît excessif. Les institutrices qui partent au Texas, ont été formées comme les précédentes ; or elles se montrent dynamiques, audacieuses, entreprenantes, acharnés à l'étude de l'anglais et capables au bout de quelques mois de dispenser cette langue étrangère, très sommairement sans doute, mais sans s'y soustraire le moins du monde. C'est que l'état d'esprit était différent d'un pays à l'autre. Au Texas, il s'agit de créer l'école de toute pièce. L'école confessionnelle s'y développe en pleine liberté. En France, avec l'Eglise, elle "...demeurait plus espionnée que jamais (...), les rapports des préfets s'accumulaient sur les évêques et davantage encore sur les congréganistes " (1). Dans l'Est germanophone, ce sont les Filles de Moye qui font les frais de cette campagne anticléricale, proies faciles et d'autant plus vulnérables que certaines affirmations étaient réellement fondées. Ailleurs, l'on s'en prend aux livres des " Frères enseignants", aux méthodes des soeurs, à la discipline de ceux-ci, à l'ignorance de tels autres... (2). Plus tard, cette lutte se trouve simplement

(1) ALEC MELLOR Histoire de l'anticléricanisme français Paris 1966 . pp. 288 et suivantes. A.LATREILLE op.cit.Livre V : au temps de Grégoire XVI et de Pie IX (1834-1878).

transposée à l'échelle du Kulturkampf livré aux congréganistes du Reichsland sous le signe de la problématique bismarkienne des lois de mai . C'est d'ailleurs cette dernière qui va engendrer une nouvelle fondation de la Providence à l'étranger.

2. LA FONDATION "MOYE " AU KENTUCKY.

Tandis que se livrait en France " la bataille pour l'école laïque "-pour employer l'expression de Mr Latreille , historien-, sous la haute autorité du ministre de l'Instruction Publique , Jules Ferry, la congrégation assistait dans le Reichsland à une série de mesures qui la détermina à porter ailleurs son capital de dévouement. De terre de mission , les Etats-Unis d'Amérique devinrent terre d'espoir.

a) Une fondation tributaire du Kulturkampf.

Au moment où se pose l'éventualité d'une expansion à l'étranger ,

(2)P.ZIND op.cit. p.222 : " ...Avoir sur ses frontières une nation compacte de quarante millions d'homme (la Prusse)cela n'a rien qui nous effraie.Mais avoir chez soi, dans les villes, dans les villages et jusque dans le dernier hameau de France, un corps organique de plus de cent mille hommes exerçant des fonctions respectées, possédant la confiance des familles, présidant à l'éducation des enfants, tenant dans ses mains et sous sa direction la moitié de la génération présente, peuplant de ses élèves les écoles supérieures, l'armée, la marine , et occupée sans relâche, tous les jours et sous toutes les formes, à présenter à la jeunesse un idéal de civilisation contraire à la nôtre, un type de gouvernement plus ou moins semblable à celui qui désole et abrutit les Etats romains,mêlant et faisant passer les aphorismes d'une politique impossible sous le couvert de la morale évangélique, c'est là un empoisonnement continu, quotidien, à petites doses, auquel aucun peuple n'est en état de résister." L'OPINION NATIONALE,1867.

c'est soeur Anna Houlné qui se trouve à la tête de la congrégation. La voilà depuis dix ans au service du pensionnat comme directrice des études, depuis trois ans à la direction générale où elle s'efforce de former " des institutrices complètes, méthodiques " et avant tout diplômées. On lui en renvoie, les unes parce qu'elles ne possèdent pas suffisamment l'allemand, les autres parce qu'il y a compression de personnel avec l'introduction des classes mixtes ...

Soeur Anna se trouve devant un grave dilemme : que faire des aînées qui sont proches de la retraite et qu'on n'hésite pas d'éliminer pour incapacité physique ? Comment occuper les francophones jeunes et moins jeunes que rebute l'enseignement de l'allemand ? La relève est là, abondante et pleine de promesses . Pour combler les trous , on ne peut précipiter leur formation professionnelle .

Devant ces difficultés , soeur Anna se montre une femme de tête sans égale. Il doit bien exister des endroits où l'on a besoin d'une main-d'oeuvre aussi généreuse. Au printemps de 1888, elle réunit son conseil d'administration et délibère sur les incidences d'une fondation hors du Reichsland. Qu'est-ce qui détermine l'administration à arrêter son choix sur les Etats-Unis d'Amérique ? La fondation Moye au Texas qui en 1883 vient solliciter un ultime renfort pour ses oeuvres en pleine croissance ? Cette hypothèse est plausible , d'autant plus que la future supérieure générale est parfaitement au courant des affaires. Par ailleurs , il n'y a aucun espoir d'établissement en France. Les lois Jules Ferry laïcisent l'école et coupent l'herbe sous les pieds aux congréganistes qui y enseignent encore. Les postes belges, établis depuis 1879, se

développent , mais déjà l'on sent une certaine inertie. Le choix tombe finalement sur les territoires Outre-Atlantique. Certes , aucun appel immédiat n'a été adressé à la maison-mère ; mais bon nombre de religieuses , dont la supérieure générale (1), ont des parents émigrés dans l'une ou l'autre contrée du vaste territoire américain (2). C'est par eux qu'on a connaissance des besoins qui se manifestent au fil de la sédentarisation de ces Européens .

Avertie par l'expérience texane, riche aussi des essais en Afrique du Nord (3), éliminée d'avance en terre française, appréhendant un élargissement précaire en Belgique, peu disposée pour une implantation dans l'Empire allemand, la congrégation se détermine , à ses risques et périls, à larguer les amarres en direction du Nouveau-Monde. La Providence devait, cette fois encore, présider au choix du diocèse d'élection. Soeur Anna ouvre un almanach ecclésiastique et tombe sur les références de l'évêque de Covington dans le Kentucky. Voici la lettre, qu'à bout d'expédients , elle adresse à Monseigneur Maes, à l'insu de l'évêque de Metz qui ne réalise pas encore la gravité de la situation :

Saint Jean-de-Bassel, le 19 mai 1888.

Monseigneur,

La supérieure générale des religieuses enseignantes de la Congrégation de la Providence établie à

(1) A. ST J. DOSSIER HOULNE A. Lettre du 16.XII.1892.

(2) BIHLMeyer TUCHLE op.cit. p.130.

(3) Nous parlerons ultérieurement de cette fondation de Mgr Lavigerie en Algérie. Amorcée en 1868, la guerre franco-allemande y a mis fin en 1871. Les institutrices ont été rapatriées.

" Saint Jean-de-Bassel, en Alsace-Lorraine, prend la respectueuse liberté de demander à votre Grandeur si elle serait disposée à accepter nos offres de service dans son diocèse.

Les motifs qui nous portent à nous tourner vers l'Amérique, pour y travailler à la plus grande gloire de Dieu par l'éducation et l'instruction des enfants, sont les suivants : la situation dans notre cher pays est telle que les congrégations religieuses, enseignantes surtout, sont plus ou moins menacées dans leur existence, et déjà bien entravées dans leur action et leur développement. D'autre part, et malgré les mauvais temps que nous traversons, nous avons un noviciat très nombreux, et l'Alsace-Lorraine est une source très fertile de vocations : nous désirerions utiliser ces forces à procurer la gloire de Dieu dans des contrées plus libres, et où peut-être il y a encore manque d'institutrices religieuses, surtout pour les écoles primaires ou paroissiales.

Voilà pourquoi j'ose prier Votre Grandeur, Monseigneur, de m'honorer d'une réponse pour me dire si vous désirez ou permettez que les soeurs de la Providence de Saint Jean de-Bassel aillent essayer de faire un peu de bien dans votre diocèse. Si Votre réponse est affirmative, je m'empresserai de communiquer à Votre Grandeur tous les renseignements nécessaires sur notre Institut, son origine, son but, son esprit, etc. En attendant, je tiens à vous dire que nous pourrions fournir des soeurs bien au courant de l'allemand, de l'anglais et du français. Ce serait au printemps 1889 que nous pourrions envoyer une première colonie. Nous confions ce projet à la divine Providence dont nous sommes les Filles, et nous demandons au bon Dieu de le faire réussir, s'il vient de Lui et s'il doit contribuer à sa plus grande gloire. "

Tout en présentant la congrégation dans une situation florissante tant sur le plan du nombre que celui des énergies, cette lettre confirme le malaise qui s'est emparé des instituts enseignants de l'Est depuis l'annexion. Les congrégations diocésaines avaient échappé de justesse à l'épuration de 1872 - 74 (1). Parce que leur Hauptniederlassung était implantée en terre d'Empire, Peltre,

(1) Le Diocèse de Metz op.cit. F.ROTH pp.230-231.

F.ROTH La présidence de Lorraine dans l'Empire allemand 1870-1918
op. cit. pp. 218, 222, 237.

Sainte-Chrétienne et Saint Jean-de-Bassel en Lorraine, Ribeauvillé en Alsace, purent demeurer sur place. Les Filles Moye de la branche vosgienne, par contre, durent abandonner tous leurs postes d'Alsace et de Lorraine parce que leur maison-mère se trouvait au - delà de la nouvelle frontière politique. Il se fit un échange entre les deux maisons jumelles au niveau des postes qu'elles occupaient de part et d'autre du nouveau tracé territorial. Saint-Jean conservait toutefois fort longtemps ses quelques postes de l'ancienne Meurthe et Moselle acquis avant 1870 (1). Ces institutrices ne firent jamais d'option , continuant tout bonnement de faire classe . Seul , au temps des chicanes de passeports, elles eurent des difficultés, du côté allemand d'une part, et du côté français d'autre part où commençaient les mesures Jules Ferry .

A partir de ce 19 mai 1888, soeur Anna vit d'un fol espoir. Elle attend beaucoup de la réponse de l'évêque Maes ; tant d'éléments jouent en faveur de sa congrégation , ne fût-ce qu'au niveau du climat si voisin de celui du vieux continent ; son personnel répond à des critères linguistiques favorables , possède parfaitement l'allemand, connaît le français et aura vite maîtrisé totalement l' anglais. Pas de problème ethnique non plus ; le Kentucky est peuplé de colonies alsaciennes et lorraines, allemandes aussi . Enfin les options religieuses de la congrégation conviennent parfaitement au monde de l'enfance rurale , les " ungifted children " comme les appellera Mgr Maes, qui là-bas non plus, n'est pas encore pris en charge.

(1) A.ST J. DOSIHER " Enquête Portieux : liste des écoles fermées après l'annexion à l'Allemagne . 1971. A une pétition faite à Blotzheim , le gouvernement allemand répond : " les soeurs dépendant d'un établissement de France ne seront jamais favorables à l'Allemagne, et il faut les renvoyer ..."

Soeur Anna fonde donc tous ses espoirs sur la réponse de Mgr Maes..
Elle lui parvient en juillet 1888 , conçue dans les termes suivants :

" Votre lettre du 19 mai me vient comme un mandat de la divine Providence me choisissant comme votre pauvre gérant pour bien des bonnes oeuvres à faire dans ce généreux pays d'Amérique. Je ne sais comment autrement expliquer le fait que vous vous êtes adressée à l'évêque d'un pauvre diocèse comme le mien
Dans cette vue, je réponds que je serais heureux de faire tout en moi pour seconder vos désirs. Ayez donc la bonté de m'envoyer par retour du courrier tous les renseignements nécessaires ; je vous prie aussi, si vous le jugez convenable, de me dire si vous désireriez acheter quelque propriété qui vous servirait plus tard comme pied-à-terre de votre maison-mère en Amérique. Mon but est de voir ce qui pourrait vous convenir, et de vous donner tous les renseignements possibles sur notre position. Plaise à Dieu, je compte venir en Europe en automne ; je viendra vous voir à Saint Jean-de-Bassel, et nous aurons ainsi quelques données qui vous aideront à mûrir votre projet. Que si la divine Providence sourit à nos espérances, votre première colonie pourrait peut-être faire chemin avec moi à mon retour en Amérique.
Confiant cette affaire à la garde de Dieu et de sa bonne Mère Marie, je recommande mes besoins spirituels aux saintes prières de votre communauté, et je reste avec les SS.Coeurs de Jésus et de Marie votre Serviteur dévoué ,

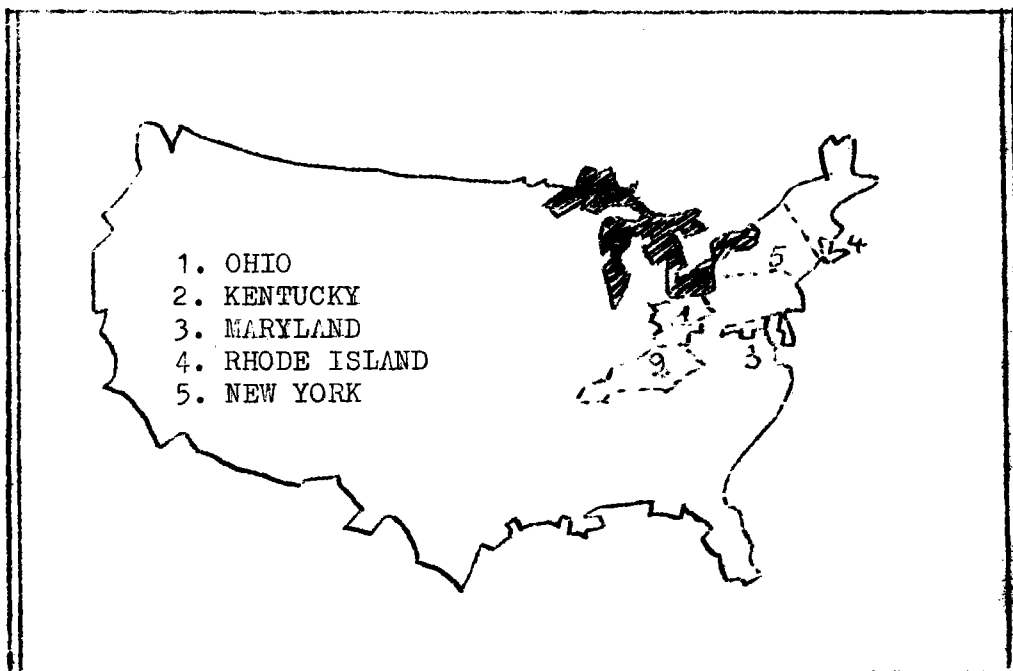
Camille Paul MAES, év. de Covington.

Offre au-delà^{de} toute espérance que cette lettre ! Les coordonnées de Saint-Jean semblent convenir parfaitement à l'évêque car apparemment il s'est bien renseigné à son sujet puisqu'il met deux bons mois avant de répondre. Entre autre, il sait que la pauvreté n'effraie pas un membre de la congrégation qui propose ainsi ses services à un diocèse des moins bien lotis d'Amérique . Est-il au courant de l'affaire Feltin, lui l'une des grandes autorités religieuses d'Amérique ? Sa position nous permettrait de répondre affirmativement à notre hypothèse .

Seuls étaient au courant de ces tractations, la supérieure générale, son conseil d'administration et un membre de la famille Houlné auquel écrivait soeur Anna le 28 juin 1888 :

" La Présidence de Lorraine nous renvoie en ce moment 9 anciennes soeurs qui seront remplacées par des laïques le 1^{er} juillet malgré toutes nos démarches et nos réclamations, malgré notre promesse de remplacer ces institutrices par des soeurs brevetées à Pâques. Les temps deviennent de plus en plus difficiles et mauvais et l'époque

SECTEURS D'IMPLANTATION DE ST-JEAN EN AMERIQUE DES 1889



est venue pour les congrégations de porter leurs vues et leurs pas vers d'autres contrées pour y faire le bien qu'il nous deviendra impossible de faire ici. Voilà pourquoi nous avons engagé des négociations avec des évêques d'Amérique ... "

Qui donc était Mgr Maes ? L'évêque que la Providence mit sur la route de soeur Anna était une personnalité d'envergure.

Visiblement bien disposé à l'égard des religieuses dont il favorisait les oeuvres dans son diocèse et bien au-delà de sa juridiction épiscopale, là où ses confrères sollicitaient son intervention (1), Mgr Maes était l'une des grandes figures de la jeune Eglise catholique américaine.

D'origine belge (2), formé à l'Université de Louvain, il s'engage le jour de son ordination sacerdotale (9.XII.1868) à quitter son pays natal pour s'adonner aux oeuvres missionnaires du Northwest américain. L'attrait qu'exercent alors sur les jeunes clercs les missions à l'étranger, est entretenu par des pionniers qui s'en reviennent en Europe et quémandent du secours pour leurs oeuvres immenses. Maes ,lui aussi, est séduit par ce vaste champ apostolique qui s'offre à son jeune élan. En 1868, il est nommé pour Détroit. En 1871, on le retrouve à Monroe où il rédige la vie du deuxième évêque du Kentucky, le grand missionnaire Nerinckx . En 1884, nous le voyons participer au Troisième Concile de Baltimore où il intervient personnellement dans la question scolaire. L'Union garantissait la liberté de conscience mais abandonnait à la charge des différentes confessions le domaine de l'instruction. Chaque évêque se trouvait ainsi responsable des services scolaires, là où s'étendait sa juridiction.

Elevé à la dignité épiscopale en 1882, Mgr Maes soutient l'idée de la création d'une université catholique en Amérique. Ses voeux se réali-

(1) Notamment Mgr Harkins du diocèse de Providence .

(2) Cf. CALLAHAN op.cit. ; J.NEEB : Character sketches : op.cit.p19.

sent bientôt et la direction de l'université le nomme au poste de secrétaire de l' " executive Board " (1). Il le restera jusqu'à sa mort en 1915. En 1885, Mgr Maes est nommé à l'évêché de Covington de l'Etat du Kentucky . Le diocèse ne lui est point étranger et d'avance , il sait l'immense tâche qui l'y attend. Ses 42 paroisses sont desservies par 38 prêtres et comptent 38 000 fidèles.

Evêque missionnaire, il attaque aussitôt le point faible de son aire apostolique demeuré en souffrance pour des raisons géographiques et économiques "... in picturesque beauty and in natural resources, the diocese was rich ; in all else abjectly poor ...! " " O la pauvre Eglise du Far West, " lui écrit un prêtre des régions montagneuses réduites à une noire misère " Au secours " , appelle-t-on du côté de Dakota (2). En l'espace de trois ans et sept mois y meurent 15 prêtres et 1 séminariste. Les populations italiennes et irlandaises de ces montagnes vivent " ...in the darkest ignorance and indifference " .

Pour réaliser ses projets d'éducation populaire, il ne suffisait pas de construire des églises. Mgr Maes le savait. Les religieuses pourraient porter remède à la grande misère morale et intellectuelle de ces gens. Nous comprenons que la lettre de soeur Anna fût une solution providentielle aussi du côté américain aux projets de l'ardent missionnaire...! Les institutrices de Saint-Jean convenaient parfaitement à ces " poor coal-diggers " vivant au jour le jour. Elles lui prépareraient aussi pour son université une jeunesse ouverte ouverte à des valeurs humaines autres que celles des

(1) J.NEEB op.cit.p.19.

(2) Mgr Maes crée la Ligue du Tabernacle à laquelle font appel les prêtres quasi indigents de ces paroisses démunies des premiers temps de fondation.

connaissances profanes. Enfin , par leur enseignement, elles auraient un impact sur les futurs foyers chrétiens que l'évêque comptait suivre de près dans son ministère apostolique. C'est lui qui fera d'ailleurs dire dans un mandement à ses paroissiens : "...Remember, my dear friends, that in pleading for a college course for your boys, for an academic curriculum for your girls, I have in view especially the formation of the character of your children, the education of the heard ..." (1). C'est aux côtés de cet ardent pasteur que sont donc appelées les institutrices de Saint-Jean à construire l'oeuvre scolaire du Kentucky. Tâche passionnante mais combien éprouvante et tissée d'abnégation .Elles ne failliront jamais à leur mission car sans cesse soutenue et épaulée par leur extraordinaire bienfaiteur (2).

A Saint-Jean, une quarantaine de volontaires se présentent pour les missions d'Amérique et se mettent aussitôt à l'étude de l'anglais que leur enseigne une miss londonnienne . Per-

(1) J.NEEB op.cit. P.119.

(2) Mgr Maes est aussi le fondateur de la Ligue Eucharistique américaine comme le vénérable Père Eymard fut celui de la ligue française. L'association avait pour but de proposer une contrepartie spirituelle au froid intellectualisme du XIX^{ème} siècle, à sa tendance matérialiste et son mépris du dogme.

L'évêque de Covington préside le Premier Congrès Eucharistique de Washington en 1895, assiste aux Congrès Internationaux de Metz (1907), Montréal (1910), Vienne(1912), Lourdes (1914) Espagne (?). Par ailleurs , il est membre élu au Troisième Concile Plénier de Baltimore. Cf. p.289.

Il est le fondateur de la Société du Tabernacle, association qui vient au secours des missionnaires américains. Des appels lui viennent de Virginia, de l'Alababama , d'Oklahoma, de New-York , de New-Mexico, de North Dakota. ON l'appelait l'évêque du Saint-Sacrement.

sonne n'est encore désigné quand s'annonce à Saint-Jean, son Excellence . Mgr Maes passe comme promis à la maison-mère en octobre 1888. Chose surprenante : des projets américains , il n'est jamais question ! L'évêque aurait-il renoncé à leur donner suite ? L'on s'interroge avec quelque inquiétude . Une lettre laissée sur le bureau coupe enfin court à l'énigme :

" ... Ayant lu attentivement vos Règles et Constitutions , vu l'esprit et la pratique pendant ma courte visite, et entendu quel sacrifice vous comptez vous imposer pour faire une fondation en Amérique, j'ai décidé, après avoir demandé au divin Rédempteur dont nous célébrons la fête aujourd'hui de bénir une décision qui aura des suites si importantes pour votre congrégation et mon diocèse, d'accepter votre proposition et d'admettre comme Communauté de mon diocèse les soeurs de Saint Jean-de-Bassel. La seule condition que je pose, c'est que je sois pour votre Communauté en Amérique, ce qu'est Mgr l'Evêque de Metz pour vos religieuses d'Alsace et de Lorraine, et que vous ayez une maison centrale de préparation (Noviciat et Scolasticat) qui restera siège principal de votre congrégation en Amérique dans le diocèse de Covington. D'autre part, soyez assurée que je serai toujours pour votre communauté un père et un ami.

Votre dévoué en Jésus-Christ,

(1) Camille Paul Maes, Evêque de Covington.

La dure bataille contre les événements était donc gagnée. Soeur Anna relevait la tête, plus entreprenante que jamais et décidée à faire réussir ce projet " son projet ".

L'évêque, de son côté, ne démentira jamais ses promesses de première heure. Il poursuit avec perspicacité la formation scolaire et spirituelle des Filles de Moye confiées à sa tutelle (2). Il suivra de

(1) A. ST J. DOSSIER AMERIQUE .

(2) En 1905, on lui soumet les Constitutions dont sr Mathilde compte faire amender certains textes. Ses annotations montrent combien il

près l'instruction des enfants de la plus humble école paroissiale de montagne à l'éminente " Academy " de Newport. Il pousse son zèle à conseiller l'oeuvre de Providence où soeur Maria Houlné prend la direction d'un orphelinat pour très jeunes enfants abandonnés, celle du Jeanno d'Arc Home où les Filles de Moye accueillent les jeunes filles européennes débarquant à New-York , sans avoir ni emploi. Enfin , il reste le chef et directeur de la province américaine, titre et compétence nettement sollicités dans sa lettre du 23 octobre 1888. Mais s'il réclame d'être au même titre que l'évêque de Metz , responsable de sa communauté de la Providence , il ne tentera jamais de la couper de la maison-mère comme le fit , quelques années plus tôt, l'évêque Neraz.

Nous ne voulons pas faire ici l'historique de la fondation américaine. Il nous semble cependant opportun de la suivre dans ses premières heures d'implantation , car , n'eurent été les contingences politiques, la congrégation n'avait pas vraiment songé à un projet missionnaire.

Une année entière, les futures candidates se préparent à l'apprentissage de la langue. Le dimanche , 4 août 1889, la grand'messe est célébrée en l'honneur de celles qui vont partir. Quarante coeurs battent d'émotion. Seules trois d'entre elles sont désignées pour faire les préparatifs de voyage. Il s'agit de soeur Chantal Arth , Marie Camille Schaff et Lucie Damidio. Le mardi, soeur Anna leur

(2)Mgr Maes persiste dans son désir de rester à la tête de la province américaine. Il lui déplaira souverainement qu'on n'introduise pas les amendements qu'il a proposés comme celui du terme " américain, d'Amérique ..." . Sr Mathilde estimait que ces épithètes limitaient aux Etats-Unis une possibilité d'ouverture, excluaient en même temps des mesures qui pouvaient autant concerner d'autres implantations.

remet leur obéissance. Elles déposent leurs vœux entre ses mains avec la formule nouvelle " ...Je renouvelle mes vœux de pauvreté , de chasteté et d'obéissance , dans cette congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel ..."Le 7 août, les trois pionnières se rendent à Paris et s'embarquent sur le " Normandie " le 10. Le 19, le bâtiment aborde à New-York. Un télégramme de bienvenue les attend à leur première escale , chaud d'amitié : " ...Soyez les bienvenues dans la terre promise américaine, dans les vastes moissons qui blanchissent sur les collines du Kentucky. La bienvenue à l'âge tutélaire de votre congrégation ; je lui envoie l'Archange diocésain , et que sa venue soit une rosée de grâces sanctifiantes pour vous et pour les âmes confiées à vos soins ". Pour les trois religieuses , ce message devait être un baume pour bien des maux passés, présents et à venir. La première épreuve fut celle de la langue, l'anglais britannique de Miss Deane différant totalement de la phonétique de Covington.

Un terrain disponible à Newport fut acquis. La colline, baptisée Mont St-Martin en l'honneur du fondateur , comprenait un vaste terrain et une maison inhabitée. Les soeurs s'y installent. L'ouverture de l'école est fixée au 4 novembre 1889, prêtres et vicaires se chargeant à tous les offices de faire connaître l'oeuvre. Quatre élèves s'annoncent pour cette première journée. Le 6 octobre un renfort de douze compagnes était venus seconder les trois " éclaireurs " de Mont St-Martin.

La supérieure générale de Saint Jean-de-Bassel , veut, dès le départ , très bien faire les choses en Amérique et ceci d'abord

sur le plan spirituel. Il importait de poser des bases solides avant de songer au bienfait des âmes à évangéliser. Son courrier hebdomadaire devient ainsi un véritable traité d'ascèse chrétienne et religieuse, même professionnelle car la vie active que ces institutrices sont appelées à vivre ne leur permet pas de négliger l'aspect temporel de leur mission.

Les injonctions de soeur Anna sont à la fois tendres, fermes et chaudes d'amitié : " ... Maintenant que vous voilà un vrai couvent, faites régner dès le début dans votre communauté la ferveur et la régularité ; que la charité fraternelle, la subordination et la délicatesse de cette charité soient parfaites(...) Que l'esprit de prière attire et conserve la grâce de Dieu sur vos personnes, votre maison, vos oeuvres . (...) Laissez-vous bien enseigner, éclairer , guider par Mgr qui est maintenant votre Providence visible sur cette terre d'Amérique, et en qui, avec tant de raisons, nous avons une entière confiance .(...) Mon désir le plus vif est que vous soyez avant tout des religieuses ferventes et saintes, en second lieu des institutrices instruites, capables et méthodiques. (...) Solide vertu, solide instruction , bonne tenue ; devenez des institutrices hors ligne ! Attirez la considération de notre Vénérable Fondateur par votre vertu, votre dignité, vos talents, vos succès ..." (...) J'aime à me vous représenter fortes, vaillantes, généreuses, gaies et entreprenantes. Je désire que notre congrégation ne laisse rien à désirer sous aucun rapport, et cela dès les débuts . Je veux bien faire (1)

(1) A.ST J. DOSSIER AMERIQUE : courrier de soeur Anna Houlné.

les choses là-bas comme j'eusse souhaité qu'elles le fussent ici. (...) Jamais de tristesse. Jamais de découragement ; je veux même quelquefois vous entendre rire jusqu'ici. "

On sent à travers ces lettres combien la supérieure générale, alors âgée de quarante deux ans , à peine, veut que réussisse cette oeuvre d'Amérique. Très intuitive, elle devine les difficultés temporelles et autres qu'affrontent ses filles d'Outre-Atlantique. Elle chemine avec elles dans une correspondance inlassable (1). L'humour ne lui fait pas non plus défaut. Souvent à court d'argent , n'écrit - elle pas en janvier 1890 "... Je vous souhaite beaucoup d'élèves, beaucoup de dollars, beaucoup de courage, même de l'audace et par-dessus tout beaucoup d'amour de Dieu et des âmes" ? Pour reconforter ses missionnaires de leurs déboires inhérents à bien des facteurs sociaux, culturels, économiques , parfois climatiques - certaines soeurs supportent mal les chaleurs déshydratantes des étés américains - elle leur confie les siens : " ... Je vous félicite très sincèrement de ne plus respirer l'air prussien. (9.IX.1889). Les tracasseries prussiennes vont toujours en augmentant (27.X.1889)... Quoique vous ayez à souffrir et à supporter là-bas, nous trouvons que tout n'est rien en comparaison des vexations allemandes contre lesquelles nous devons sans cesse lutter ici (24.I.1890) ... Je ne puis m'empêcher de vous féliciter encore une fois de la liberté dont vous jouissez dans votre Amérique . Ici , hélas !

(1) A.ST J. DOSSIER AMERIQUE A.HOULNE : outre le courrier hebdomadaire envoyé à Mont St-Martin, il faut mentionner les 110 lettres adressées à soeur Maria Houlné , directrice en Rhode Island , celles écrites à soeur Marie du Sacré-Coeur Houlné , nièce de soeur Anna, et directrice du Jeanne d'Arc Home à New-York.

hélas ! que le joug a ... est pesant , écrasant ." (7.III.1890)

En 1892, soeur Anna vient régler les problèmes sur place . S'il lui fut impossible de rencontrer sa tante établie dans le Middle West, elle sollicite sa générosité pour la jeune fondation américaine à court d'argent . Sa requête nous donne le profil économique de l'oeuvre : " ... J'emporterai un profond regret en Lorraine, celui de ne vous avoir pas vue et entendue et de n'avoir pas fait la connaissance de mes chers cousins et cousines. Mais, outre une masse d'affaires, d'ennuis et de tribulations de toutes sortes, nous sommes si pauvres encore dans cette fondation américaine, que je ne puis songer à faire aucune dépense en dehors des affaires touchant la congrégation . La maison mère aura à éponger une lourde dette ..." (1). De ce passage, les soeurs missionnaires gardent un souvenir ineffaçable ; elles se sentent épaulées en acte . Cela est important (2). En 1914, soeur Maria Houlné , alors supérieure générale, vient à nouveau leur rendre visite . La guerre mondiale l'y retint jusqu'en 1918. La province avait pris un développement inespéré. Elle comptait au 1^{er} janvier 1904, 176 membres, soit 51 professes à vœux perpétuels , 44 à vœux de cinq ans, 32 ayant émis les premiers vœux annuels , 37 novices et 12 postulantes (3),

(1) A.ST J. DOSSIER AMERIQUE : lettre du 16.XII.1892.

(2) J.NEEB op.cit : soeur Anna vue par la Province d'Amérique en 1892:
 " Reverend Mother Anna was then at the very prime of live ; approximately forty-five jears of age, a thorough French woman of the educated class, and a Religious of the type that makes history . She possessed a most engaging personality, had the deep and noble gift of sympathy, and most understanding mind. She was all fire and energy for the spread of Christ's kingdom on earth, for the welfare of the Sisters who both loved and admired her. She

bilan, lourd d'avenir, encore que les vocations proprement américaines fussent en réalité sporadiques (4). En 1891, soeur Anna écrira à ce sujet dans une lettre "... Ne voyez-vous donc point du tout poindre de vocations américaines à l'horizon ? ", et quelque peu dépitée de devoir continuer de vider le Reichsland, elle relance son appel le 12 mars 1903 : "... si seulement l'Amérique nous fournissait assez de sujets pour renforcer toutes nos oeuvres." Malgré cela, l'oeuvre prospérait .

b) Développement de la fondation Moye aux Etats-Unis d'Amérique.(5)

La province s'organisait, épaulée par les deux piliers de la fondation, soeur Anna d'une part, Mgr Maes d'autre part. Lorsqu'en 1903, la supérieure générale s'éteint alors que rien ne laissait

(2) suite, She had the gift of inspiring courage and of heartening the work by her mere presence.
 She possessed a fine sense of humor that made contact with her a lasting pleasure.
 Her visit to the American Province at that time, may be said to have been providential. It served to deepen the roots of the people, of the American outlook on life, and made her a consistent and strong friend of the American Foundation from which she expected much in the way of devoted and unselfish service ..."

(3) A. ST J. Registre des Délibérations des chapitres généraux d'affaires : état général présenté en 1904.

(4) CALLAHAN op.cit. p.164.

(5) Cf. chapitre IV : rôle déterminant des personnalités ayant dirigé la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel entre 1870 et 1918 pp.203 à 236.

présager un décès si rapide, l'évêque lui-même pensait que l'événement allait mettre fin à l'oeuvre . Il n'en fut rien. Il banda toutes ses forces pour la soutenir , tant et si bien , qu'en 1909 , lorsqu'une autre personnalité importante est arrachée à la direction générale américaine, il est prêt à la laisser partir . L'on peut d'ailleurs se poser la question s'il ne fut pas engagé personnellement dans la nomination de la nouvelle supérieure générale, cette religieuse étant précisément la haute autorité conventuelle au Kentucky .

En 1915, le deuxième pilier de la fondation Moye aux Etats-Unis meurt. L'évêque revenait d'un périple en Europe, regagnant rapidement son diocèse lorsqu'éclatèrent les hostilités franco-allemandes. L'Eglise du Kentucky perdait l'un de ses plus éminents leaders, l'université catholique son fondateur , la province son père, un ami, le bienfaiteur . Quelle serait l'attitude de son successeur ? Userait-il de sa toute-puissance comme le fit le remplaçant de Mgr Dubuis , au Texas ? Y aura-t-il quelqu'un de taille à prendre sur soi l'énorme responsabilité de la fondation maintenant sans protecteur ? Vaine inquiétude ...! La Providence avait déjà soigné . Une autochtone , soeur Marie Céleste O'Shaughnessy était prête pour assumer les tâches de direction qu'on allait lui confier .

Maîtresse des novices de 1910 à 1922, elle fut en même temps première assistante. Grande figure, riche de naissance et de vertu , d'une soumission exemplaire, soeur O'Shaughnessy portait en elle toutes les espérances de réussite et de compétence lorsque l'un et l'autre des deux atouts furent retirés du jeu.

La province se personnalise au fur et à mesure. Les diplômes proprement américains se multiplient aussi. Si en décembre 1907, huit religieuses se présentent aux examens officiels, c'est avant tout pour le renom de la maison (1). N'oublions pas, par ailleurs, qu'il s'agit d'Européennes présumées incapables dans les écoles du Reichsland. Leur " academy " accède en 1906 au grade d'université catholique. Outre les relations culturelles et amicales qui se nouaient, la supérieure provinciale participait à part entière à l'administration générale de la congrégation par la voie des chapitres d'élection et d'affaires.

Née d'une contingence politique, la fondation Moye aux Etats-Unis devenait une source de richesse culturelle et morale, une réussite attachée à trois facteurs que stigmatisait ainsi soeur Anna Houlné, la fondatrice de l'oeuvre : "...le talent, le travail et la Providence, la chance diraient les gens du monde ... " (2).

En 1910, la province d'Amérique, intégrée dans le système scolaire du Kentucky et de l'Etat voisin, l'Ohio, compte 29 classes primaires paroissiales totalisant 981 élèves ; il s'agit respectivement des écoles suivantes : au Kentucky, l'école Corpus Christi de Newport à cinq classes fréquentées par 110 garçons et 170 filles, l'école St François d'Assise de Dayton à quatre classes avec un effectif de 119 garçons et 113 filles, l'école St Thomas de Fort

(1) J.NEEB op.cit.p.90 : " ...there was no necessity of their doing so, no demand, but it was a means to add prestige to the teaching staff and an assurance to parents that the quality of the work was standard in all regards ".

(2) A.ST J. DOSSIER AMERIQUE A.HOULNE : lettre du 25.XI.1889.

Thomas à deux classes de 20 garçons et 25 filles. L'école St-Boniface de Ludlow compte deux classes à 51 garçons et 48 filles, l'école Ste-Anne de West Covington deux classes à 42 garçons et 47 filles. Dans l'Ohio, la province occupe en 1904 deux postes, l'école Louis de Gonzague de Elmwood Place à trois classes de 72 garçons et 73 filles, l'école Assomption de Mount Healthy à deux classes de 46 garçons et 49 filles (1). Ces écoles, nées de la Troisième Réunion Plénière de Baltimore (2), obligeant en conscience tout fidèle à faire donner à ses enfants un enseignement catholique, chaque prêtre responsable d'une communauté de créer une école paroissiale dont l'évêque se réservait l'exclusivité du contrôle, sont des sortes de " tuition schools " plutôt que des écoles paroissiales. Les frais de scolarité sont endossés par les parents et non par la paroisse .C'est d'ailleurs aussi le mode de rémunération du personnel, de l'initiative des constructions et de l'entretien des bâtiments qui crée trois types d'école, l'enseignement restant absolument étranger à toute différenciation (3), au niveau des programmes et du contenu.

L'Académie Notre-Dame de la Providence de Newport , promue grâce aux bons offices du Dr James Kennedy Patterson , président de l'Université au Kentucky (4), compte en 1904 , 294 élèves de trois à dix - huit ans. Proche de nos collèges d'enseignement secondaire, l'académie

(1) A. ST J. REGISTRE DE DELIBERATION des chapitres d'affaires : Etat général de la congrégation en 1904.

(2) Cf. p. 289.

(3) CALLAHAN op.cit.p.164.

(4) En Amérique, l'école élémentaire reçoit les enfants de 6 à 14 ans. Les élèves passent ensuite dans la High School ou Academy jusqu'à l'âge de 18 ans ; de là, ils se rendent au Collège où on leur délivre en fin de cycle un diplôme d'entrée à l'université. La promotion de l'académie Notre-Dame résidait dans la faculté de délivrer ce diplôme de fin d'études à partir de 1906.

se propose sur le plan de l'éducation d'initier aux bonnes manières, à la peinture, à la broderie et à la musique. Elle dispense deux langues étrangères, le français et l'allemand, la botanique, la physique, la psychologie, l'algèbre et la géométrie (1). La province formait son futur personnel enseignant à l'Ecole Normale Ste-Anne, à Mont St-Martin, où se trouvait également le noviciat. Cinquante huit institutrices travaillent dans ces écoles. Les autres, outre les 37 novices et 12 postulantes en cycle de formation, s'adonnent aux oeuvres caritatives qu'a endossées la province américaine au fil des appels. Au Saint-Vincent de Paul Infant Asylum de Providence en Rhode Island (2), vaquent 24 religieuses. Au Jeanne d'Arc Home de New-York, une quinzaine accueille pour les adapter à leur nouveau mode de vie les jeunes filles européennes que tente le Nouveau-Monde. Elles les initient sommairement à la langue et à un petit emploi de bureau. Pour soutenir les oeuvres épiscopales où est formé le futur clergé américain, la province consent d'assurer les services d'intendance des petits et grands séminaires.

Dans le diocèse de Baltimore au Maryland, 17 soeurs travaillent au grand séminaire et 23 autres au collège épiscopal d'Ellicott City (Maryland). En 1906, deux soeurs entrent au service de son Excellence au Palais du Cardinal de Baltimore. A Washington, district de Columbia, 13 soeurs desservent l'université catholique, 6 autres le collège des Pères Maristes. Les C.D.P. (3) sont "cook, housekeeper", dans

(1) CALLAHAN op.cit. p. 167.

(2) Cf. carte p. 288.

(3) Sigle des soeurs de la Providence et couramment utilisé aux Etats-Unis. Abréviation de Couvent de la Divine Providence.

ces maisons ; elles font du laundry work, du domestic care (1)... et sont en général d'origine polonaise .C'est dire que la congrégation dispose d'un capital de personnel assez exceptionnel en ce début du XX^e siècle. L'Alsace et la Lorraine restent des foyers de vocations religieuses ; la congrégation ouvre également ses portes à un certain nombre de jeunes filles polonaises qui demandent leur admission depuis la dernière décade du XIX^e siècle.

La fondation Moye au Kentucky s'est aussi personnalisée par son recrutement autochtone.Les trois - quarts des recrues sont entrées à la Divine Providence après avoir vécu au contact des C.D.P. L'enquête O'Dowd (1)répète à plusieurs reprises : " ... studied French at Mount St Martin's ".

Au Kentucky et dans l'Ohio , elles ont été leurs élèves dans les " parochial schools " . A Providence , au Massachusset , à Vermont et à New-York , elles ont travaillé dans les maisons tenues par les C.D.P. Mains évêques et spécialement Mgr Maes .en ont dirigées d' autres vers Mont St-Martin. Ce qui distingue ces Américaines, en général de souche européenne et surtout irlandaise, c'est leur origine sociale. Cinquante pour cent des parents sont " farmer " , c'est-à-dire propriétaires fonciers. . Les autres pour la plupart exercent une profession libérale : (3)

- businessman in Tobacco Company, Clothing , Suits ,
cigar , Dystillery ...

(1)A.ST J. Enquête effectuée par Soeur Ann Charles O'Dowd, secrétaire générale de la province d'Amérique en 1972 .

(2)Même Enquête 1972.

(3) Ibid.

- superintendent in a company , lawyer , ...
- newspaper typist, library, policeman, doctor, ingenior,...
- painter, carpenter, woodcarver, saler, mechanic, minor, ...
- l'une d'elle est fille de pasteur.

L'état général de 1904 mentionne dans ses listes de nombreux noms typiquement anglo-saxons : Goodhead, Read, Deane, Kelly, Lewis , McCarty, Mulleady, O'Brien, Coyne, Owens, O'Donnell, Doheny, Meegan, McManus. Mais les Becker, les Schmitt, les Neumann , les Petitjean y sont très fréquents aussi. Les trois soeurs La Fayette sont des Canadiennes d'origine française.

Si les Etats-Unis d'Amérique étaient devenus pour la congrégation de la Providence de Saint-Jean, terre de mission et terre d'espoir au moment de son prodigieux essor des années 1860 et 1880, ils finirent par être au début du XX^{le} siècle terre de fécondité apostolique. On y allait pour s'associer au mouvement d'évangélisation qui traversait la vieille Europe. Celles qui s'y établirent, -la doyenne actuelle de la province américaine est une soeur polonaise nona-génaire -, n'ont jamais voulu revenir dans leur terre natale . Trop de liens humains, affectifs et sociaux les liaient à leur pays de mission. Celles qui sont encore en vie et sont en quelque sorte co-fondatrices de l'oeuvre parlent encore la langue allemande , n'ont pas oublié leur patois lorrain ou alsacien . N'aurions-nous pas là une petite réponse à la question que se posaient les historiens de l'histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine ? Une langue maternelle ne se déracine pas ; ces missionnaires n'en ont pas été moins américanisées pour autant.

II . LA FONDATION MOYE EN ALGERIE (1) .

L'établissement de postes d'enseignement en Algérie par la congrégation de Saint-Jean-de-Bassel est lié à la nomination de l'évêque de Nancy, Mgr Lavigerie, comme titulaire de l'archevêché d'Alger. Supérieur de droit et de fait de la congrégation qui appartenait encore à cette époque à la Meurthe et Moselle, l'évêque connaît l'objectif de sa lointaine communauté de la Providence ; il sait que ses membres conviennent à ses projets algériens. Pour ses orphelins et une campagne encore sans maîtresses d'école, il lui fallait des institutrices habituées aux coups durs de la solitude, de la privation, de la difficulté linguistique, éventuellement de l'hostilité populaire. Mgr Lavigerie connaît aussi les véritables dessous de la pression exercée en 1863 par le nouveau courant d'idées sur la congrégation dont on lui a demandé de réformer les statuts. Il la juge capable d'affronter une fondation en Algérie . On répond généreusement à ses vœux . La guerre de 1870 et ses conséquences mettent un terme à l'implantation en terre arabe qu'éprouvaient de si nombreuses et désastreuses calamités.

a) Les projets missionnaires de Mgr Lavigerie.

Lorsqu'en 1867 Mgr Lavigerie se rend à Alger, il a soin d'analyser la situation. Sa position du côté de la politique française

(1) E. MARTIN (Abbé) Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié : chapitre IV, tome III, pp. 415 à 442 : évêché de Mgr Allemand-Lavigerie 1863 -1867 . NANCY 1903.
 G. GOYAU Un grand missionnaire : le Cardinal LAVIGERIE . Paris 1925.
 C. BIHLMEYER-H. TUCHLE Histoire de l'Eglise Tome IV pp.135 ...

est peu confortable. Point de prosélytisme, lui enjoint-on à Paris. Pas de croix dans le gourbi arabe ; seul le drapeau témoignera de la présence active de la France. Sur le plan social, il rencontre des indigènes le plus souvent déconsidérés et surtout peu disposés à s'ouvrir à la prédication chrétienne. Les colons français, dont bon nombre de Lorrains et d'Alsaciens, vivent dispersés dans des fermes éparpillées. Partout règne la misère. Le choléra sévit ; des essaims de sauterelles s'abattent sur les récoltes . La famine se répand et sème la mort'. Cent mille victimes attendent du secours.

Mgr Lavigerie veut attaquer sur tous les fronts ; il a un mandat de missionnaire (1) : ses projets sont à la mesure de sa personnalité combattive : " ... Je vous quitte pour porter, si je le puis, mon concours à la grande oeuvre de civilisation chrétienne qui doit faire surgir, des désordres et des ténèbres d'une antique barbarie, une France nouvelle ..." , dit-il à ses fidèles de Nancy (2).

Le gouvernement français s'effraie devant le programme audacieux de l'évêque concordataire et prend ses mesures : " ... Qu'en Algérie , l'on ouvre chez les Kabyles des hôpitaux de soeurs , pourvu qu'elles ne fassent aucune propagande religieuse et n'attendent pas de résultats immédiats ! "(3). L'évêque s'en va donc sur les routes recueillir les orphelins . En janvier 1868 , il a huit cents bouches à nourrir ; en juin , il en a dix huit cents . La maison carrée - ancien hall de gare - devient trop petite pour héberger tout le monde. Que faire, si ce n'est

(1)E.MARTIN op.cit.p.439 : "...C'est le Maréchal MacMahon, gouverneur d'Algérie qui le premier songea à l'évêque de Nancy, persuadé que nul candidat ne présenterait de meilleures garanties ..."

(2)G.GOYAU op.cit.p.68.

(3)Id.p.85.

de confier les enfants aux maisons religieuses. Mgr Lavigerie se rend à Paris pour convaincre de ses projets philanthropiques trois résistances : le gouverneur général, le ministre de la guerre et l'empereur. Une note l'autorisera , au sortir de l'entrevue avec Napoléon III, à : " ... garder ses orphelins et à faire auprès des Arabes son oeuvre de charité " (1). Le gouvernement français avait enfin cessé de restreindre l'action de Mgr Lavigerie aux deux cent mille colons européens.

L'évêque cherchera aussi à St-Jean ces " religieux hospitaliers, maîtres d'école missionnaires, agriculteurs " comme en souhaite pour ces pays Louis Veillot. Pour éveiller des candidates à ces activités apostoliques, Mgr Lavigerie demande au supérieur de la congrégation, l'abbé Michel, de communiquer aux novices et aux jeunes professes ses écrits sur la détresse algérienne, ses articles de journaux relatant l'extrême misère de ces pauvres gens, Kabyles et colons compris (2). Son appel ne tombe pas dans le vide. Six religieuses , dont deux très jeunes professes des premiers voeux, se présentent . Pour elles , c'est la grande épopée missionnaire qui commence .

b) Création des postes de Rovigo, Cherchel et Sidi Moussa.

Le premier groupe se rend dans la première semaine d'octobre 1868 à Rovigo, petite localité de 600 âmes au pied de l'Atlas , à huit

(1) G.GOYAU op.cit. p.96.

(2) A.ST J. DOSSIER ALGERIE - Rapport de soeur BIGARRE - Copie des archives romaines , 10.VIII.1954.

lieues d'Alger. Village-rue très long, Rovigo est principalement habité par des fermiers. Les trois institutrices , soeur Ulrich Loyola, soeur Boulay Narcisse et soeur Kesler se mettent aussitôt à l'oeuvre. Leur école recueille les enfants de colons alsaciens et lorrains établis là vers 1830 (1). Fin 68, le groupe se sent de taille à ouvrir un autre poste pour lequel il sollicite du personnel à la maison-mère. Il s'agit d'un internat recevant les enfants de la région de Cherchel . A Saint-Jean la direction hésite à financer dans l'immédiat ce projet. Elle vient d'engager une dépense de 50 000 frs pour la nouvelle chapelle conventuelle ; à Barr, en Alsace , elle vient d'acquérir un immeuble, futur internat , pour une somme de 29 000 frs (2). Cependant une lettre en date du 24 février 1869 adressée par soeur Ulrich Loyola à l'archevêque d'Alger nous informe qu'en Lorraine on est déjà disposé à endosser les frais d'achat de mobilier pour la maison de Cherchel. On laisse même entendre que l'administration ne rejette pas le principe d'acquérir l'immeuble aussi.

Ces créations de postes ne vont pas de soi. Le 23 janvier 1869, soeur Ulrich avise les autorités religieuses que l'inspecteur d'Alger donne son veto pour toute ouverture de classe non ratifiée par une autorisation expresse de l'Instruction Publique ; la congrégation a le droit d'exercice dans tous les départements français ; elle ne l'a pas d'office pour l'Algérie. L'abbé Michel entreprend les démarches nécessaires auprès de l'administration scolaire et le Mgr Lavigerie auquel il écrit

(1) A.ST J. DOSSIER ALGERIE : une lettre fait mention de Madame veuve Kaufmann originaire de SELTZ .

(2) DOSSIER ALGERIE op.cit. : lettre du 29.XII.1868.

"...Je viens prier Votre Grandeur de vouloir bien me faire savoir si Elle a obtenu, pour la congrégation, l'autorisation d'exercer les fonctions d'institutrice en Algérie comme en France. Nous prendrons après nos mesures pour envoyer, suivant votre désir, quatre nouvelles religieuses . Nous ne pourrons les envoyer que quand nous serons sûrs que la congrégation pourra s'établir en Algérie..."(1). Ce dernier envoi n'aura pas lieu à cause des événements de 1870-71. Les Pères Blancs et les Soeurs Blanches , Ordres parallèles fondés par l'archevêque , assumeront les tâches apostoliques que leur fondateur compte embrasser. Leur style de vie sera d'ailleurs mieux adapté à la situation locale que celui des institutrices de Saint-Jean liées à l'héritage spirituel de Jean Martin Moye .

La deuxième équipe posant pied sur le quai d'Alger, le 4 octobre 1868, comprend trois religieuses : soeur Miry Clémentine , l'aînée, et les deux toutes jeunes professes , Modestine Bigarré et Eugénie Hertzog (2). Cette dernière a dix-neuf ans. L'archevêque les destine au poste de Sidi Moussa avec le généreux optimisme qu'on lui connaît : il n'y a rien dans ce poste ou tout juste assez pour manger tous les jours du pain trempé dans une soupe à l'eau. Les soeurs seront sous sa protection ; n'est-ce pas une référence suffisante ?...

Le premier contact avec la terre africaine écarte d'emblée toute équivoque aux trois pionnières . Soeur Bigarré nous en laisse un écho dans une relation conservée dans les archives de la congré -

(1) A.ST J. DOSSIER ALGERIE Lettre du 19.VIII.1869.

(2) Ibid. : soeur Bigarré et soeur Hertzog viennent de déposer leurs premiers voeux de religion , le 8 septembre 1868 à l'église paroissiale de Saint Jean-de-Bassel.

gation : (1)

" ... Quand nous avons dépassé la Maison-Carré, qui à cette époque était la gare, Mr le curé nous fit remarquer que nous étions dans la plaine du Métidjha et que bientôt nous allions nous trouver sur notre territoire qui a 6 km de circonférence. Au loin, nous voyions des fermes, des gourbis et beaucoup de broussailles. Enfin notre voiture s'arrêta devant une petite maison..."

Le genre d'hébergement mis à la disposition de la jeune communauté est identique à celui de Postroff, en Lorraine (2), et de ces multiples logements vétustes si familiers aux Filles de la Providence. C'est d'ailleurs pour ce motif qu'on a fait précisément appel à elles.

" ... Avant de nous y introduire, Mr le curé avait eu soin de nous rappeler que la Ste Vierge et St Joseph avaient aussi été très mal logés. Cette maison servait aux voyageurs qui y descendaient pour y faire une halte et s'y rafraîchir. On y avait pratiqué une petite chambre et une petite cuisine séparées par des planches (...). Dans un coin de la cuisine, où nous remissions nos bagages, se trouvaient deux petits lits de fer avec matelas. Mais c'était si bas qu'il fallait se tenir à genoux et faire attention au lit, pour ne pas soulever les tuiles avec la tête. Cette espèce de rucher était aérée par une lucarne de 40 cm², juste l'ouverture suffisante pour laisser passer les serpents. La chambre de soeur Clémentine se trouvait en bas; elle était petite et comprenait un lit, un petit calorifère, une petite table ronde de 0,50 m de diamètre. A côté de cela, il y avait une grande halle qui avait servi de salle de danse et dont on fit maintenant la salle d'école.

Cette maison-auberge se trouve au coeur du village qui compte huit à dix habitations, distantes les unes des autres de "... cinquante à soixante cm..." . Sidi Moussa, c'est ainsi que s'appelait cet endroit, est située au carrefour des grandes routes caravanières menant à Aumale, l'Arba, Blida et Rovigo. Sidi Moussa est le dernier relais où les caravaniers du désert viennent se ravitailler en eau avant de descendre vers Alger, leur point de marché traditionnel. Pour leur subsistance, les trois religieuses vivent au début de la charité publique : quelques légumes, du lait, du fromage de brebis

que leur apportent les enfants. La nature leur offre le complément :
 " ... nous allions cueillir des herbes le long des chemins, de l'oseille sauvage, des orties que nous faisons cuire le plus souvent sans graisse et avec un peu de sel.." Le produit du travail , il ne fallait pas en espérer ; l'argent donné par la maison-mère, soeur Clémentine le met soigneusement à l'abri et sur le secours de l'archevêque, il ne fallait plus compter. En janvier 1869, il leur déclare ne pas pouvoir leur donner quoi que ce soit. Hélas, le petit jardin que les soeurs se sont courageusement mises à exploiter , leur apporte une médiocre récolte et sert avant tout de repaire aux serpents du pays . La plus jeune religieuse se heurte le plus à cette misère :
 " ...Nous vivions dans une pauvreté telle qu'aujourd'hui on mourrait de faim s'il fallait se nourrir avec si peu ..." (3).

Les institutrices ne tardent pas à ouvrir l'école. Trente à quarante fillettes de la banlieue d'Alger viennent s'y inscrire. En mars 1869, Mgr Lavigerie bénit la première pierre de la nouvelle église et de la maison d'école , " une grande et haute maison d'école ", comme mentionnera le rapport. Très vite les soeurs acceptent d'héberger une poignée de pensionnaires que les parents ne peuvent amener tous les jours à l'école. Une trentaine d'autres enfants y prennent le repas de midi de sorte que s'ébauche assez vite un petit internat de campagne. Les pensionnaires arborent un coquet petit uniforme, style colonie : robe bleu marine, col blanc en mousseline , petit

(1)A.ST J. DOSSIER ALGERIE : op.cit. Rapport Hertzog.

(2)Cf. première partie.

(3)A.ST J. DOSSIER ALGERIE : op.cit. Rapport Hertzog.

chapeau de paille blanc orné d'un ruban de velours noir, tablier blanc pour le dimanche entre les offices .

L'école fonctionne comme en France. Soeur Eugénie tient la classe des aînées, soeur Modestine s'occupe des plus jeunes ; soeur Clémentine s'est chargée de l'intendance. L'archevêque trouve le temps de venir visiter les classes. Les enfants lui récitent comptines et poèmes, produisent leur répertoire musical. C'est la langue française qu'on y enseigne, bien entendu . Les institutrices ont comme unique lecture à leur disposition le Directoire de la congrégation et quelques livres de spiritualité , entre autre celui de " La parfaite religieuse " (1).

Les soeurs ont d'ailleurs une mesure draconienne à observer au sujet de la langue française . Nous en sommes avisés par la cadette : " ... Une de mes souffrances les plus sensibles me venait de la défense qui m'était faite d'écrire en allemand à ma mère qui était alors forcée de faire traduire mes lettres ... " Situation d'autant plus douloureuse que la jeune missionnaire en avait gros sur le coeur. La responsable menait la vie dure à ses deux jeunes compagnes, les rationnait jusqu'à l'avarice, leur ordonnait des quêtes humiliantes, les forçant une fois à dérober de nuit , une gerbe de blé dans un enclos arabe . La petite soeur ajoute : " ... nous cherchions tout ce que nous pouvions pour ne pas mourir de faim ". Les choses allèrent d'ailleurs si mal que les deux institutrices eurent à en référer à la supérieure générale. Le cardinal, avisé par la maison-mère, les convoqua à Kuba pour les entendre. Lorsqu'il voulut rapatrier soeur Clémentine, l'oiseau s'était déjà envolé après avoir eu soin d'emporter les précieuses économies . Elle s'en retourna en France en été 1870 , laissant der -

rière elle une ténébreuse affaire de justice. Elle quittait en même temps définitivement la vie religieuse après un essai dans deux congrégations différentes.(2). Les deux institutrices poursuivent leur travail avec générosité mais le départ des spahis pour la guerre et l'insurrection arabe qui s'en suivit vidèrent les classes pendant un certain temps. Après l'orage, Mgr Lavigerie sollicita une douzaine de religieuses pour poursuivre l'oeuvre algérienne. La congrégation n'eut pas le moral d'assumer totalement cette fondation et au lieu de lui envoyer le renfort souhaité, rappela toutes les religieuses en exercice à Ravigo et Sidi Moussa.

On peut s'interroger sur cette sorte de panique qui s'empare de l'administration conventuelle. L'implantation dans ce territoire français si accueillant aux optants (3) et émigrants (4) d'Alsace et de Lorraine eût pourtant été opportune. La première explication se trouve sans conteste dans la surprise de l'annexion. Séparée de la maison-mère par un autre régime politique, la fondation Moye en Algérie encore sans racines, sans véritable statut local n'avait aucune chance de survie. Liée à la maison-mère par les impératifs financiers, le recrutement et toute l'administration, la fondation algérienne n'avait aucune espérance de vie. Elle était trop jeune aussi pour être constituée en province autonome comme celle du Kentucky, par exemple.

(1) A. ST J. DOSSIER ALGERIE : Rapport Bigarré .

(2) Ibid. : relation Hertzog et Bigarré .

(3) A. WAHL op.cit. pp.203 et suivantes.

(4) Id. Le président Lucet de la commission des quinze préconisait "...l'édification d'un paysage, d'un univers humain et mental strictement semblables à ceux d'Alsace et de Lorraine avec des villages groupés autour de l'église et avec le prêtre et l'instituteur comme cadres et éléments moralisateurs..."

Si donc tous ces facteurs ont joué dans le retrait des institutrices, le premier et le plus important de tous fut, sans nul doute, la surprise de la guerre franco-allemande avec ses interférences, une sorte d'auto-défense et de repli psychologique qui amena les autorités conventuelles à se protéger contre les événements. L'option eût séparé ces cinq religieuses de la maison-mère ; le maintien de la fondation eût entraîné un affaiblissement à l'intérieur, à ce moment précis où il fallait se montrer fort. Les nouvelles mesures de l'administration allemande ne tardèrent pas à confirmer les appréhensions.

Désemparée devant la précipitation des faits qui entraînaient tout un bouleversement politique, la congrégation mettait un terme à cette jeune fondation algérienne au grand regret des pionnières et de Mgr Lavigerie qui avait fondé ses premières espérances sur la congrégation de la Providence de Saint Jean-de-Bassel.

III . SAINT - JEAN EN BELGIQUE (1).

Après une brève période de repli - petite panique fugitive devant l'incertitude d'un lendemain inconnu - la politique administrative de la congrégation semble se ressaisir pour se rouvrir aux problèmes extérieurs ; preuve: ces fondations belges assumées à partir des années 1878 - 1879.

Pourquoi cette implantation ?

(1) A.ST J. DOSSIER BELGIQUE.

La création d'écoles libres en Belgique fut le fruit des conjonctures politiques de ce pays.

La Constitution belge de 1831 garantissait jusqu'à présent une totale liberté de religion, d'enseignement et de presse. Si l'Etat s'était séparé de l'Eglise, il lui laissait une large sphère d'action et principalement dans le domaine de l'instruction. De nombreuses écoles furent créées. Des couvents naquirent. L'université catholique de Malines, créée en 1834 puis transférée l'année suivante à Louvain, était devenue le haut lieu des études d'histoire ecclésiastique belge (1). Cette autonomie prit fin en 1878 avec le triomphe du parti libéral. Délibérément hostile à l'école confessionnelle, ce redoutable adversaire renforça son opposition de prétentions maçonniques (2), orientées vers l'école laïque, gratuite et obligatoire. Ainsi se livrèrent de violents combats entre les deux protagonistes (3). Dès son arrivée au pouvoir, le parti libéral adopta une nouvelle loi scolaire. L'enseignement religieux fut rayé des programmes ; le clergé, s'il conservait le droit d'assurer l'instruction religieuse dans les locaux habituels en dehors de l'horaire scolaire, perdit son droit de regard sur l'enseignement. La France libérale passait par ce même courant d'idées. Les Etats-Unis d'Amérique assistaient à la même querelle des priorités (4).

(1) Mgr MAES y avait fait ses études ; cf. p.289.

(2) P.ZIND op.cit. p.220. Jean Macé devait s'inspirer de la Ligue belge de l'enseignement en fondant la sienne en 1866, soit deux années après la Ligue belge.

(3) BIHLMAYER et TUCHLE op.cit. p.193.

(4) CALLAHAN op.cit. p.167.

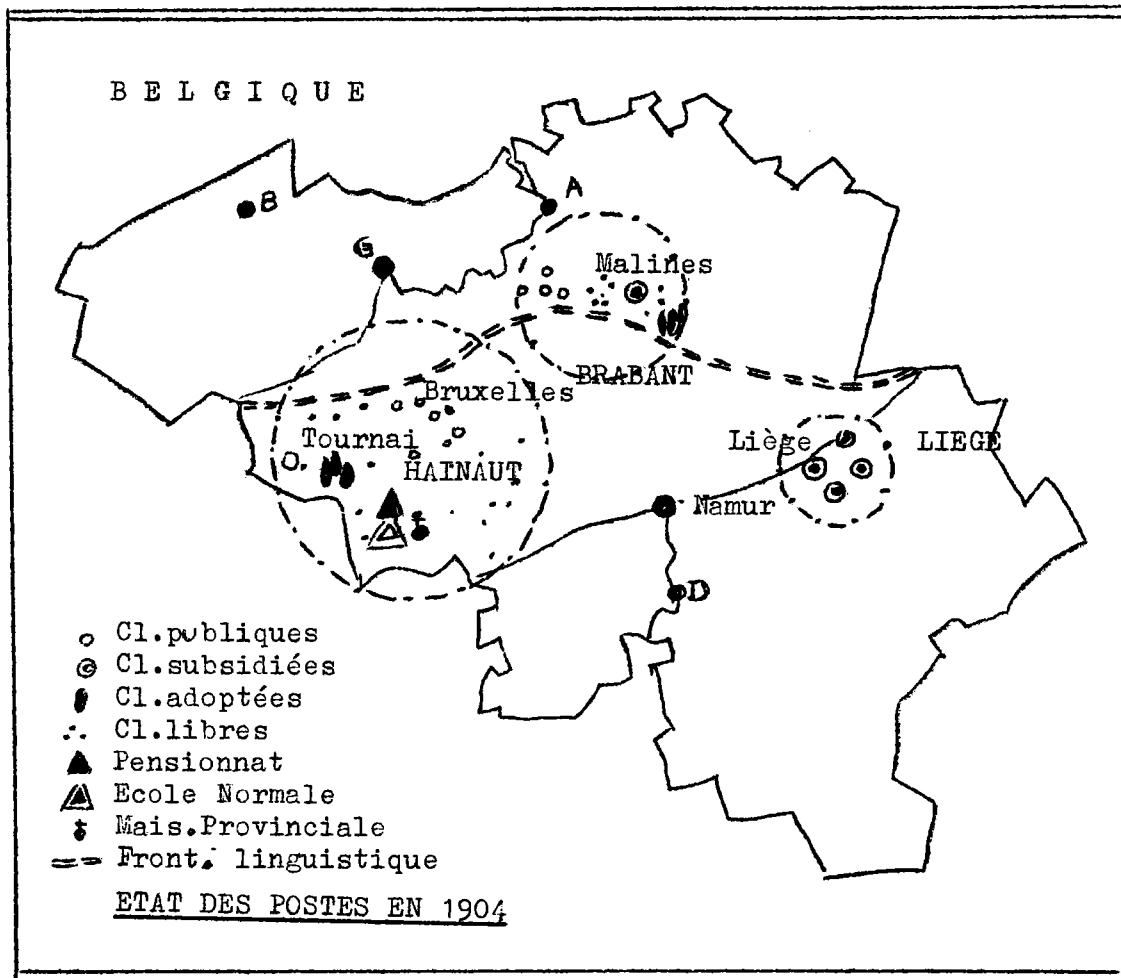
A la loi scolaire du 1^{er} juillet 1879, les évêques belges répondirent par une condamnation solennelle . Les deux mandements de Malines communiqués aux fidèles déclarèrent le nouveau régime " pervers, impi et contraire aux lois divines . " Les prêtres des paroisses se firent un devoir d'ouvrir des écoles libres ; les enseignants catholiques, laïcs et religieux, étant en nombre insuffisant, évêques et desservants prirent le bâton de pèlerin pour faire la tournée des maisons d'éducation à l'étranger.

C'est dans ces circonstances très précises que l'on vint frapper à la porte du couvent lorrain de Saint Jean-de-Bassel. Deux mobiles guidaient ce choix . Les institutrices bilingues lorraines répondaient parfaitement aux contingences locales belges. Par ailleurs , les Filles de la Providence avaient fait preuve de longanimité à travers les vicissitudes des périodes anticléricales qui avaient marqué la vie scolaire française avant 1870 (1).

Lorsque le curé de Dongelbert vint ainsi présenter sa requête, soeur Constantine , alors supérieure générale, accepta avec un certain soulagement cette offre d'emploi. Depuis l'annexion, une bonne partie des institutrices francophones acceptaient mal les récentes mutations scolaires. Si certaines se soumirent aux examens qu'exigeait la loi du 14 janvier 1874, d'autres s'y dérobaient délibérément. Il fallut faire le deuil de leur poste et leur trouver du travail . L'offre belge était une solution toute trouvée pour l'immédiat , une perspective d'expansion en Europe, voire de refuge , pour une période plus lointaine .

(1) ALLEC MELLOR - Histoire de l'anticléricanisme français Paris 1966.

Les premiers appels émanèrent de trois localités du Brabant wallon : Dongelbert, Bourgeois et Lasne (Cf. carte ci-dessous).



a) Genèse de l'implantation.

Le 9 octobre , deux institutrices, les soeurs Arth Constantine et Chantal , se rendent à Lasne. Elles séjournent provisoirement au presbytère puis pendent la crémaillère dans " une pauvre maison abandonnée, à proximité de la cure " . C'est là aussi qu'elles vont accueillir leurs élèves. Le matin du 15 octobre, quatre enfants se présentent. L'après-midi, il y en a huit. Le chiffre grimpe en un court espace de temps à 120 . En 1880, la nouvelle école libre

est construite ; c'est la maison-mère qui englobe les frais .La population reste très réservée à l'égard de ces institutrices étrangères.

C'est à l'instar de son confrère de Lasne que l'abbé Mathy vint frapper à la porte de St-Jean. On lui céda deux institutrices pour son école de Bourgeois, soeur Adalbert qui prit les filles, soeur Nathalie les garçons. Le dimanche, les deux religieuses enseignèrent la langue française aux jeunes filles , les habitants ne connaissant que le dialecte wallon. Les débuts à Bourgeois furent particulièrement sévères, rapportent les mémoires. Les enfants se montraient rudes et insoumis, des garçons poussant l'esprit frondeur jusqu'à lancer des pierres . L'école libre qui naissait malgré la population , était le fait du comte Werner de Mérode. Il logea les soeurs dans une pièce de son château avec cuisine attenante, un coin de grenier et une chambre-mansarde leur , assurant le minimum vital indispensable. Ce provisoire fut remplacé en 1893 par un autre logement plus spacieux .En 1880 , fut également ouverte une troisième classe dite gardienne ou libre.Elle sera supprimée en 1893.

La précarité des postes congréganistes ne devait d'ailleurs pas durer longtemps. En 1884, le nouveau gouvernement rend ses droits primitifs à l'enseignement confessionnel. Dans les communes , la vie scolaire traditionnelle reprend ; à Bourgeois , par exemple, les soeurs remettent l'école des garçons entre les mains de l'instituteur laïc. L'école des filles cesse d'être libre et en novembre 1884, la commune en fait une classe " adoptée ". En 1896, soeur Etienne Louis , remplaçant les premières institutrices congréganistes se fait naturaliser belge pour jouir de tous les droits de l'insti-

tutrice communale . Les classes semblent bien fréquentées ; en 1908 on relève au degré inférieur un effectif de 75 élèves inscrits au registre des présences.

Un troisième poste était né dans le Brabant à la suite de la Loi de Juillet : celui de Dongelbert. C'est le baron Isy de Zegwart qui en prit l'initiative. Peu d'élèves fréquentent en réalité cette nouvelle école, car rapportent les relations, garçons et filles sont réunis " dans une même petite chambre " . Les soeurs logent d'abord au presbytère, y prennent les repas , puis à partir de Noël sont hébergées au château en attendant la construction d'une maison d'école. Dès le mois d'octobre 1880, elles peuvent exercer dans des salles régulières , soient deux classes uniques de garçons et de filles. Des enfants des villages voisins viennent les rejoindre à Dongelbert. Mais dès la suppression des lois restrictives, les élèves de Jodaigne-Souveraine retournent dans leurs anciennes écoles communales . La comtesse de Glimes s'est chargée de la rétribution de l'école libre de Dongelbert. En 1904, la commune adopte l'école et deux ans plus tard, l'inspecteur Gossé y fait sa première visite officielle . La situation s'y est donc normalisée comme dans bien d'autres postes belges créés au cours de ces années d'antagonisme politique.

Ces trois postes du Brabant wallon furent les premières pierres de la fondation Saint-Jean en dehors du Reichsland après les événements de 1870.

En réalité , l'oeuvre devait durer plus longtemps que ne le laissaient entrevoir les timides essais du début de l'implantation en Belgique.

b) Développement de la province belge.

Attachée à des querelles politiques et non motivée par les appels d'ordre humanitaire et social comme ce fut le cas pour toutes les autres fondations à l'étranger, l'implantation en Belgique avait été difficile. Les institutrices eurent à essuyer les déboires réservés aux indésirés : " ... ayant à supporter le poids de basses suspicions, de railleries haineuses, voire de mauvais traitements de la part de la population excitée par les agents et la presse du gouvernement antireligieux ..." (1).

Le développement de la province belge de Saint-Jean resta longtemps tributaire des réticences initiales et ne connut jamais la flambée texane ou américaine des années 1880-1900.

Sur le plan numérique, l'apport belge est minime, soit de l'ordre de 2,6 % pour une période de 14 ans dans la courbe des effectifs (2).

Les créations de postes se poursuivent cependant. En 1918, les registres en mentionnent vingt et un, dispersés dans les trois provinces du Hainaut, du Brabant et de Liège. Retenons-en les noms et années de création. : (3)

ETAT DES POSTES BELGES ENTRE 1879 ET 1918

1879 . DONGELBERT	1897 . HERQUEGIES
1879 . LASNE	1898 . BAULERS
1884 . BOURGEOIS	1898 . TOURNAI FBG ST MARTIN
1886 . ROUX-MIROIR	1899 . OBIGIES
1889 . BLAMONT	1899 . SAINT-MAUR
1889 . BRUXELLES	1899 . CRAS AVERNAS
1890 . WAHLAIN N.DAME	1900 . GUINIES
1890 . WAHLAIN ST PAUL	1906 . DEUX ACREN
1894 . P E C Q	1907 . LENS/DENDRE
1897 . MONT ST GUIBERT	1918 . TOURINE ST-LAMBERT
1899 . LESSINES	

(1) A.ST J. DOSSIER BELGIQUE : origines de la congrégation .

(2) M.J.GRUBER op.cit.p.10.

(3) A.ST J. REGISTRE des Postes et Placements.

Les institutrices destinées à ces postes sont initiées à Saint-Jean aux méthodes froebeliennes couramment usitées en Belgique. Elles se soumettent au brevet français traditionnel avec toutes les élèves du pensionnat jusqu'au jour où l'administration allemande s'ingère sévèrement dans les programmes de l'Ecole Normale de Saint Jean-de-Bassel (1). Il faut alors créer des cours séparés où l'enseignement du français peut se dispenser à l'abri des ingérences extérieures .

Quelles sont les candidates réservées aux postes belges ?

Prioritairement les francophones des régions de Château-Salins en Lorraine, du Val de Villée et de la vallée de la Bruche en Alsace . Ces personnes que rebute un enseignement exclusivement en langue allemande et qui, plus que les autres institutrices, font l'objet de l'attention des inspecteurs , n'ont que cette issue , si elles veulent poursuivre une carrière d'enseignantes. Elles peuvent également opter pour l'Amérique où , à l'Academy Notre-Dame de la Providence, l'on offre dans la gamme des langues étrangères, le français , qu'il est de bon goût de posséder dans la société américaine de cette époque. Enfin, il reste aux sujets francophones la possibilité de faire classe dans les localités bilingues du Reichsland où l'enseignement de la langue maternelle est encore toléré ; la congrégation possède une vingtaine de ce genre de postes. En France proprement dite, la congrégation dessert encore cinq à six postes. Toutes ces francophones belges, alsaciennes, lorraines , soit un taux de 7,1 % dans l'ensemble de la courbe démographique de l'institut, sont amenées à postuler pour ces postes belges et autres. Sinon, elles restent dans le secteur privé de la congrégation ; à Saint-Jean , par exemple ,

(1) Le pensionnat porte alors le titre de Lehrerinnenbildungsanstalt.

certaines assurent des services de surveillance et de secrétariat. Mais là encore, l'administration allemande met un terme à toute activité relevant du domaine scolaire .

La province belge, finalement proche de la maison-mère, devenait terre d'accueil en un temps où rien ne garantissait encore une tolérance définitive de Bismark à l'égard des congrégations enseignantes maintenues dans le Reichsland.

Pour consolider l'implantation belge, la congrégation consent à certaines prises en charge de taille, celle du pensionnat de Pecq par exemple , qu'abandonnait une institution religieuse en peine de sujets. Formant ses futures maîtresses d'école, le pensionnat St-Joseph obtint le 30 juin 1912 l'agrément au titre d'Ecole Normale .

Le problème de la formation professionnelle des institutrices belges était donc réglé sur place , mesure devenue urgente , les élèves-maîtresses devant être formées pour les classes dites régentes et froebeliennes dont les optiques différaient , fin XIX^{ie}, de celles de l'école française et de la méthodologie allemande.

En 1900, le pensionnat St-Joseph de Pecq a déjà sa place au soleil. La presse se fait l'interprète de ses succès scolaires. Le Courrier de l'Escault écrit en 1907 : " ... Brillants résultats à l'Ecole Normale de Pecq jusque là inconnue . Melles (...) viennent de réussir brillamment leur diplôme de régente scientifique devant un jury du gouvernement siégeant à Tournai et présidé par Mr Alexandre, inspecteur de l'examen moyen ..." . Pour 1908, le même journal annonce : " ...neuf diplômes d' institutrices primaires, un diplôme de piano, deux diplômes de régente scientifique : bilan que

bien des établissements peuvent envier ...".1909 : " ... Le pensionnat de Pecq entend ne pas déchoir. Aux brillants succès scolaires depuis quinze ans s'ajoutent de nouveaux : huit normaliennes qui viennent de se présenter devant le jury de Tournai ; huit diplômés , preuve de l'excellente formation qu'on reçoit à l'Ecole Normale de Pecq. Aujourd'hui deux musiciennes passent leur examen au collège musical d'Anvers, devant Mr Block, directeur du Conservatoire d'Anvers, Mr Guerickx, professeur au Conservatoire de Bruxelles, Mr Wambach, compositeur de musique..." . Partout semblent donc réussir les sujets de Saint-Jean de Bassel ; seule une administration tatillonne continue dans le Reichsland à signaler des incompétences et des insuffisances. La congrégation a d'ailleurs fini par en prendre son parti.

En 1900, l'institutrice sortant de l'école professionnelle de Pecq peut entrer dans quatre types d'écoles , suivant qu'elle est de nationalité belge , ou l'a acquise et alors elle rentre dans le système de l'école communale traditionnelle . Dans les autres cas , elle tombe sous la tutelle administrative temporaire de la commune pour l'école dite adoptée, de l'évêché dans le cadre des classes dites subsidiées , enfin de la congrégation lorsqu'il s'agit d'école libre. En 1910, la congrégation occupe 11 classes communales, primaires et gardiennes , 5 classes de type " adoptées ", 5 classes " subsidiées " ; les autres postes sont " libres" ; ils se situent principalement dans le Hainaut et le Brabant (1).

(1) Cf. Planche p.307 , M.J. GRUBER op.cit.p.: 65 et suivantes.

Peut-on parler de l'oeuvre missionnaire de la congrégation de Saint Jean-de-Bassel lorsqu'on évoque ses différentes implantations à l'étranger au cours des dernières décades du XIX^e siècle ?

A vrai dire, il ne s'agit pas d'un projet missionnaire proprement dit. La congrégation n'a jamais pris l'initiative d'une implantation en vue d'évangéliser . Elle fut, soit sollicitée , soit acculée à essaimer.

Dans la fondation Moye au Texas, l'administration conventuelle consent à répondre à un appel lancé par le frère d'un membre de la congrégation , appel appuyé par l'intervention d'un évêque missionnaire, Mgr Dubuis responsable de la région apostolique de Gavelston .

C'est Mgr Lavigerie qui garde l'initiative de l'établissement de postes d'enseignement en Algérie. La congrégation ne peut contrarier de si nobles projets ; elle semble même prise au dépourvu puisqu'elle envoie deux jeunes institutrices qui viennent à peine de prononcer leurs voeux de religion et dont les papiers administratifs ~~ne sont~~^(*) pas encore soumis à l'approbation académique. Le retrait de 1871 est une autre preuve que la maison-mère ne visait pas cet objectif missionnaire.

Essaimant en Belgique, Saint-Jean compte avant tout sur ce pays limitrophe comme terre d'accueil. Pour ses institutrices francophones , la congrégation avait besoin d'un tremplin de sécurité. L'apparente tolérance de Bismark pour les congrégations enseignantes dont la maison-mère était implantée dans le Reichsland n'offrait au départ aucune garantie de durée. Le oui de soeur Constantine fut un consentement généreux en face de l'avenir incertain.

(*) lire : les papiers administratifs ne sont sans doute pas encore...

L'oeuvre américaine, pour missionnaire qu'elle puisse paraître dans ses activités, fut d'abord et avant tout la réponse à une urgence temporelle. L'administration allemande licenciait son personnel, ne montrait aucune volonté d'entente, poursuivait de ses chicanes tatillonnes l'enseignement congréganiste qui avait besoin d'être soutenu plutôt que d'être soupçonné.

Les fondations " Moye" à l'étranger sont donc avant tout inhérentes aux contingences sociales d'une part, mais surtout politiques d'autre part. La congrégation y envoya des membres avec réserve, avec mesure et veillant à ce que les provinces se suffissent peu à peu à elles-mêmes tant au niveau du recrutement que sur le plan financier

C'est dire que la congrégation souhaitait avant tout soutenir l'oeuvre initiale : l'évangélisation par l'intermédiaire de l'enseignement du monde rural de sa vieille terre natale. L'annexion soumettait l'Alsace et la Lorraine au rude joug étranger ; les cadres étaient partis . Les fonctionnaires s'étaient retirés . Des instituteurs étaient remplacés. Seuls demeurèrent le clergé et cette impressionnante armée d'institutrices congréganistes qui choisirent de partager le sort de la population annexée par honnêteté et aussi par attachement. L'annexion va poser de graves problèmes à la congrégation de Saint Jean-de-Bassel. Quels sont-ils ? Comment les résout - elle ? Ces deux questions feront l'objet de notre sixième et dernier chapitre.

CHAPITRE VI

LES GRANDS PROBLEMES

En 1870, la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel avait derrière elle une expérience séculaire de la chose scolaire.

L'Ordonnance royale , signée au château des Tuileries par Louis XVIII le 2 août 1816 , ratifiait son existence légale en tant qu'établissement d'enseignement. L' Ordonnance présidentielle de Louis-Napoléon prorogeait le 16 mars 1852 son autorité en matière d'instruction en lui conférant l'autonomie administrative vis-à-vis de Portieux, siège de la maison-mère des Filles de Moye conformément à l'Ordonnance du 2 août 1816. En vertu de la Loi Falloux du 15 mars 1850, qui elle-même entérinait une série de mesures ayant vu le jour pendant la première moitié du XIX^{le} siècle, la congrégation jouissait de la faculté de former ses membres destinés à l'instruction publique, de nommer son personnel, d'accepter et de créer des postes

sur demande des communes. Elle gardait l'initiative pédagogique et la faculté de contrôle de l'enseignement dispensé par ses institutrices. Elle avait pouvoir de sanctionner leurs études par la remise d'un titre de capacité communément appelé la lettre d'obédience.

Bien des amendements de fait s'étaient glissés dans les dispositions originelles de la législation scolaire au niveau du contrôle, de la tutelle administrative, des priorités pédagogiques et du crédit consenti à la lettre d'obédience. Ils ne touchèrent cependant jamais au droit d'exercice. A travers ces mutations, ponctuées dans la congrégation par des efforts constants pour se tenir dans la ligne de l'évolution, l'institut gardait, outre sa spécificité d'établissement congréganiste d'obédience gouvernementale, une originalité attachée à sa situation géographique. Implantée en secteur germanophone d'Alsace et de Lorraine, la congrégation formait des maîtresses bilingues.

L'article I^{er} du Statut de 1816 (1) stipulait que " l'Association des Soeurs de l'instruction chrétienne " ayant pour but l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, doivent leur " apprendre à lire, à écrire, l'arithmétique, la langue française dans les lieux où l'idiôme allemand est en usage(...)". L'article III renfermait une clause analogue. " Celles qui ne sachant que l'allemand se présenteront dans le chef-lieu de la partie allemande (soit Hommaring à partir de 1815), seront instruites de la langue française " .

Toute la formation du personnel de Saint-Jean reposait donc sur les

(1) A.N.F 19, 692 ; A.ST J. Copie: Registre des Délibérations.

principes de ce statut. Il devait évoluer comme l'atteste le rapport présenté aux autorités en vue de l'indépendance . Pierre Grusy, alors supérieur ecclésiastique formulait dans sa requête une véritable charte de formation professionnelle : "... En ce moment elle (la congrégation) donne l'instruction en 159 communes (...) et se compose de 243 soeurs, outre une trentaine de novices à qui l'on enseigne avec les principes religieux, les deux langues dont la connaissance est indispensable dans ces pays, item l'arithmétique avec le système décimal, la géographie, l'histoire, les ouvrages manuels, etc..." (1). Avec les pressions du mouvement libéral qui renouvela sa campagne de francisation après les années 1863, la congrégation mit l'accent sur la formation à la langue française. A ses institutrices en exercice elle demanda l'exclusion totale de la langue maternelle tant dans les conversations que dans toute correspondance , jusqu'à celle adressée aux parents ignorant le français. Le maintien des deux langues avait donc duré jusque cinq à six ans avant la fin de la période française.

Avec l'annexion se posèrent des problèmes linguistiques du même ordre. La congrégation maintint son identité bilingue jusqu'en 1918, à titre officiel jusqu'en 1888, à titre officieux les trois décades suivantes. C'est seulement en 1895 que fut introduit le premier manuel trilingue : français-allemand-latin , en 1905 qu'on songea à traduire après remaniement les constitutions de 1884, à partir de 1914 que la rédactrice écrivit les Annales de la congrégation en langue allemande

(1) A. ST J. MEMOIRE GRUSY 1850 op.cit. adressé au Ministre du Culte et de l'Instruction Publique. Cf. Première partie p.172.

gation. Les appréhensions de l'administration conventuelle de Saint Jean-de-Bassel à partir du Traité de Francfort se situèrent donc moins au niveau de la langue puisqu'en fait la quasi totalité de son personnel était bilingue, que sur le plan de son existence même.

L'Etat allemand allait-il proroger les dispositions antérieures à l'égard des congrégations enseignantes ? Les congréganistes conserveraient-elles seulement leur droit d'exercer dans la fonction publique ? Personne n'ignorait l'hostilité de Bismark vis-à-vis des états catholiques . Personne n'ignorait l'animosité populaire entre les deux confessions rivales. L'inquiétude était d'autant plus fondée que la nouvelle autorité témoignait d'une disposition peu accommodante vis-à-vis des états voisins catholiques , obstacles en puissance à l'unité prussienne .

Qu'en sera-t-il des prérogatives de la Loi Falloux au sujet de la création de postes, de la formation professionnelle, de la nomination, du mouvement du personnel, des initiatives pédagogiques conservées ? Qu'advient-il des titres de capacité, délivrés à la quasi totalité des institutrices en exercice ? Enfin , qu'arrivera-t-il aux postes des secteurs francophones et de leurs institutrices qui savent peu ou à peine l'allemand ? Quel sort sera réservé à la jeune promotion des cinq dernières années qui n'a plus étudié l'allemand et n'est donc pas en mesure de le dispenser immédiatement ?

Toutes ces questions, le nouveau gouvernement devait se les poser aussi.

La pression populaire, une sensibilité alsacienne-lorraine exacerbée par la moindre disposition administrative, une irritabilité à conte-

nir en vue d'une germanisation plus rapide, des interventions et protestations de milieux autorisés firent que certaines dispositions en restèrent au maintien du statu quo, du moins durant les premières années. D'autres firent l'objet d'une intervention brutale. Quelques unes enfin se réalisèrent par le biais de mesures indirectes mais visant au même but pour l'observateur averti.

C'est donc dans l'incertitude la plus absolue que la congrégation accueillit malgré elle et aux côtés de la population demeurée sur place, les nouveaux administrateurs que la patrie défaite cédait en gage de tribut au vainqueur satisfait.

I . LA CONGREGATION FACE AUX PROBLEMES SCOLAIRES.

Les pouvoirs temporels et spirituels de la congrégation de la Providence de Saint Jean-de-Bassel se trouvaient entre les mains de soeur Constantine Eck, première supérieure générale à part entière depuis 1863. Elle avait de l'autorité en matière administrative. Elle fit bénéficier l'institut de ses talents d'organisatrice et fit preuve de souplesse en un temps où tout eût pu s'effondrer par une manoeuvre maladroite. En 1885, elle laissait à soeur Anna Houlné une administration nette mais fragile, exposée au bon vouloir des supérieurs hiérarchiques. En 1888, soeur Anna eut à son tour à faire preuve de sagacité. Elle essaïma pour porter ailleurs le capital d'énergie dont on faisait fi en terre natale. Ce fut le deuxième et dernier grand tournant de l'histoire de la congrégation avant le retour à la France.

1. UNE NOUVELLE LEGISLATION

Sans faire cas d'aucun sentiment, le nouvel occupant fit de l'Alsace et de la Lorraine un Reichsland ou Terre d'Empire immédiatement sous la juridiction de l'Empereur et du chancelier le comte Von Bismark - Bohlen. Ce dernier menait à exécution un rêve démesuré parce que s'étendant au-delà des frontières politiques définies au Congrès de Vienne : l'unité allemande par l'intégration de toutes les régions parlant l'allemand. La défaite française jeta dans la gueule du loup cette part tant convoitée que fut l'Alsace et la Lorraine. Pour se l'approprier totalement, dans sa pensée, dans son coeur, dans sa mentalité, dans ses réflexes, dans ses aspirations politiques, il fallait germaniser cette jeune Terre d'Empire. Bismark disposait de deux atouts dans cette détermination ; une grande partie du territoire annexé parlait un dérivé de l'allemand ouvert à la langue de culture qu'il allait imposer ; un instrument de premier ordre lui permettait d'accéder à une germanisation méthodique et sûre : l'école.

En 1874, l'ordonnance du 4 avril consacrait la mainmise totale sur l'enseignement.

a) Lois et ordonnances (1)

- (1) B. BAIER Das Unterrichtswesen in Elsass-Lothringen R.E.L. Tome II.
H. BLUM Gesetze, Verordnungen u. Verfügungen betreffend des niederen Unterrichtswesen in E-L. Strasbourg 1911, 2^e éd.
 Abbé GROSSE Petite étude sur l'instruction élémentaire en A-L.
 Metz 1879. A. WOLFF op.cit. ; NIGETIET op.cit. P. LEVY Tome II op.cit.
D. W. KAHL Das Lehrerseminar zu Phalsburg 1876-1901. Saverne 1901
 Lycée de Metz Programm des K. Lyzeums zu Metz - Programm 1871-1914.
J. EICH Le petit séminaire de Montigny-les-Metz 1854-1954. Metz 1954

Le 14 avril 1871, un Décret du Commissaire Civil impose l'allemand comme langue obligatoire de l'école primaire. Cependant deux mesures transitoires amendent le texte : les régions de langue française continuent à jouir de la langue française.; dans les parties allemandes le français est enseigné 4 heures par semaine dans les classes moyennes et supérieures, les élèves ayant débuté par l'étude de la langue française.

L'Ordonnance du 18 avril rend l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans pour les garçons, jusqu'à treize ans pour les filles.

La Loi Organique du 30 décembre 1871, elle aussi à caractère provisoire, remet au Président Supérieur l'administration de l'Instruction Publique antérieurement entre les mains des recteurs, inspecteurs d'académie et conseils académiques ; dans l'instruction élémentaire, les fonctions d'inspecteurs passent aux présidents des départements, la surveillance des écoles aux conseillers spéciaux adjoints au Président Supérieur et aux présidents des départements, les inspecteurs d'arrondissement surveillant les écoles élémentaires.

L'Ordonnance du 2 février 1872 remet les attributions de l'ancien Conseil Départemental au Président Supérieur en ce qui concerne l'instruction secondaire, aux Présidents des départements pour tout ce qui touche le primaire.

La Loi sur l'enseignement en date du 12 février 1873 place tout l'enseignement inférieur et supérieur sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. Pour exercer la profession d'enseignant, pour ouvrir une école, pour admettre un maître à un poste, il faut l'autorisation de l'Etat. Toute école qui ne se conforme pas aux prescriptions concernant l'organisation et les programmes peut être fermée.

Le paragraphe 3 de la Loi sur l'enseignement proroge le droit d'exercice pour " les personnes possédant un des titres de capacité mentionnés dans la Loi Falloux du 15 mars 1850 et ayant déjà commencé d'enseigner." Les maîtres qui occupent un poste sans déterminer les titres de capacité mentionnés par l'article 25 de la Loi Falloux ont à demander l'autorisation d'exercice au président supérieur.

Le paragraphe suivant définit l'avenir de l'administration scolaire, désormais totalement sous tutelle hiérarchique supérieure :

- en ce qui concerne examens et diplômes des futurs maîtres, l'organisation des écoles, les programmes d'étude, langue et matières d'enseignement, examens de fin de scolarité des élèves, le chancelier de l'Empire est autorisé à publier des règlements et à en assurer l'exécution . Il peut fixer les procédures de fermeture d'une école , transmettre ses pouvoirs au Président Supérieur d'Alsace-Lorraine.

Après trois années d'études et d'observation attentive de la vie scolaire effective, Bismark se trouve en mesure de fixer le Règlement pour les écoles élémentaires , le 4 janvier 1874.

Ce condensé en 22 paragraphes nets, précis, sans failles prévoit toute la vie administrative , tout le contenu de l'enseignement dans toutes les disciplines du cours inférieur, moyen et supérieur, de la classe unique aux sections à deux , trois , cinq ou six classes. Des dispositions pour les salles d'asile au niveau des diplômes et du programme d'enseignement furent prises une dizaine d'années plus tard seulement; la langue allemande y étant introduite dès l'annexion , il n'y avait pas d'urgence particulière. Les pouvoirs du chancelier furent reconduits en 1879 au Statthalter.

Que signifiaient toutes ces mesures si bien élaborées pour la congrégation ?

Son école congréganiste confessionnelle de l'instruction publique était maintenue. Ne devait-elle pas s'en féliciter ? Elle conservait le droit d'exercice parce que la maison-mère se trouvait implantée dans le Reichsland . Comme Sainte-Chrétienne, Peltre et Ribeuillé, la congrégation ne se vit donc pas expulsée comme le furent par exemple les Frères des Ecoles Chrétiennes pour les ordres masculins, les soeurs de Portieux dont la maison-mère se trouvait dans les Vosges, pour ne citer que cette congrégation enseignante féminine.

Les institutrices ne furent pas soumises aux vexations et tentations " tracasseries , humiliations, menaces , obligation de signer quelque engagement suspect " (1) réservés à leurs collègues parce que " ... les soeurs dépendant d'un établissement de France ne seront jamais favorables à l'Allemagne, et il faut les renvoyer " (2). Le rapport ajoute que certaines soeurs furent même appelées à quitter leur congrégation pour une autre, à être infidèles à leur vocation car on leur offrirait des places lucratives

Il ne fallait pas se laisser leurrer par cette prétendue tolérance mise en exergue pour couvrir une réalité autrement significative !

(1) AP - Enquête 1972 effectuée par l'archiviste de la maison de Portieux, sr Thérèse.

(2) AP - Ibid. réponse à la double pétition des hommes et des femmes de Blotzheim pour le maintien des soeurs de Portieux dans la commune. La sommation d'expulsion était conçue de la façon suivante : " par arrêté de Son Excellence le Président Supérieur de l'Alsace-Lorraine, en date du 20 mars dernier (1874) I A 2153, les frères et soeurs d'école qui sont membres d'une congrégation française, ont à cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire courante " Le Directeur de l'arrondissement de Molsheim .

Si nous résumons cet ensemble de mesures prises entre 1871 et 1874, il faut convenir qu'il restait très peu des prérogatives de la loi Falloux alors que le gouvernement prétendait maintenir le statu quo. Une brève analyse va nous en convaincre.

En ce qui concerne le monde congréganiste, celui-ci doit solliciter une autorisation d'exercice vu que le paragraphe 3 de la loi de 1873 fait abstraction de la lettre d'obédience. Les futures institutrices auront à se présenter aux examens officiels, perdant, elles aussi, le bénéfice de la Loi du 15 mars 1850. Ce même personnel congréganiste est soumis au seul contrôle de l'Etat, vu que la loi du 4 janvier 1874 enlève au clergé son droit de regard sur l'école et supprime les anciens organes de surveillance.

En ce qui touche la formation des élèves-maîtresses, l'enseignement passe dans le secteur privé; il est placé sous la surveillance et la direction des présidents supérieurs; les maîtres qui enseignent dans ces établissements doivent être munis des autorisations hiérarchiques. Langue, programme et vie administrative peuvent être sanctionnés par les autorités supérieures.

L'administration conventuelle garde son droit de nommer les maîtresses, de les placer au poste de son choix, de les retirer en soumettant toutefois toutes ces propositions de mouvement au président supérieur. Il lui faut le consentement de ce dernier pour la création de postes. Il lui est interdit de prendre en charge un service anciennement assuré par du personnel laïque.

Dans le concret, ces dispositions se traduisent par une série d'initiatives auxquelles, de gré ou de force, tout le monde aura à se

se soumettre . Il y eut cependant des résistances auxquelles l'administration supérieure ne put faire obstacle. On contourna les textes législatifs et c'est souvent tardivement que les compétences supérieures s'en rendirent compte.

Comment se fit la passation des pouvoirs dans la congrégation?

b) Incidences de ces dispositions dans la congrégation.

Dès son arrivée au pouvoir, la nouvelle administration procède à des mutations de postes par ordre de mission directement adressé à l'institutrice concernée. Panique ? Sourde oreille ? Refus d'obéissance ? Les soeurs ne bougent pas de place . Elles trouvent ces interventions " ...illégitimes et suspectes de prosélytisme protestant "(1).Un décret en date du 26 octobre 1871, adressé cette fois aux autorités conventuelles par le préfet du Bas-Rhin lance un appel à la soumission totale et inconditionnelle. Les institutrices avisées ne s'en affligent pas outre mesure.Exaspéré lui aussi devant l'inertie imperturbable des institutrices , le préfet de Lorraine adresse le 4 novembre 1871 une ordonnance à Saint Jean-de-Bassel, rédigée cette fois en langue française , pour bien se faire entendre sans doute.Le président supérieur y revendique ses droits en vertu de la circulaire ministérielle du 13 mai 1861 stipulant que " les institutrices appartenant à une congrégation religieuse doivent être nommées et remplacées par le préfet sur présentation de la Supérieure et après avis préalable de l'Inspecteur primaire ". A Metz

(1)J.WILHELM op.cit.pp.69 et suivantes.

comme à Strasbourg, on entend entrer sans vergogne dans le vif des affaires et l'on se réfère aux textes antérieurs, soit la circulaire ministérielle précédemment citée, l'instruction du 28 février 1851, pour amener à l'alignement général (1). On tient aussi à être présent lors des épreuves de fin d'études, comme on avait pris l'habitude l'administration scolaire française, à titre officieux il est vrai et sans disposition législative (2):

" ...Bien qu'en exécution de l'art. 49 de la loi du 15 mars 1850, la lettre d'obédience puisse continuer à l'avenir à tenir lieu de brevet de capacité, il est nécessaire que vous me fassiez connaître le jour et le lieu de l'examen des soeurs de votre Congrégation destinées à l'enseignement, afin que je puisse déléguer un inspecteur primaire pour y prendre part...(3)."

Ces prérogatives de la lettre d'obédience devenaient lettre morte avec les paragraphes 3 et 4 de la Loi sur l'enseignement du 12 février 1873.

Pour l'administration conventuelle suivirent de nombreux rappels demandant instamment aux supérieures de passer par le canal hiérarchique du Kreis-Direktor et non du Bezirkspräsident (22.IV. 1873), que toute mutation devait être préalablement soumise avant exécution au Kreis-Direktor et au président supérieur (21.X.1875)(4).

Quant aux institutrices en fonction, le cours de leurs habitudes scolaires changea. Il fallut se remettre sur les bancs de

(1) A. ST J. DOSSIER AFFAIRES SCOLAIRES 1870-1918 lettre du 4.XI.1871

(2) Cf. Première partie p.175.

(3) DOSSIER AFFAIRES SCOLAIRES op.cit. lettre du 4.XI.1871.

(4) D.A. S. op.cit. lettre du 21.X.74 " ... Von dem Herrn Kreis-Direktor zu Sargemünd ist mir zur Anzeige gebracht, dass in letzter Zeit wiederhöhnlich von Ihnen, Frau General-Oberin, Schulschwestern aus ihrer Stellung abberufen seien, bevor deren Abberufung genehmigt (...) ich erlaube mir (...) Sie wiederholt dringend zu ersuchen, in Zukunft die Abberufung von Schulschwestern aus ihrer Stellungen nicht eher erfolgen zu lassen, als bis Genehmigung dazu von dem Herrn Kreis-Direktor bzw. von mir erteilt ist...." II.3 900.

l'école. Une circulaire de M. von Moeller, président supérieur d'Alsace-Lorraine en date du 23 avril 1872 appelait tous les enseignants à suivre des cours de méthodologie en vue d'une initiation aux méthodes allemandes. Les soeurs y prirent part dans les différentes circonscriptions académiques et à Saint Jean-de-Bassel habilité à les dispenser. D'autres furent admises dans les Ecoles Normales de Strasbourg, de Metz et de Beauregard.

Il fallut aussi se remettre assidument à l'étude de la langue scolaire. Ce n'était pas facile pour une fraction du personnel de Saint-Jean enseignant dans les secteurs francophones de Château-Salins et de la Vallée de la Bruche. Dans ces régions françaises, les Instructions du 22 juin 1874 relatives à l'exécution du Règlement du 4 janvier 1874, prévoyaient un minimum de 4H d'enseignement de la langue allemande, dans les autres secteurs pas moins de 3H.

Sur les 400 institutrices de Saint-Jean alors en fonction, les dernières promotions avaient appris l'allemand comme seconde langue ; les francophones s'y étaient mises avec l'idée bien arrêtée qu'elles n'en auraient jamais besoin ; les aînées seules avaient réellement pratiqué la langue maintenant obligatoire et la possédait certainement mieux que le français.

Cet amalgame au niveau des connaissances donnait lieu à des rapports très différents, eux aussi. L'inspecteur Janton de Forbach évalue son personnel de Saint-Jean du très bien au juste suffisant pour les postes de Linstroff, Lixing, Erstroff et Macheren. La soeur d'Obruch entend mal, mentionne le même rapport. L'institutrice était-elle réellement sourde ou ne comprenait-elle pas l'allemand ? (1). Six ans plus

(1) ADM 12 Z 107 - 8295 : 20.XI.1871

tard, les appréciations du même inspecteur varient encore autour du " sehr gut " et du " ungenügend " (1).

Le cercle de Château-Salins fait l'objet d'une surveillance plus tatillonne. Une lettre émanant du président supérieur de Metz mentionne que ce dernier a été avisé que des institutrices de Saint - Jean exerçant dans le cercle en question, ne remplissaient pas toutes leurs obligations, qu'il fallait , par conséquent, les surveiller attentivement. Si elles persistaient dans la non observance des dispositions administratives, chacune d'entre elles, devra être signalée en vue d'un avertissement (Abberufung) (2).

La valse des compétences reprenait ! Ferber attribuait les carences non seulement à la formation insuffisante se traduisant dans le manque de méthode en lecture, de connaissances en sciences naturelles et en géographie, mais encore à des facteurs sociologiques . C'était pousser un peu loin l'analyse surtout si l'on considère que la majorité des instituteurs ruraux , étaient eux-aussi , d'origine rurale .On peut aussi se demander de qui l'inspecteur tenait tous les arguments mentionnés dans son rapport du 2 février 1874(3) .

A ces inspections au peigne fin s'ajoutèrent les mises en disponibilité pour compression de personnel. Qui dans la commune devra se retirer sinon la soeur qui n'a pas les diplômes mentionnés pas l'article 3, deuxième alinéa, de la Loi sur l'enseignement ...? A Saint-Jean, les mises à la retraite s'allongent sur les listes , les pertes de poste se multiplient , le tout s'opérant dans la plus stricte correction : " ... Ich bemerke ergebenst, dass durch diese

(1) ADM. 15 Z AL Rapport JANTON 1877.

(2) ADM. 12 Z 107 Metz 28.IX.1873.

(3) ADM. 12 Z 107 Rapport Ferber.

rein vormelle Vorschrift an den zur Zeit betreffenlen Verhältnissen zwischen den Statlichen Verwaltungsbehörden einerseits und den Schulschwestern, so wie dem Mutterhause anderseits nicht das geringst geändert wird " (1).

Restait aussi à régler la question des diplômes.

Les maîtres en possession du diplôme de bachelier, d'un certificat prouvant qu'on avait passé par une école spéciale de l'Etat ou du titre de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat, du brevet de capacité ou d'un certificat de stage délivré par le conseil académique étaient seuls admis à poursuivre leurs activités enseignantes. Tous les autres avaient à solliciter une autorisation expresse au président supérieur qui se réservait d'accorder son assentiment, dont on ignorait les critères et les conditions.

Rentraient dans cette catégorie: toutes les institutrices de Saint-Jean en exercice avant février 73. Une lettre du président supérieur de Metz avise directement la congrégation (2) que les institutrices en exercice dans les postes publiques n'ont pas besoin de l'autorisation exigée si elles restent dans ces postes. Si par contre, elles changeaient de postes, elles auraient à présenter les diplômes en vigueur ou à solliciter l'autorisation réglementaire.

De ce droit, les présidents supérieurs d'Alsace et de Lorraine firent un large usage pour mettre à la retraite nombre d'institutrices ici ou là défailantes. En 1888, ce bilan se solde à à 35 suppressions de postes.(3)

(1) D.A.S. lettre du Pr. de Lorraine 22. V. 1873.

(2) Ibid. 9.VII.1874.

(3) Nous donnerons plus loin les mobiles invoqués dans ces suppressions.

Les lois de mai 1873 enlevant aux futures institutrices congréganistes et à toutes celles qui comptaient changer de poste le bénéfice du titre de capacité déterminé par la Loi Falloux, la congrégation se lance immédiatement dans la préparation aux épreuves officielles. L'expérience lui avait appris qu'il fallait faire vite et bien dans ce domaine .

Ailleurs, notamment à Ribeauvillé (1), l'on craignait que le diplôme délivré par l'Etat fût une tentation pour les lauréates. La réticence était fondée dans certains cas. Des inspecteurs et des municipalités n'avaient-ils pas encouragé des religieuses à déposer l'habit et à se soumettre à l'examen en faisant miroiter à leurs yeux un traitement plus élevé et une situation plus avantageuse ? (2).

Vaine inquiétude ! Depuis une bonne dizaine d'années les élèves-maîtresses de Saint-Jean se présentaient à Nancy . Rares furent les défections, plus déterminées les candidates à la vie religieuse.

L'administration de Metz et de Strasbourg envoie entre février et décembre 1874 , cinq notices concernant les examens (3). Deux institutrices présentent leur candidature pour les épreuves du mois d'avril. Deux autres sont sommées de se soumettre aux examens écrits et oraux si elles veulent entrer dans l'enseignement(4) La même notice en date du 2 janvier 76 et émanant du président de Lorraine signifie que plusieurs autres institutrices auront à se faire examiner en allemand, en mathématique, en histoire et en géographie au cours de l'année 76. Nous savons à présent jusqu'où s'entendait l'autorisation d'exercice.

(1) D.MOLTES Un exemple d'adaptation scolaire à une ethnie minoritaire : les religieuses enseignantes de Ribeauvillé p.45 et suivantes.

(2) Ibid. ; même cas pour Portieux cf. p.334.

(3) D.A.S. Lettres n° II.2227 , 11.VIII.74, III.2939, II.1696, 28.II.74

(4) D.A.S. II.4868.

Pour les jeunes institutrices, pas de problème ! On les présente d'office aux examens .En 1875, dix candidates obtiennent à l'Ecole Normale de Sélestat le " Zeugnis der Befähigung zur provisorischen Verwaltung eines Elementarschulamtes." Neuf sont reçues à Metz en 1876 (1). D'autres sont convoquées à Beauregard. Le palmarès est des plus satisfaisants pour Saint-Jean.

Suivant les cas, ces maîtresses-stagiaires se présentent deux, trois ou quatre ans plus tard au certificat d'aptitude professionnelle qui titularisait le candidat dans le cycle élémentaire (2).

En 1877, l'ordonnance du 3 décembre appelle les directrices des écoles maternelles à des épreuves analogues. En fin de formation, les institutrices étaient munies de l' " Abgangsprüfung " et de la " Dienstprüfung " sanctions officielles qui ne les protégeaient pas nécessairement contre l'arbitraire ou l'humeur morose des services de contrôle.

C'est à Saint Jean-de-Bassel même que sont préparées les futures maîtresses d'école. Longtemps le pensionnat reste à l'abri des tracasseries sans doute parce que les sujets qu'on présente aux examens font preuve de connaissances suffisantes. On y enseigne la langue française, d'où un regain d'inscriptions dès 1871 (3). On suit un programme qui permet aux unes et aux autres de réussir soit leur Abgangsprüfung, soit leur Brevet élémentaire que les dernières candidates passent à Nancy.

En 1887, une section, regroupant les orphelines et les filles du village de Bassel, est transformée en Ecole Annexe(4)Elle accueille

(1)D.A.S. II.2157.

(2)Il s'agit de la " Dienstprüfung ou Zeugnis der Befähigung zur definitiven Verwaltung eines Elementarschulamtes ".

(3)Cf.pp. 208 et suivantes.

(4)Annales de l'Ecole Annexe 1887-1912. Elle porte le titre de Übungsschule.

les élèves-stagiaires du pensionnat. Les institutrices en exercice y sont parfois envoyées par les inspecteurs primaires pour s'y recycler (1). Lorsqu'est introduit l'examen pour les directrices des salles d'asile, la congrégation obtient l'autorisation de créer une deuxième école annexe attenante à la section maternelle. L'école de Berthelming, une dépendance de Saint-Jean à quelques kilomètres de la maison-mère sera reconnue comme Übungsschule en 1877. Ainsi s'édifiait peu à peu un ensemble règlementaire faisant accéder le pensionnat au rang d'une " Lehrerinnenbildungsanstalt ". Soeur Constantine Eck, supérieure générale, et soeur Anna Houlné, directrice, en furent l'âme et l'esprit.

On consent à engager de grandes dépenses pour équiper cette école normale. En 1900, on y installe un laboratoire ; la musique figurant au programme, on acquiert une série de violons, banjos, cithares, guitares et mandolines pour y initier les futures institutrices (2). Ce sont les soeurs Mathias qui assurèrent cette formation un peu particulière et à laquelle aucune maîtresse ne pouvait se soustraire qu'elle eût l'oreille juste ou non. On introduit également des machines à écrire préconisées dans l'enseignement élémentaire.

Tous ces efforts d'adaptation furent couronnés par l'autorisation de pouvoir soumettre les élèves-maîtresses au contrôle de fin d'études à Saint-Jean même. A partir de 1895, une commission impériale ouvrait une tradition d'examens fonctionnant jusqu'en 1916.

- (1) Annales de St-J. : on rencontre sous le terme de " hospitièren " ce recyclage demandé par les inspecteurs primaires.
- (2) Annales de St-J. 1896 : c'est soeur Adeline Siefried qui enseigne la musique avant les soeurs Mathias.
- (3) Ribeauvillé avait obtenu cette disposition depuis 1880. L'Ecole Normale, approuvée par l'Etat tombait par le fait même sous la surveillance de l'administration impériale.

Le premier examen passé à Saint-Jean fit date dans l'histoire de la congrégation. Le 5 mars, un membre de la commission de surveillance vient donner et surveiller les devoirs de l'épreuve écrite. Y participent 2 religieuses de la Toussaint de Strasbourg, une soeur de la Croix, une novice de la Doctrine Chrétienne de Château-Salins et 16 élèves de Saint-Jean. Les épreuves durent du 6 au 11 mars. Du 12 au 15 se déroulent les oraux. C'est l'Oberschulrat Ernst qui préside la séance. Il est assisté du commissaire épiscopal, le chanoine Dellès, de l'inspecteur Bauch de Molsheim (1), de celui de Sarrebourg, Bisack, du Schulrat Schlemmer. Font également partie du jury, le directeur Kahl de l'Ecole Normale de Phalsbourg et le maître du cours supérieur de l'Ecole Normale de Colmar.

Pour Saint-Jean, seize sur seize candidates sont reçues ; l'année suivante elle marque vingt sur vingt au palmarès des réussites.

Ces examens sanctionnaient quatre années d'études théoriques et pratiques qui préparaient réellement et directement à la vie professionnelle. A côté des cours de psychologie, on initiait la future institutrice à la méthodique, à la pédagogie pratique (2) aux sciences humaines, bien sûr, à l'art d'écrire la fine, la ronde, la batarde et la belle écriture gothique, à la musique, mesures difficiles sans doute, mais combien bénéfiques et initiant véritablement à la tâche d'enseignant (3).

(1) P. LEVY op.cit. p.381 - Ewald Bauch, Silésien de Silésie, excellent pédagogue. Il fut un ami dévoué de l'administration conventuelle.

(2) M. CAUVIN Le renouveau pédagogique en Allemagne de 1890 à 1933 Collection U 2 - 1971. pp.42 et suivantes.

(3) D'aucuns pensent que cette initiation à l'enseignement se retrouve en France, seulement avec le CAPES et l'AGREGATION. Nous ne voulons pas en dire autant. Il faut cependant souligner la nouveauté et la solidité de la formation professionnelle d'avant-garde de cette époque. On devenait surtout "très, très méthodique" avec ce système.

En 1894, l'on sépare pour raison d'effectifs, les élèves aspirant à la vie religieuse d'avec les pensionnaires qu'on dirige vers la maison de Fénétrange. Les bâtiments de ce vaste domaine étaient affectés avant 1870 à la formation des futurs séminaristes de l'évêché de Metz. Le petit-séminaire disparut sous le coup des réformes, comme ce fut le cas pour le collège Sainte-Marie de Sierk, le pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes de Thionville-Beauregard(1), chose qui eût pu arriver à la maison de Montigny si Mgr Fleck ne s'était battu pour la maintenir (2).

Le personnel enseignant ne pouvant exercer que sur autorisation impériale, se prépare lui aussi à ses fonctions avec toute l'attention nécessaire. Les candidates destinées à ces postes sont envoyées dans les Ecoles Normales de Sélestat et de Beauregard pour la première étape de la formation (3). Elles se préparent à titre personnel aux examens supérieurs secondées par un ami-professeur de l'enseignement supérieur. Elles passent leur brevet supérieur soit à Strasbourg, soit à Colmar ou à Nancy (4). Il n'y a de poursuite chicanière que pour le personnel non breveté et c'est le cas de soeur Chata, musicienne (5). Les talents " non brevetés " n'eurent désormais plus droit de cité. C'était souvent une bonne main-d'oeuvre que perdait ainsi le couvent ces sujets restant réfractaires aux contraintes officielles ...!

(1) F.ROTH op.cit.p.236.

(2) J.EICH Le petit séminaire de Montigny Les Metz 1854-1954 . Metz 1954 . 162 pages . pp.33 à 69.

(3) En retour de cette facilité, le gouvernement impérial demande à la congrégation d'assurer les services d'intendance dans les deux écoles normales de Sélestat dans le Bas-Rhin et de Beauregard en Lorraine. Archives de Saint-Jean.

(4) Ce brevet supérieur porte à l'époque le titre de Höhere Mädchen-schulprüfung et fait l'objet de nombreuses notices administratives.

(5) D.A.S. lettres des 2.X.76 ; 27.VIII.76 ; 3.II.77 ; 11.II.77. ; 27.VII.77. ; 4.X.77 . émanant de la Présidence de Lorraine.

Les élèves - maîtresses sortant de Saint-Jean étaient destinées après les premiers vœux de religion à enseigner dans les deux divisions académiques du Bas-Rhin, et de Lorraine où la congrégation assurait 97 postes à classe unique, 24 cours supérieurs, 15 cours moyens et 92 cours inférieurs. Elle occupait en plus 72 postes dans l'enseignement pré-élémentaire (1). D'autres partaient en Belgique ou aux Etats-Unis d'Amérique suivant les demandes faites par les deux jeunes provinces établies à l'étranger depuis 1879 et 1888. La courbe des effectifs de la congrégation montait sans cesse. En 1900, on comptait 891 membres, en 1914 : 1225, en 1918 : 1293 (2). A travers les vicissitudes des temps, l'établissement grandissait. Personne ne pouvait freiner ce mouvement vers les maisons religieuses et Saint-Jean ouvrait ses portes à quiconque se sentait appelé à la vie évangélique, sans distinction d'origine ni de richesse. Dans bon nombre de familles lorraines et alsaciennes, se manifestaient en même temps deux, trois vocations religieuses et sacerdotales cultivées par des parents pieux qu'encourageait un clergé tout aussi zélé pour les choses de Dieu.

Dans cette prospérité évidente, la congrégation de Saint-Jean de-Bassel eut à soutenir l'épreuve de force que lui imposaient les contingences politiques. C'est là combat que nous observerons à présent, se déroulant presque sereinement tant il était bien mené.

(1) A. ST J. PP. Statistique arrêtée en janvier 1910 cf. J. GRUBER op.cit. p.45.

(2) A. ST J. Etat de la congrégation tiré d'un manuscrit.

2. LES MESURES D'EXCEPTION.

Trêve temporaire que celle accordée aux congrégations enseignantes après l'expulsion des congréganistes n'ayant pas leur maison-mère implantée en Terre d'Empire !

Si l'administration scolaire jeta du lest au sujet des mutations sans passer par le canal des autorités traditionnelles, il tenta de faire obstacle par l'introduction des écoles géminées et interconfessionnelles. L'opinion publique n'était pas prête pour un bouleversement aussi total. L'Alsace et la Lorraine se remirent sur la voie des pétitions. Un directeur de collège, l'abbé Grosse dénonça dans sa " Petite Etude de l'Instruction Elémentaire en Alsace-Lorraine -1879" l'arbitraire de ces mesures et en appela à leur caractère provisoire (1). Là encore le gouvernement sera acculé à ménager les options confessionnelles de la population. Il parviendra cependant à ses fins par des mesures apparemment anodines, par le biais des compétences professionnelles, enfin par l'arme du texte officiel, mais seulement en dernier recours.

a) Intervention de Mgr Fleck, évêque de Metz.

Dans cette bataille, la congrégation de Saint Jean-de-Bassel perd un certain nombre de postes pour des causes multiples. Pour nous permettre une analyse plus précise, reportons-nous aux chiffres laissés par les statistiques de l'institution.

(1) F. GROSSE op.cit.p.42 " ...Il est regrettable que ce dernier (art. relatif aux écoles séparées pour les enfants des différents cultes et de sexe différent) ait été contrarié par des dispositions contraires par le règlement du 4 janvier 1874 ; et il est à souhaiter qu'on y revienne au plus tôt (...) d'autant plus que la loi du 12 février 1873 a un caractère provisoire. "

F. ROTH op.cit. p.215.

STATISTIQUE DES ECOLES ET OEUVRES DE ST-JEAN : 1850-1900 (1)

AIRE GEOGRAPH.	NOMBRE DE POSTES ACQUIS OU PERDUS		
	AU 1.I.1850	1850-1900	AU 1.I.1901
LORRAINE	139	131 . 169	101
BAS-RHIN	62	94 . 67	89
HAUT-RHIN	1	1 . 2	.
RHENANIE	1	. . 1	.
ALGERIE	.	2 . 2	.
FRANCE	.	23 . 21	2
BELGIQUE	.	20 . 3	17
ETATS-UNIS	.	17 . 3	14
	203	288	268
			223

Si nous considérons le chiffre-bilan de 1901, nous pouvons remarquer que la congrégation a fait un gain de 20 postes en l'espace d'un demi-siècle. Entre temps, elle a connu des montées en flèche et des chutes. Nous savons maintenant que ces oscillations sont inhérentes aux températures politiques. La progression entre 1850 et 1900 est nécessairement inférieure^(*) de la période précédente où l'école de filles n'existait pas dans le village de moins de 700 habitants. Si la courbe est ascendante entre 1850 et 1900, c'est aux créations à l'étranger qu'il faut l'attribuer. On constate également que c'est la colonne " Lorraine " qui est sérieusement affectée. Cela s'explique. Les postes de Saint-Jean en Lorraine sont à classe unique (2). En regroupant garçons et filles, il ne restait

(1) A. ST J. Registre STATISTIQUE E. et O. 1850-1900.

(2) Cf. Première partie pp. 83 à 88.

(*) lire : inférieure à celle de la période précédente...

plus qu'une poignée d'enfants pour les cours inférieurs et pré-élémentaires et dans certaines communes tout l'ensemble des effectifs passait ainsi à l'instituteur. Quelles sont les motivations alléguées dans les suppressions de postes :? (1)

1873	.	1	classe de filles supprimée
	.	1	remplacement par un instituteur
1874	.	17	classe de filles supprimée
1875	.	1	classe de filles supprimée
	.	2	abandon pour mauvais état de la maison d'école
	.	3	institutrice non brevetée congédiée
1876	.	3	classe de filles supprimée
	.	2	institutrice âgée congédiée
1877	.	1	institutrice non brevetée congédiée.

De 1878 à 1888 seront abandonnés les postes suivants :

- . 10 institutrice non brevetée
- . 3 mauvais état de la maison d'école
- . 2 le maire demande un instituteur laïque
- . 18 remplacement par un enseignant laïque
- . 2 institutrice déclarée incapable d'enseigner l'all.
- . 14 institutrice déclarée incapable

Certains de ces postes sont abandonnés par la congrégation parce qu'elle n'est pas en mesure de fournir sur le champ les sujets diplômés . Malgré les pétitions et démarches des conseillers municipaux, malgré les conseils de prudence donnés à l'amiable par tel inspecteur : " Il ne faut pas donner lieu à des prétextes de remplacements par des laïques " (2), les listes de mise en disponibilité s'allongent.

Les autorités diocésaines commencent peu à peu à s'interroger sur ces actes isolés qui, si on les comptabilise, prennent une autre dimension que celle de la simple suppression pour compression des effectifs ou incapacité. Le phénomène s'est généralisé surtout dans

(1) A. ST J. REGISTRE STAT. E. et O. op.cit.

(2) J. WILHELM op.cit. p.75.

les écoles de village. En 1888, Mgr Fleck écrit à soeur Anna : " ... Les tribulations de tout genre qui vous viennent de l'administration ne me surprennent pas. C'est un parti pris de supprimer les écoles dirigées par les religieuses et de les remplacer par des Laïques. Mais il faut redoubler de zèle, afin de leur ôter tout prétexte, et, quant à la formation des soeurs, tenir moins au nombre qu'à la qualité. Ces épreuves n'auront qu'un temps..." (1). Le 10 avril de l'année suivante, Mgr Fleck (2), ami et protecteur de la congrégation dont il est le supérieur titulaire, semble vouloir prendre position dans le combat mené contre les postes congréganistes. Il dit à soeur Anna : " ... J'éprouve une vive peine des contrariétés que vous suscite constamment l'Administration de l'Instruction Publique de Lorraine qui semble avoir pris à tâche d'éliminer successivement toutes les religieuses de nos écoles. Cela m'est d'autant plus pénible qu'à ces motifs viennent s'en ajouter qui me touchent de plus près. Si je comprends bien ce que vous m'écrivez à propos de Coume, je souhaiterais vivement que vous voulussiez bien me faire connaître quelques détails (...). La chose est assez sérieuse pour que nous nous occupions de cette affaire, en vue de prévenir des inconvénients futurs. Comme vous ne donnez pas de détails sur les raisons qui ont amené la mesure concernant Hommert, St-Quirin et Vahl-Laning, je ne puis rien faire pour en empêcher la réalisation. Vous avez évidemment des raisons graves pour prendre cette détermination ; autrement vous n'auriez pas envoyé vos sujets brevetés en Alsace, de préférence à la Lorraine..." (3)

(1) A. ST J. DOSSIER EVECHE DE METZ : Lettre du 20.VII.1888.

(2) COLLIN Chanoine : Mgr François-Louis FLECK - Metz 1899, pp. 40-41
Mgr FLECK et l'enseignement.

(3) DOSSIER E. de M. op.cit. Lettre du 10.IV.1889.

L'évêque vient cependant un peu tardivement pour s'intéresser aux affaires de la congrégation ; il lui déplaît qu'on fasse une ponction en Lorraine au profit des postes d'Alsace ; les créations à l'étranger l'exaspèrent pour le moins : " ... la congrégation a mis presque tout son avoir dans cette fondation d'Amérique qui au fond tourne au profit du diocèse américain. L'évêque était assez sage et assez américain pour ne prendre pour lui que les avantages et laisser toute la charge à la congrégation. Ce sont des négociations qu'il ne faudrait pas recommencer ailleurs...." (1). Mais les événements ont pris leur cours : Saint-Jean essaime parce qu'elle veut vivre. Les interventions de l'évêché se multiplient. Cinq mois après la lettre citée précédemment , il sollicite des informations précises en vue d'une intervention , preuves à l'appui : " (2)

- " 1^o - Quels sont les postes de Lorraine que l'administration vous a fait abandonner, soit en exigeant le remplacement d'une soeur non brevetée par une autre ayant son brevet, soit en refusant même d'accepter une soeur brevetée en remplacement d'une soeur déplacée pour n'importe quel motif.
- 2^o - Veuillez m'adresser un exemplaire des divers Stundenplan suivis en Lorraine, soit dans les écoles françaises, soit dans les écoles allemandes, en indiquant pour chacun la date de son entrée en vigueur. "

L'évêque songe à intervenir avec efficacité : " Il importe beaucoup que vous me fournissiez ces renseignements au plus tôt. En même temps, vous feriez bien de m'indiquer les principales tracasseries que l'on a fait subir à votre congrégation depuis la mort du Maréchal de Manteuffel. La situation commence à être intolérable et il faut que nous nous efforcions d'en sortir. Veuillez donc y contribuer pour votre part ."

(1) Dossier E; de M. op. cit. lettre du 12.VIII.1892

(2) Ibid. lettre du 8.IX.1889.

L'évêque veut aller vite ; il écrit le lendemain même à Saint-Jean pour avoir des informations exactes sur les emplois du temps et en troisième point : " la liste des écoles qui vous ont été enlevées ". La réponse ne se fait d'ailleurs pas attendre et elle nous apprend sur quel plan frappe l'administration, celui des diplômes d'une part alors que l'autorisation d'exercice était reconduite en vertu du statu-quo, celui de l'enseignement dispensé au séminaire , d'autre part. Mais dans toutes ces menées, la tactique fut éminemment habile, comme le laisse entendre la réponse de Saint-Jean : " L'administration ne nous a fait abandonner aucun poste par refus d'accepter une soeur brevetée en remplacement d'une soeur déplacée. Mais elle nous a fait perdre, en exigeant à contre-temps le remplacement d'une soeur non brevetée par une autre ayant son brevet, les postes suivants ..." Suit la liste de 8 postes supprimés entre 1875 et 1879 (1). La cadence de suppression s'accélère à partir de 1880, soit 18 postes abandonnés de 1880 à 1887, 10 en 1888. S'y trouvaient des institutrices qui normalement auraient dû pouvoir bénéficier de la Régulative de 1874 parce qu'ayant été en fonction avant cette date. Pour l'institutrice de Garrebouurg, la direction conventuelle sollicite son maintien jusqu'au retrait effectué par la congrégation elle-même. Elle veut éviter une révocation non méritée , vu le long service . Refus net , mentionne l'exemple cité . " Elle a dû quitter le 1^{er} juillet pour faire place à une institutrice laïque. ". Le réquisitoire se poursuit sur le même ton :

" Outre ces 36 postes, nous en avons perdu 87 autres en Lorraine depuis 1873, soit , parce que , comme à G.H.P.R..., les

(1) Cf. p. 348

" ... maires travaillaient à avoir des institutrices laïques, soit parce que dans un grand nombre de localités, l'école des filles a été supprimée et les sexes réunis , soit enfin parce que pour difficultés dans les communes (logement ou rémunération) les supérieurs eux - mêmes ont été obligés de quitter quelques postes ..." (1)

Le rapport adressé à Mgr Fleck souligne ensuite l'irrégularité de la situation financière du personnel enseignant congréganiste rural. Il n'y avait plus de raison à le tenir en minorité et à l'écart du traitement réservé à quicon - que était muni des diplômes réglementaires. Or, sur ce point, l'administration reconduisait fidèlement les dispositions de 1850 (2).

La " Dienstprüfung " ayant pour but " die definitiven Anstellung und in folge derselben Gehaltserhöhung und Recht an Pension ", n'étend pas aux religieuses les droits attachés à ce titre. Elles ne sont jamais considérées comme définitivement approuvées (...), toujours exclues de toute participation aux augmentations de traitement et de tout droit à une pension de retraite ... ". Encore si les intéressées refusaient de se présenter à ces examens et pour lesquelles les autorités se montrent scrupuleusement exigeantes :

" ... Ils sont plus difficiles et plus exigeants pour les deuxièmes examens des soeurs , que pour celui de leurs instituteurs(cj-joint un

(1) A.ST J. DOSSIER Evêché de Metz.Lettre du 20.IX.1888.

(2) Cf. Première partie : les conditions matérielles pp.91 à 96.
J.GRUBER - La Congrégation de la Divine Providence de . Saint-Jean-de-Bassel : situation juridique pp.46 à 48.

écrit de l'inspecteur de Boulay à notre sr Hortense de Faulquemont après son échec au deuxième examen en octobre 1888.) L'instituteur de l'école moyenne de Sarrebourg n'a réussi son examen que la 4^{ème} fois, et cependant il a toujours été maintenu dans son école. " On chicane également sur les traitements en général, l'administration se réfugiant derrière les clauses confortables de la loi du 15 mars 1850 :

" ... Depuis la guerre, la moyenne des traitements de nos soeurs placées en Lorraine était de 700 frs. Depuis quelques années on profite aux Kreisdirectionen des changements et des permutations pour notifier aux maires qu'ils ne sont autorisés à allouer à la nouvelle soeur qu'un traitement de 500 frs, et même dans les cas où l'on remplace une soeur non brevetée par une jeune soeur brevetée..."

Situation extrêmement précaire sur tous les plans pour l'institutrice congréganiste, vouée à rester stagiaire à vie pendant toute sa carrière.

Le problème de la rémunération reste d'ailleurs aussi longtemps en suspens qu'aucune autorité autre que celle émanant des congrégations n'intervienne ou que l'opinion publique ne soit avertie par la presse et les sessions au Landtag (1). L'Etat laissait aux municipalités le soin de résoudre l'épineuse question des traitements. La loi de 1909 haussant le salaire à 800 Marks, nombreuses sont les communes qui y consentent immédiatement. D'autres demandent un délai d'un semestre, d'une, deux années. D'autres encore majorent

(1) Magdeburgische Zeitung N° 438 : 27.VIII.1892 ;
 Volkszeitung N° 77 : 27.IX.1899 " ...es gibt Schulschwestern denen die Gemeinden einen Bettellohn von 400 Mk - eine Schmach - grossartig bezahlen ."
 Der Elsässer N° 419 : 20.XII. 1901.
 Die Neue Zeitung N° 118 : 29.IV.1913.

majorent le traitement des institutrices du cycle élémentaire et temporisent avec celui des directrices des salles d'asile . C'est seulement en 1914 que toutes les communes sont parvenues à régulariser le Normalgehalt de 800 Mk prévu en 1909, sollicité par la congrégation en 1910. Le salaire des catégories I à IV s'échelonnait à ce moment entre 800 et 1100 Mk (1).

Fragile situation que celle des institutrices congréganistes ...! En vérité, rien ne les protège réellement contre l'arbitraire des uns et des autres, fussent-elles munies de diplômes réguliers . Pourquoi ce durcissement dans les rapports sinon pour une germanisation plus rapide par des agents plus diligents ...! La bataille contre le français commençait, âpre et serrée.

b) La chasse au français (2).

Après les institutrices en exercice, c'est le pensionnat de Saint-Jean qui est visé comme objectif en vue d'une germanisation plus effective. Depuis longtemps , l'on soupçonnait ces maisons d'être " des foyers de culture française au service des familles ayant le culte de la France ". L'appréciation n'était pas sans fondement ; Saint-Jean vit bien monter sa courbe des effectifs dès 1871 parce qu'on enseignait le français au pensionnat . Le gouvernement commence donc à mener la guerre à ces maisons en les gratifiant à partir de 1888 d'une avalanche de circulaires, d'ordres et de décisions.Ce fut la fin des libertés conservées par les "Höherenmädchen-

(1) DOSSIER E.de M. Lettre du 20.IX.1888.

(2) F.ROTH op.cit.pp.205 et 296.

schulen ". Un arrêté les place sous le contrôle de l'Oberschulrat et leur impose l'allemand comme langue d'enseignement ainsi que l'usage de manuels scolaires allemands. Nous retrouvons un écho de cette disposition dans le rapport à l'évêque de Metz :

" ... Immixtion inconvenante au noviciat (pensionnat ici); par exemple, obligation d'envoyer tous les ans un état du personnel des cours et d'expliquer respectivement, de justifier la disparition d'un nom sur la liste subséquente..."

Au niveau des livres, des conseils " autoritaires " introduisent des manuels que l'on admettrait encore s'ils étaient au moins d'inspiration catholique ; l'on continue de soupçonner de prosélytisme , chose insupportable surtout dans une maison à caractère religieux aussi poussé :

"... La plupart des livres conseillés par l'Oberschulrat pour le pensionnat et le noviciat (1) sont protestants et matérialistes. Exemple : nous avons demandé l'autorisation d'introduire l'excellent livre de lecture Kellner dans la première classe du pensionnat. On nous a refusé l'autorisation ; mais on nous a conseillé d'introduire Erkelenz II. Teil . N'ayant en conscience pu le faire, nous avons conservé notre ancien livre de lecture en vérité trop facile pour cette classe et nous nous attendons à des reproches à la prochaine révision.

On nous recommande d'introduire dans notre bibliothèque et dans nos classes l'édition classique des oeuvres de Goethe, Schiller, Lessing, Zimmermann, etc... par Dr Wischgram, Oberlehrer in Leipzig. Pourquoi ne pas recommander aux établissements religieux au moins une édition catholique puisqu'il en existe ? "

Les inspecteurs participent activement à la campagne de germanisation par leurs conseils et leur surveillance :

"... L'inspecteur Happekotte de Sarrebourg nous avait abonné il y a deux ans, par ordre du Oberschulrat à la " Zeitschrift für den deutschen Unterricht" von Otto LYON. C'est un ouvrage tout à fait anti-catholique, et nous nous sommes empressées de dénoncer l'abonnement. On nous conseille aussi d'introduire..."

(1) Le pensionnat de Saint-Jean assurait un enseignement parallèle à deux groupes d'élèves, la deuxième catégorie se destinant directement à la vie religieuse. Il n'y avait pas de cloisonnement absolu et il apparaît que les inspecteurs ignoraient ce partage.

Les mesures d'exception entreprises par l'ardent défenseur du Deutschtum, le baron Max von Puttkammer, après la politique tolérante du Statthalter de Manteuffel, " ce vieillard animé à l'égard des populations annexées de sentiments bienveillants, disposé à atténuer les effets du Kulturkampf ", cherchant à " gagner les catholiques par une habile politique de conciliation ", témoignant " une réelle amitié au vieil évêque Mgr Dupont des Loges ", se traduisent à Saint Jean-de-Bassel par une recrudescence de surveillance jamais connue(1). Ultime entorse à la loi Falloux qui laissait ces établissements libres de recruter leur personnel, aptes à choisir les méthodes pédagogiques de leur convenance, en mesure de déterminer le contenu et les limites de leur programme d'enseignement !

Les inspections prennent un rythme même rapproché (2). Elles se passent dans l'un ou l'autre cours pendant une matinée ou une après midi. Les cours d'histoire manquent rarement d'être révisés, le professeur sortant gratifié de force conseils, vœux et directives. Il faut y étaler ses connaissances vocales strictement programmées par un répertoire exploitant la culture germanique et le culte de l'empereur, ce père des peuples, ce bienfaiteur(3). Ces inspections impressionnent autant la directrice que l'enseignant et l'élève et le nom du Dr Schlemmer évoqué devant les anciennes élèves de l'école normale ayant aujourd'hui 75, 80, 85 ans, les fait encore frémir.

(1) F. ROTH Diocèse de Metz op.cit. p.233.

(2) Annales de St-Jean : inspection Ernst : 28.29 mai 1891.
Revision des locaux et intendances du Dr Blum en 1895.

Inspection de l'Ecole Annexe Dr Schlemmer 1890.

(3) A. WOLFF La loi Falloux op.cit. pp.77 et suivantes.

L'Ecole Annexe est aussi soumise à un contrôle serré . En 1890 , l'inspecteur Schlemmer qui s'est enquis de la provenance des élèves demande que soit effectué un tri pour que l'école puisse effectivement servir de centre professionnel pour les futures institutrices. Outre les enfants de Bassel, l'Übungsschule accueillait des orphelins . Il fallut abandonner cette oeuvre charitable.

Pour la direction conventuelle, les notes de service s'accumulent au sujet des papiers administratifs . Metz demande le 15 octobre 1888, que la supérieure générale n'opère plus de mutation sans avoir précisé au préalable le motif du changement. Le 15 décembre , on l'invite à remplir un état du personnel en service au 1^{er} janvier 1888 dans les sections pré-scolaires, élémentaires et supérieures tant pour les postes de la Présidence de Lorraine que ceux du Bas-Rhin. Une note de l'Oberschulrat Richter de Strasbourg sollicite de son côté une liste du personnel destiné à l'enseignement supérieur privé. Qu'une autorisation d'exercice soit présentée même pour un auxiliaire (Fachlehrer) n'assurant que quelques heures . Que la direction administrative suive attentivement " streng " ces dispositions. Le 27 décembre Richter demande comme l'a fait quelques mois plus tôt la Présidence de Lorraine , un état général du personnel enseignant de la congrégation , en service dans sa présidence et dans tous les postes du Reichsland. En 1890, Saint-Jean desservait 107 postes en Lorraine, 97 dans le Bas-Rhin, 4 en France (1) et 8 en Belgique.

(1) Annales de St-J. : ces 4 postes sont ceux de Barbonville, Bauzumont, Jolivet et Tillombois.

A l'époque des passeports, on demande aux soeurs de ne pas venir au couvent pour faire leur retraite annuelle.

On ne lâche pas du lest de si tôt dans la surveillance des pensionnats . Encore en 1908, le Sc^hulrat Albrecht rappelle à l'ordre ; sa lettre est conçue dans ces termes : dans plusieurs écoles supérieures de jeunes filles , il est arrivé qu'une personne âgée ou non déclarée s'occupant des élèves, assumait des responsabilités administratives. Il leur est formellement interdit de s'immiscer dans les affaires de la directrice : inscriptions, examens de passage . Cette dernière est seule habilitée à signer les papiers, à traiter avec les parents, à établir l'emploi du temps et les programmes . Elle seule doit porter le titre de directrice devant le public .Ceci est indispensable pour l'établissement ... Le paragraphe 12 de la Verordnung du 16 novembre 1887 sera mis en vigueur si le cas devait se répéter " (1). Dans les maisons religieuses , il arrivait effectivement que la supérieure et non la directrice titulaire représentât l'autorité de dernier ressort. Il fallut aussi modifier cette habitude, du moins administrativement ; en réalité ces dispositions ne furent jamais appliquées. On trouvait toujours moyen de les tourner, telle l'inscription française du sceau de la congrégation qui passa au latin quand on fit la chasse aux épitaphes , aux enseignes , aux emblèmes et aux cris séditionnels (2).

La chasse au français dans le sens d'une germanisation plus profonde se fit aussi sentir dans l'enseignement primaire et pré-élémentaire. Ce sont les inspecteurs qui en assurèrent l' exécution.

(1) D.A.S. Lettre du président supérieur du Bas-Rhin - 28.I.1980.

(2) En 1900, l'inscription du sceau de la congrégation est rédigée en langue allemande . Ce n'est que pendant une brève période qu'on a utilisé le latin .

On adopte d'abord une attitude plus ferme : " Plusieurs inspecteurs primaires ne se contentent pas d'être difficiles et exigeants envers les soeurs ; ils se montrent trop souvent grossiers et très souvent inconvenants ". Ce n'était qu'une minorité fort heureusement mais les griefs n'en demeurent pas moins. Les amendements sont d'autant plus insupportables qu'ils émanent d'une autorité étrangère ; une rage muette animait tout ce monde autochtone pourtant habitué aux affrontements !

On modifie également les emplois du temps " Stundenplan " Dans les écoles de la région française était retenu un horaire de 6 et 4 h de français du cours inférieur au cours supérieur pour les localités à une ou deux classes. Dans celles de trois à six classes, le Stundenplan en réservait respectivement 6 , 4 et 3 dans les cours inférieurs, moyens et supérieurs. Ces dispositions prirent un autre tour avec von Puttkammer et frappèrent surtout les classes de la zone française ; le rapport demandé par Mgr Fleck nous traduit ainsi ces nouvelles mesures : (1)

" ... On nous a imposé le nouveau Stundenplan dans les écoles françaises suivantes : Avricourt, Albestroff, Foulcrey, Guenestroff, Langenberg, Nébing, Sarrebourg, Torcheville. Outre ces localités, il ne reste plus en Lorraine que 17 postes français où l'ancien a été maintenu jusqu'à nouvel ordre. "

Pour germaniser vite et bien et aussi en profondeur, l'administration se rendit compte qu'il fallait aller à la source de l'irréductibilité linguistique, les écoles maternelles et les maîtresses qui y enseignent. Dans une lettre à l'administration conventuelle (2) :

(1) DOSSIER E. de M. Lettre du 20.IX.1888.

(2) D.A.S. Lettre de la Présidence supérieure de Strasbourg 14.IV.1888.

en date du 14 avril 1888, le président supérieur de Strasbourg annonce que désormais les institutrices de cette section ne seront plus admises à enseigner dans les secteurs francophones si elles ne possèdent pas suffisamment la langue allemande. Que la direction conventuelle veille donc , par conséquent, à ne présenter aux examens que des sujets " ... deren Deutschsprachlige Befähigung sich geeignet erscheinen lässt ". Les épreuves du mois de mai font suite à cet avertissement et les résultats du mois de juin confirment la mesure . On avise par lettre que quatre candidates au brevet de directrice de salle d'asile ne sont pas admises, la commission d'examen jugeant qu'elles ne maîtrisent pas assez la langue allemande , et que, depuis quelques temps, les sujets de Saint-Jean semblent moins bien formés qu'antérieurement : " der Prüfungskommission hat es geschienen als hätten die Schwestern aus dem Kloster von Bahsel in den früheren Jahren daselbst besser deutsch gesprochen und geschrieben ..." (1).

Reste à extirper la fâcheuse habitude des cours privés de français. Le secrétaire d'Etat s'adresse à la direction de Saint-Jean pour lui demander d'intervenir auprès de son personnel au sujet des leçons particulières qu'il dispense en dehors de l'horaire scolaire. Le contenu de cette lettre mérite qu'on s'y arrête plus longuement : (2) " ... Es ist mir bekannt geworden, dass viele der öffentlichen Elementar und Kleinkinderschulen beschäftigten Schwestern nach den Schulstunden Schulkindern um sich versammeln ,

(1) D.A.S. Lettre du 16.VI.1888 - III 2851.

(2) Ibid. Lettre du 13.II.1888 - Oberschulrat Elsass-Lothringen.

um ihnen französischen Sprachunterricht zu erteilen. Die Misstände, welche diese Einrichtung mit sich führt sind nicht zu verkennen." Suit un long réquisitoire étayant les inconvénients inhérents à cette sursaturation de l'enfant , engendrant fatigue de l'élève , incapacité matérielle de faire les devoirs du soir , le peu de sérieux attaché à l'essentiel...Les maîtresses de leur côté ont besoin de repos après une journée de rude labeur. Il leur faut le reste du temps à la préparation des cours du lendemain. Il s'est avéré que de pareilles institutrices négligeaient la correction des travaux écrits des élèves et qu'elles essayaient de se ménager pendant l'horaire scolaire, au préjudice des écoliers. Cette situation ne peut durer plus longtemps, affirme l'avertissement . Que l'administration conventuelle veuille donc en aviser immédiatement son personnel. Qu'elle lui communique **avec toute l'énergie** nécessaire les dispositions prises par le gouvernement. Désormais toute congréganiste de l'enseignement public devra solliciter une autorisation expresse pour dispenser cet enseignement extra-scolaire avec mention du lieu, du temps utilisé, du nombre de participants et de leur nom. Si plusieurs élèves participent en même temps à ces cours privés, le nombre ne doit pas dépasser trois (art.2). Les cours privés ne doivent pas se situer immédiatement après la classe, soit **au moins une heure** après (art.3). Les livres utilisés à cette fin doivent être soumis à la sanction administrative (art.4) . Enfin , l'article 5 de la notice instruit les soeurs qu'elles seront **relevées de leur fonction** et exclues de l'enseignement en Alsace-Lorraine si elles ne se soumettent pas à ces mesures.

Les ponts conduisant au français étaient définitivement coupés..!

Le français perdait de plus en plus de terrain et si la lutte connut un temps d'accalmie, elle reprit de plus belle dès la guerre de 1914-1918. Il fut à nouveau proscrit jusque dans les lieux publics et quiconque l'employait, était passible d'incarcération. A part telle religieuse qui, prenant le train et ayant oublié de poster le courrier qu'on lui avait confié, s'exclamait devant une personnalité militaire : " Grand Dieu, j'ai oublié de poster les cartes ! ", l'officier de lui répondre dans un français hésitant : " Donnez-les moi, je vous les soignerai " (1). Aimable attention à côté de telle autre intervention poussée à l'insolite, le service de contrôle allant jusqu'à vérifier l'édition des livres de prière posés en évidence dans les bancs de la chapelle conventuelle (2). Le 22 mars 1917, une notice de la Présidence de Metz dénonce que des inspecteurs avaient découvert dans une école rurale des livres de prière et de cantiques utilisés par les élèves, ces manuels ayant le tort d'avoir paru en France et semblant d'inspiration nationaliste anti-allemande. Les soeurs utilisant désormais ou mettant entre les mains des enfants de pareils livres, seraient révoquées et remplacées par des institutrices laïques (3).

Savait-on encore le français en ce début du XX^e siècle après vingt, trente ans de mise en veilleuse ?

Il est évident qu'on ne le possédait plus qu'en langue étrangère, qu'on l'utilisait accidentellement quand on ne voulait pas se faire comprendre par des auditeurs gênants ou même les irriter, quand on voulait faire parade de la langue nationale d'une patrie perdue ...!

(1) Annales de Saint-Jean : 4.VIII.1914.

(2) Ibid. 1917.

(3) D.A.S. Lettre de la présidence de Metz 22.III.1917.

Les Annales de Saint-Jean nous apprennent qu'on utilisait encore en public la langue française. Le 4 janvier 1914, on commence à lire les Annales de la maison de Portieux pendant les repas de midi et du soir chez les professes et les novices . Le 1^{er} juin, soeur Marie de la Trinité , une maîtresse de l'école normale , accueille l'évêque Maes de Covington avec un compliment en langue française. L'ancien aumônier du pensionnat , l'abbé Aulner, fait une allocution en langue française à la chapelle. C'est dire qu'on n'a pas perdu totalement l'usage de cette langue . . .

Ce qui est nouveau, c'est qu'on en mentionne son emploi à ces différentes occasions et l'on soupçonne derrière les lignes une fébrilité jamais rencontrée , une sorte d'attente retenue , le sentiment d'un changement imminent.

Si on ne se montre pas français, on ne l'est d'ailleurs plus , on s'affirme du moins lorrain ; preuve : le chanoine Dellès qui clôturait les cérémonies d'adieux en présence de la commission d'examen que présidait la dernière fois le Dr Schlemmer , porte un toast en l'honneur du Geheim und Oberschulrat en le félicitant d'être " devenu lorrain parmi les Lorrains " (1). En 1914 , on n'avait donc pas encore accepté d'être allemand comme le souhaitait si intensément le monde de l'administration prussienne.

C'est à travers les témoignages d'anciennes maîtresses encore en vie que nous allons pouvoir entrevoir la place que tenait encore ou à nouveau la langue française lorsqu'éclate la guerre de 14-18 auprès

(1) Annales de St.J. 1913.

des élèves de Saint-Jean, donc de la population d'Alsace et de Lorraine et des institutrices en fonction dans les villages .

Soeur Meyer relève que l'on parlait la langue française surtout dans certains milieux. " Les vieux qui le savaient encore un peu le faisaient en signe de protestation et les jeunes par snobisme, pour être à la mode. Trop de relations nous liaient à la France : quelle famille n'avait pas une parenté à Nancy ou à Belfort , venant pendant les vacances retrouver les vieux parents ? Les enfants jouaient avec leurs petits cousins et on parlait français - à sa manière - Aller à Paris a été le rêve de toute une génération. Personnellement j'ai débuté le français à l'âge de 12 ans par leçons particulières chez une parente. En entrant au couvent en 1912, je possédais donc un petit bagage du niveau de 6^{ème}. A l'école normale , nous avions deux leçons par semaine , l'examen de sortie comportant une épreuve facultative de français avec version-thème. Avant la guerre 14, on parlait ouvertement le français au couvent. Cette langue était même obligatoire pour la prière et la conversation le mardi, le jeudi et le dimanche. On s'évertuait de trouver quelques phrases. La lecture de table se faisait souvent en français, la lecture spirituelle dans l'une ou l'autre langue suivant l'auditoire. Au noviciat où francophones et germanophones se trouvaient mêlées, les deux langues étaient d'un usage quotidien. Les novices étudiaient généralement le Catéchisme des vœux en allemand, le Directoire et le Règlement en français. Pour beaucoup de jeunes l'année du noviciat fut peut-être le temps le plus efficace pour l'acquisition et la pratique de la langue française , et cela sur-

tout à cause de la présence de nos soeurs belges " (1). Soeur Martin se souvient avoir appris le français à l'École Ménagère où elle a passé - à Siersthal , précise une autre relation - avant son entrée au couvent " J'avais donc une bonne base dès mon entrée et j'ai encore bien profité des cours multiples qui se donnaient régulièrement " (2).

Écoutons-aussi les institutrices en exercice en 1914-18. Leur avenir était bâti sur les acquisitions mentionnées par soeur Meyer et soeur Martin. " En 1918 " - raconte soeur Thérèse Breinig - " il fallait faire la classe en français. Je savais lire, je possédais un certain bagage de vocabulaire et la conjugaison des verbes ... ! " Notons que soeur Thérèse était d'origine allemande et qu'au temps de l'épuration il lui fut aussitôt interdit d'enseigner, sa demande de naturalisation tardant à venir . Soeur Célestine affirme dans son rapport , avoir eu des facilités pour l'étude de la langue française à cause de son père sachant mieux cette langue que le parler officiel. Le 20 novembre 20 novembre 1918, soeur Renée Mertz, se trouve devant un auditoire de 45 élèves , immobiles de surprise . " Par bonheur je savais passablement le français et je pouvais facilement me tirer d'affaires ! ". Le collègue instituteur confiait à soeur Native Riehl qu'il savait à peu près faire classe , sauf gronder ses garçons . Pour soeur Meinrada Lentz , le retour à la France était un événement , la langue une acquisition laborieuse : " Nous voilà français ! Le coeur l'était depuis longtemps , la langue suivra sur le chemin le plus court !

(1) A.ST J. Mémoire de soeur Meyer Louise-Gabrielle 10.XI.1975.

(2) Ibid. soeur Martin Odile 20.XI.1975.

L'enquête auprès des soeurs a été effectuée en 1975. Ces institutrices ont encore une mémoire généreuse semble-t-il.

" Mais tandis que d'un côté de la barrière le français semble disparaître à tout jamais, de l'autre côté, il prépare patiemment la rentrée en scène " , dit Contamine, l'historien de l'histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine (1). IL ne se trompait pas . Ecoutons le témoignage de soeur Carmella Meyer narrer sa préparation au retour : " Je commençais ma carrière d'institutrice en 1913 : (...) J'avais heureusement quelques connaissances élémentaires de la langue (française), grâce aux cours de français suivis à l'Ecole Normale de Saint Jean-de-Bassel (...) - grâce aussi à ma ténacité de me perfectionner dans cette langue à partir de 1917, quand déjà des personnages avisés parlaient d'une défaite allemande (...)A partir de là, dans tous les moments libres, je m'enfonçais dans l'étude du français. Je lisais beaucoup, par exemple, les oeuvres des Bollandistes , prêtées par le vicaire de Wingersheim où j'étais placée (...) Des expressions nouvelles, intéressantes marquées dans un carnet, répétées durant la journée me devenaient à la longue familières. Chaque soir avant de m'endormir , je conjugais dans tous les temps 3 ou 4 verbes appris dans la journée. Ainsi je disposais quand même d'un certain bagage ..." (2). La maîtresse avait déjà muni ses filles d'un petit avoir français quand les premiers soldats d'une section de cavalerie pénétrèrent dans le village . Au cri " Vive la France " des garçons d'école , les fillettes ajoutèrent: " Bonjour , soldats français ! Soyez les bienvenus ! ". " C'était tout ce qu'ils savaient dire " ajoute soeur

(1) H.CONTAMINE op.cit. p.400.

(2) A.ST J. Témoignage de soeur Carmella MEYER , actuellement retirée à la maison de retraite de Saint Jean-de-Bassel.

Meyer " mais on se comprenait et on était heureux ...! " . Le 19 novembre 1918, après une journée de délire dans le chant, la danse, la boisson, la retraite aux flambeaux , les réjouissances jusque tard dans la nuit, la vie reprenait son cours mais "en français " . " L'école française en plein commençait . Maîtresse et élèves se mirent à la tâche avec ardeur et enthousiasme " . Cette institutrice resta toute sa vie animée de " cet " enthousiasme là . Elle l'avait payé au prix d'efforts personnels .

Soeur Andrée Lanoix effectua une " ontrée en scène " de la langue française qui fut celle d'une minorité , sans aucun doute , il est important de le noter mais nous la retenons parce qu'elle émane du monde rural toujours plus lent et plus réservé dans ses initiatives . " Durant ma scolarité - je suis née en 1900 - " écrit soeur Andrée , " surtout vers l'âge de 13 ans, j'ai constaté que mes maîtresses , soeur Alphonsine et soeur Germaine , parlaient entre elles le français pour que les élèves ne les comprennent pas. Cela me donna envie d'apprendre le français et comme je voulais entrer au couvent, je pris des leçons avant la classe. Je me rappelle qu'un jour une soeur venant en visite, assista à ma leçon et m'apprit un mot inoubliable " nauséabonde " (1). Relevons que les cours particuliers n'avaient pas pris fin comme l'escomptait l'administration à partir de 1888 et que la jeune recrue estimait devoir savoir le français quand elle entrerait au couvent de Saint Jean-de-Bassel. La guerre l'empêcha de s'y rendre avant 1918 et c'est la maison de Sierstal qui l'accueillit provisoirement jusqu'à Pâques 1919 .

(1) A.ST J. Témoignage de soeur Andrée Lanoix , actuellement à la retraite à la Walck où elle offre ses services à la communauté religieuse des soeurs infirmières.

Pendant la guerre, il fut difficile d'entretenir le français déjà acquis. On y parvint cependant malgré la germanisation à haute pression et purement de parade entreprise par les pouvoirs militaires. Soeur Andrée nous en informe dans son rapport .

" En 1916, je suis allée au pensionnat de Rosheim avec Melle Gruber, votre tante (1). Nous apprenions le français en cachette et en 1918, nous savions nous débrouiller. L'armistice du 11 novembre fut un jour de liesse indescriptible (...). Mon cousin de Paris, soldat à Saverne, vint à pied de sa caserne à Niederschaeffolsheim , faire connaissance avec le frère de son père. Comme je savais déjà passablement le français, je pus m'entretenir avec lui. Il resta quelques jours parmi nous ". Tel était donc l'acquis de cette future institutrice qui, à force de labeur personnel, de volonté et aussi d'un secret espoir de redevenir français , - les faits nous obligent bien à le croire - avait posé elle-même les premiers jalons de la langue française, en réalité une langue étrangère pour elle . Elle était originaire d'un village germanophone de très longue date.

L'école avait fait de la population d'Alsace et de Lorraine, des hommes et des femmes de culture allemande, d'une culture riche, sûre et dynamique. Les élèves qui en sortaient étaient munis pour la vie d'un solide bagage intellectuel. Aujourd'hui encore ces personnes sont à même de se remémorer des textes étudiés. Leur a - t on aussi appris à sentir, à vibrer au diapason de l'auteur ? Mr Bastien, sortant de l'Ecole Normale de Colmar en 1919 nous confia, qu'en plus, l'école française lui apprit à réfléchir et à se pencher sur le pourquoi des choses. Les deux écoles en firent un maître et directeur hors ligne (2).

(1) Internat dirigé par des Bénédictines.

(2) Témoignage recueilli après de Mr BASTIEN lors d'une rencontre .

Après quarante huit ans d'annexion, la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel semble s'être façonnée un nouveau visage.

Un dynamisme courageux anime celles qui la dirigent. Les supérieures générales affrontent en effet les problèmes du jour avec lucidité, franchise et maîtrise. Les temps veulent que leur personnel se soumette aux examens officiels. Loin de s'y dérober, elles y préparent les candidates dont elles mesurent l'ardeur et la générosité. Depuis trop longtemps, on a dû se rendre à l'évidence qu'en dehors des sanctions et mandats officiels point de salut, ou de survie. Ces mêmes institutrices sont-elles mises en quarantaine pour mille et une raisons fondées ou pas, vu du côté du pouvoir, les supérieures n'hésitent pas de larguer les amarres pour gagner le grand large. Et le champ apostolique s'étend inopinément des pays limitrophes d'Alsace et de Lorraine aux vastes territoires américains du Texas, du Kentucky et de L'Ohio.

Une caractéristique définit ces implantations à l'étranger. Chaque Fille de Moye sème le message chrétien à travers l'enseignement qu'elle dispense. Elle jette le grain dans une terre vierge et réceptive, celle de l'enfant, de la fillette surtout qu'elle tente d'ouvrir aux lumières du savoir. Mission délicate soldée par des

par des jalons de formation professionnelle et religieuse implacables. Son domaine privilégié demeure le monde rural des " génies lents " au génie en herbe d'Alsace et de Lorraine, du petit colon des jeunes territoires français d'Algérie à l'orphelin arabe arraché à la misère des rues, des " ungifted " et enfants des " poor coal-diggers des montagnes ^{lo} appâchées à la demoiselle américaine ayant besoin d'une note de culture française dans sa société bourgeoise. Bref , elle se tourne vers l'enfant d'abord, le pauvre, qui sans elle, demeurerait plus longtemps dans les ténèbres de l'ignorance .

Les temps ont ainsi amené un recrutement diversifié dans la congrégation. Entre 1887 et 1900 (1) se sont inscrites quatre cent quatre-vingt-quatorze jeunes filles d'origine alsacienne et plus exactement bas-rhinoise. Deux cent quatre-vingt adolescentes lorraines ont sollicité leur admission. Cent cinquante-deux demoiselles allemandes ont frappé à la porte du couvent. Quatre-vingt-quinze jeunes filles polonaises de la Prusse Orientale ont envisagé le déracinement pour se rendre dans ce lointain couvent lorrain qui ouvrait ses portes à qui se sentait appelé à la vie évangélique sans distinction de fortune et de culture (2). Des Irlandaises , des Canadiennes, des Américaines, des Françaises, des Belges se rajoutèrent aux listes d'inscription . Entre 1900 et 1914 , la courbe des effectifs comptera un taux de 9,8 % de présence anglophone dans les registres de profession religieuse (3). Elle signale

(1) A. ST J. REGISTR DES INSCRIPTIONS.

(2) J. GRUBER La congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel entre 1900 et 1914 op.cit. pp.20,21.

(3) A. ST J. Registres III, IV, V des procès verbaux de profession , étude étalée sur une marge de 713 professes des voeux annuels .

une gamme de 82, 18 % de recrues germanophones dont 63, 6 % sont des autochtones , 7, 1 % de francophones avec un taux de 2, 3 % d'origine alsacienne ou lorraine (1). Visage nouveau dans la diversité nationale et linguistique. Seule, la spiritualité de Moye sert de facteur d'unité dans ce monde cosmopolite et les autorités religieuses n'hésitent pas de diffuser Directoire , Règlement, calendrier spirituel , constitutions amendées au fil des temps pour une adaptation toujours alignée sur l'évolution .

À ce monde si divers, les fondations offrent une activité quotidienne de marque : l'instruction et l'éducation des enfants, tâche noble et combien exaltante face à laquelle tracasseries et difficultés sont des obstacles quasi insignifiants.

C'est donc par le biais de l'expansion à l'étranger et sa fermeté dans la discipline professionnelle que la congrégation a résolu ses grands problèmes scolaires. N'était-ce pas la meilleure réponse aux contrariétés administratives ? Son option pour la qualité et la mission lui valut un recrutement sans cesse croissant , des religieuses conscientes de leur projet , des institutrices uniformément qualifiées et rompues aux méthodes allemandes, d'avant-garde, il faut en convenir. Enfin les contingences politiques lui valurent des autochtones plus qu'a jamais tournées vers la vieille patrie perdue et qu'on sentait redevenir sienne avec les ultimes mesures autoritaires du pouvoir étranger . L'armistice couronna l'attente silencieuse. C'était l'échec de quarante huit ans d'efforts de germanisation. Parler l'allemand , ne signifiait pas être Allemand. Les Alsaciens et les Lorrains le prouvèrent une nouvelle fois.

(1) Cf. Planche en fin de volume .

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

La lecture de l'histoire de la congrégation de Saint Jean-de-Bassel nous laisse à la fois perplexe et songeur. Cette oeuvre si fragile et si précaire semblait vouée à la disparition dès son institution. Elle s'établit pourtant, se développa et se propagea. Elle ne se laissa pas surprendre par les morsures de l'évolution. Elle n'eut pas le temps de vieillir . Une Providence génératrice la recréait sans cesse en présidant patiemment à toutes ses destinées.

L'oeuvre de Moye sortait de la Révolution timide , discrète, effacée, presque sauvage. Elle avait eu la prétention de faire de l'éducation populaire féminine en un temps où le peuple refusait encore de s'ouvrir aux lumières des connaissances. Courageuses et résolues, absolument désintéressées, les institutrices

de Jean Martin Moye s'imposèrent par leur modestie. Elles s'établirent au gré des appels dans les aires rurales : pauvres, distantes des cités cossues, quasi miséreuses. La motivation apostolique du fondateur fécondait leur ministère. Moye leur légua une spiritualité ouverte et dynamique, susceptible de se laisser amender au fil des temps, une pédagogie de l'art de vivre et basée sur la connaissance de l'enfant.

Les Filles de la Providence oeuvraient sur des bases mouvantes : insécurité de la situation matérielle, épreuve morale de la solitude, difficulté sociale de l'insertion, bref, cette spiritualité d'une Providence changeante, déconcertante, épousant l'événement pour s'y accommoder et en tirer parti.

Moye proposait une activité qui eût pu être sans lendemain. Mais il engagea ses institutrices dans une mission allant au-delà de l'instruction. Il leur confia une oeuvre d'éducation totale : celle du coeur, celle de l'intelligence, celle de l'esprit, en un mot celle de la personne tout entière. Avec une telle charte, le projet perdait de sa pesanteur vulnérable, se délestait de son inertie temporelle. En visant simultanément l'éducation de l'âme et de l'esprit, l'institutrice faisait oeuvre d'éternité.

C'est la Providence qui para aux menaces de l'évolution. Ne demandait-elle pas que ses Filles ne fussent pas esclaves des textes, qu'elles ne s'installassent pas dans la sécurité du revenu, qu'elles demeurassent sans cesse à l'écoute des besoins de l'enfant et de l'adulte, tels qu'ils sont

et à l'époque qu'ils vivent ... ? C'est précisément à sa conformité à la Providence que l'oeuvre dut sa pérennité.

Jaillie de la pensée de Jean Martin Moye - ce jeune vicaire messin en rupture avec les structures mentales et psychologiques qui protégeaient les mentalités traditionnelles et institutionnelles de ce temps - , l'association des Filles de la Providence essaya d'abord de définir son identité civile et religieuse. Il lui fallut protéger son identité spécifique. Des soeurs de la Providence, il y en eut beaucoup après elles à l'aube du XIX^{ème} siècle, celles de Madame de Méjanès, par exemple, celles des Pères Kremp et Gapp aussi. Les Filles de Moye ne consentirent à se laisser assimiler à aucune de ces sociétés parce qu'elles avaient opté pour un secteur précis, celui du monde rural du petit village, des fermes isolées, du hameau à l'écart des routes, du commerce , de la vie pour ainsi dire. Cette option de principe leur réservait un vaste champ apostolique, inculte et peu demandé.

A côté de cette identité religieuse, l'association s'assura la reconnaissance civile. Inscrite dans le temporel, il lui fallait des assises sociales. L' Ordonnance royale du ~~deux~~ août 1816 lui accordait une existence légale, combien importante pour un très proche avenir ! Le Décret présidentiel du 16 mars 1852 lui garantit l'autonomie administrative. En 1827 enfin, elle se fixa dans un centre ouvert à ses choix de base : Saint Jean-de-Bassel, petite localité en secteur rural, loin de la ville, loin des facilités administratives et culturelles, loin des influences et des pressions .

Des hommes et des femmes, épris eux-aussi d'une vocation populaire, s'attachèrent à défendre l'oeuvre contre l'épreuve de vieillissement. Quatre directeurs, les abbés Decker, Grusy, Larvette et Michel au cours de la période française, quatre religieuses, les soeurs Constantine Eck, Anna Houlné, Mathilde Schmitt et Maria Houlné pendant l'annexion, se passèrent le flambeau d'autorité qui leur remettait toute l'administration religieuse et civile de l'institut.

La lecture des événements nous en laisse une image de marque. Rien ne les arrête effectivement dans la marche vers l'évolution.

Les cadres éclatent-ils ? Ces personnes mandatées par l'Eglise et la congrégation cherchent un abri, agrandissent, construisent, élargissent, modernisent, au dépens de leur fortune personnelle pour certains, de leur santé et parfois de leur mandat pour d'autres.

Les motivations évangéliques des premières heures s'estompent-elles ? Les responsables recueillent les écrits du fondateur, appuient la diffusion du Directoire, distribuent les jeunes biographies de Moye, font rédiger puis amender Règlement et Constitutions, soutiennent par des conférences, des circulaires, le calendrier spirituel, sorte de revue ecclésiastique, un recueil des prières d'usage, soit toute la spiritualité motivant la finalité des Filles de la Providence du Père Moye. Non ! Personne n'a le temps de s'installer dans l'institutionnalisation avec ses mécanismes lourds et inhibants.

L'usure s'attaque-t-elle à l'enseignement que dispensent les institutrices ? Directeurs et supérieures ne laissent pas vieillir le capital de force à leur disposition. Ils demandent à leur personnel l'ardeur, la compétence, la conscience professionnelle absolue, la méthode, un profond respect de l'enfant avant tout, selon des critères qui ne sont pas nécessairement en conformité avec les courants d'idées de ce siècle des révolutions.

Les contingences politiques sont-elles telles qu'il faut chercher ailleurs une source d'activité ? L'on n'hésite pas à essayer à l'étranger. C'est encore une fois un assaut à l'usure, au vieillissement .

Quel fut l'atout de la direction conventuelle disposant ainsi de l'avenir de la congrégation ? Il n'y a pas de doute : ce fut avant tout la foi en sa mission auprès des populations rurales, ce monde des pauvres à protéger contre les provocations hâtives et maladroitement de l'extérieur. Ce fut aussi le crédit que lui consentaient les membres de l'institut , déterminés par une volonté commune de se dévouer à la même tâche apostolique.

A travers les mutations qui ponctuèrent le temps de leur administration, directeurs et supérieures se montrèrent des chefs avisés et audacieux, signant chacun son oeuvre d'une construction, d'un livre de spiritualité ou de mouvement d'expansion. L'esprit de Moyse fécondait leur administration . La congrégation grandissait en autorité et en nombre.

Les grands problèmes que la congrégation eut à résoudre peuvent se ramener à deux théories fondamentales, soit

l'interférence du politique et du religieux. C'est le jeu permanent de ces deux forces en présence qui émonda, amenda, enrichit et renouvela l'oeuvre scolaire de la congrégation . Guidée par une optique d'abandon à la Providence et non de lutte pour la lutte , l'institut se laissa couler dans l'Histoire sans se raidir . Ce fut là une de ses chances.

Deux grands mouvements d'opinion se partage^{nt} la vie politique du XIX^{le} siècle , d'une part, le courant autoritaire soutenu par la couronne et la tradition qui laissait au clergé la première main sur l'instruction , d'autre part, le courant libéral et gallican tourné vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat et qu'alimente un anticléricalisme virulent. Nous ne voulons pas faire ici un procès d'intention aux défenseurs de l'une et l'autre thèse. Nous retenons l'incidence de ce dualisme sur la vie de la congrégation.

Est-ce l'Eglise qui reprend le monopole de l'Instruction Publique ? C'est, pour l'institut, le temps des créations de postes , le développement de l'instruction féminine rurale, la reconduction du crédit de la lettre d'obédience, le maintien de l'enseignement congréganiste autochtone . Dans l'instruction primaire des étapes jalonnent le triomphe de l'Eglise : le concordat , l'Ordonnance de 1816 sur les associations féminines , les lois Guizot et Falloux , le maintien de la situation scolaire acquise au moment de l'annexion.

Après ces trois périodes globales 1800-1830 , 1850-1860 , 1870-1874 , le gouvernement de l'opposition prend des mesures teintées d'anticléricalisme sévère qui se retrouvent dans la perte du

du crédit consenti à la lettre d'obédience, un contrôle sévère des écoles congréganistes, les tracasseries administratives. Dans la congrégation, trois lettres de préfets ouvrent la lutte. C'est à qui gagnera la bataille !

Dans toute la France, la pression anticléricale se manifeste par l'assaut aux écoles des Frères et des Soeurs. On désavoue leur enseignement. On met en cause leur moralité. Bref, ils tombent en disgrâce. Perdus au fond de leur campagne pauvre, ils servent d'ap-pât dans les joutes politiques qui se passent avant tout dans les bureaux de l'administration. (1)

En Alsace et en Lorraine, on atteint ces enseignants par le biais du problème linguistique. Une frontière allant du Donon au Luxembourg coupe en deux zones d'expression française ou germanique l'ensemble des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de Meurthe et Moselle. Dans les secteurs germanophones, la langue allemande demeurait la langue d'enseignement jusqu'en 1830. Puis est introduite autoritairement la langue nationale. Les populations n'en veulent pas car elles donnent sans retour. Le clergé s'y oppose car la réforme coupe les ponts à la langue maternelle, seul véhicule de la pensée, de la morale familiale et chrétienne. La résistance des maîtres est brisée par l'arme des inspections. Ce sont surtout les milieux ruraux qui refusent l'introduction d'une langue étrangère pour eux. Or, c'est précisément et exclusivement dans ces espaces qu'exercent les institutrices de Saint-Jean. La campagne de pression

(1) P.ZIND op.cit.pp.193 à 212 - Chapitre X.

commence pour elles à partir de 1836 et s'achève en 1870 pour reprendre de plus belle mais dans le sens inverse. Sous la domination allemande, on leur demandait d'enseigner la langue ostracisée de l'école dans la première moitié du XIX^e siècle.

Mais aussi peu que les autorités scolaires françaises parvinrent à substituer la langue nationale à la langue maternelle - conversion qui s'opère plus dans des rapports de travail, de relations sociales et économiques, l'école offrant simplement le moyen d'accès à cette langue,- aussi peu le gouvernement suivant devait réussir à intégrer les populations d'Alsace et de Lorraine dans les mentalités prussiennes par l'intermédiaire de leur langue maternelle.

La querelle linguistique les avait simplement amenées à prouver qu'elles étaient françaises par autre chose que par la langue ; l'annexion les forçait à se redéfinir dans leur particularité d'Alsaciens et de Lorrains tout en parlant la langue des pouvoirs politiques. Dans ce combat pour une identité personnelle que reniaient les traités, les ordonnances et les arrêtés, les institutrices de Saint-Jean, profondément insérées dans ces milieux attachés à leur patrimoine linguistique et à leur particularité d'annexés, servirent de tampon : avant 1870, elles préparèrent les mentalités à l'accueil de la langue nationale au rythme des intéressés dont elles respectaient les lenteurs et parfois l'obstination à ne pas comprendre (1) ; après 1870, elles restèrent les témoins du passé national dont elles se firent les messagères par leur présence et dont elles conservèrent -

(1) Dans son Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine, Paul Lévy conclut que la " lenteur est l'un des traits marquants de l'évolution linguistique " et qu'en matière de politique linguistique " l'abnégation et la patience sont les premières vertus qu'il faut avoir ". op.cit. p508.

les valeurs humaines, spirituelles et linguistiques , les transmettant au besoin, à qui le souhaitait.

La congrégation sortit de ces conflits, purifiée, diplômée et surtout raffermie dans sa mission. Elle avait perdu la presque totalité des prérogatives de la loi Falloux, l'initiative pédagogique, la liberté linguistique, l'aptitude à sanctionner la compétence professionnelle de son personnel, le droit de créer des postes sur simple demande des communes.

Ses gains, pour amers qu'ils parurent, furent pourtant appréciables . L'institut conservait son droit d'enseigner, la capacité de présenter une liste de personnel à placer, à muter ou à retirer des postes. Il s'enrichit d'un personnel qualifié, formé dans ses propres écoles et hautement rompu aux méthodes d'enseignement alors d'avant-garde dans le monde pédagogique de ce temps; il se diversifia en secteur d'activité , s'élargit en nombre et en provenance nationale . En 1918, la congrégation compte 1263 membres , dont deux bonnes centaines travaillant à l'étranger. Enfin la maison conservait la confiance populaire qu'elle s'était acquise depuis le début du siècle ; on continua de s'en remettre à ses institutrices pour ouvrir leurs enfants aux valeurs spirituelles et chrétiennes de leur monde que commençaient à secouer les nouveaux courants d'idées.

Si elle se tira de ces situations si difficiles parfois et toujours éprouvantes, la congrégation le devait à sa foi profonde aux vues de la Providence dont des supérieurs lucides et dévoués se firent les instruments. Elle le devait à tous ses membres animés d'un véritable attachement à leur mission d'éducation populaire ; elle le devait

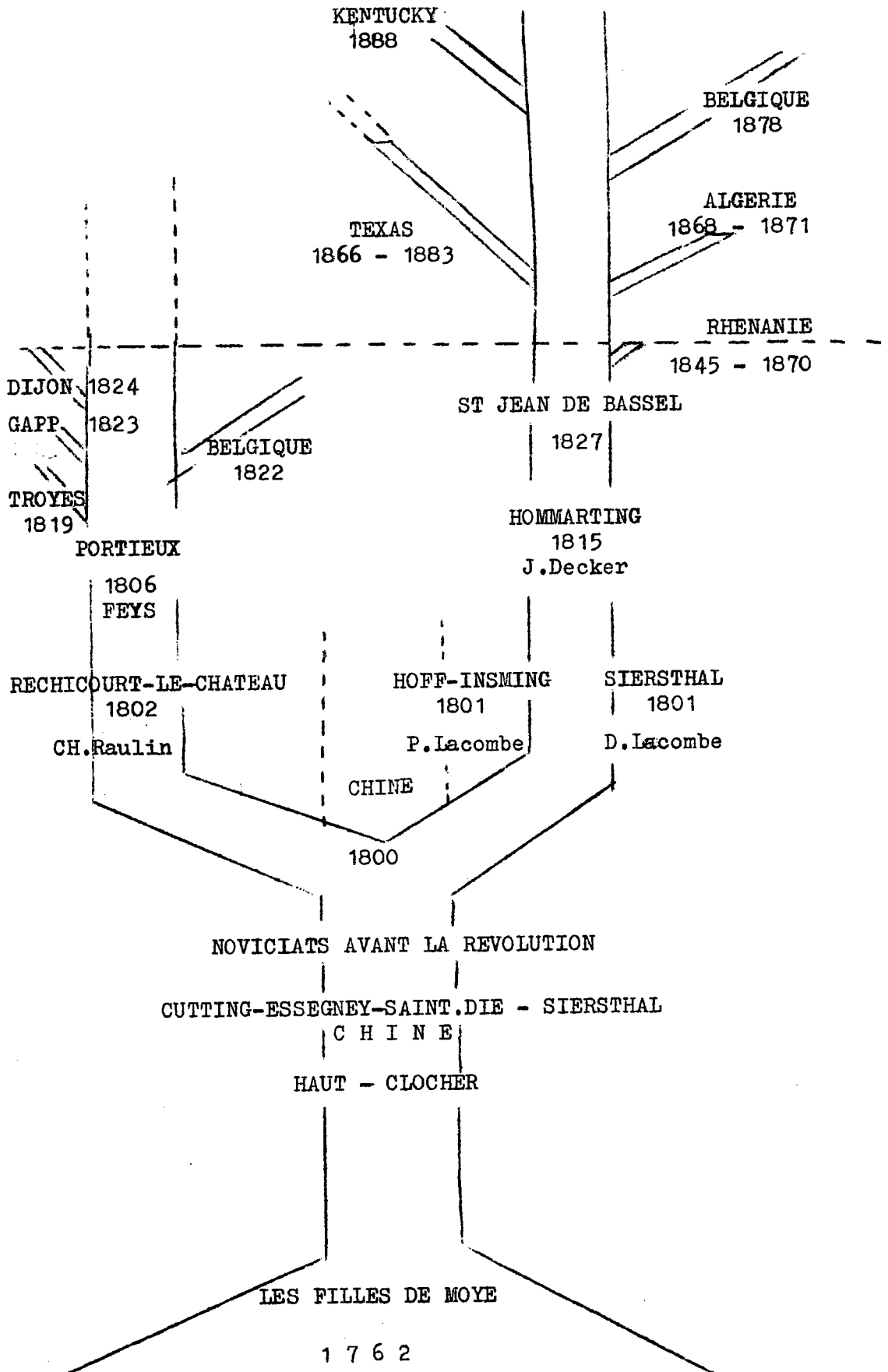
enfin et surtout à la spiritualité ouverte et dynamique de Moye tournée prioritairement vers le bien de l'enfant. Son projet ne pouvait que réussir.

Et si Jean Martin Moye vivait aujourd'hui, vers quels enfants se tournerait-il ? A l'écoute de quels pauvres " tels qu'ils sont " se mettrait-il ? La famille, l'école et la société du XX^e siècle ont donné un autre visage de pauvreté à l'enfant. Il appartient à la famille, à l'école, à la société tout entière de le sauver de sa cage dorée moderne . Qui percevra son appel ? Qui se mettra à son service dans le désintéressement le plus absolu ? Qui tentera cette aventure exceptionnelle qu'est l'éducation totale d'un enfant ? La ruée vers les congrégations religieuses s'adonnant à ce genre d'activité est terminée. Il faut pour - tant en assurer la relève sous quelque forme que ce fût .L'enfant d'aujourd'hui , c'est le parent, le citoyen , l'homme de demain . Il vaut la peine qu'on se penche sur lui.

* * * * *

A N N E X E S

LES FILLES DE LA PROVIDENCE DE MOYE AU XIX^{de} SIECLE

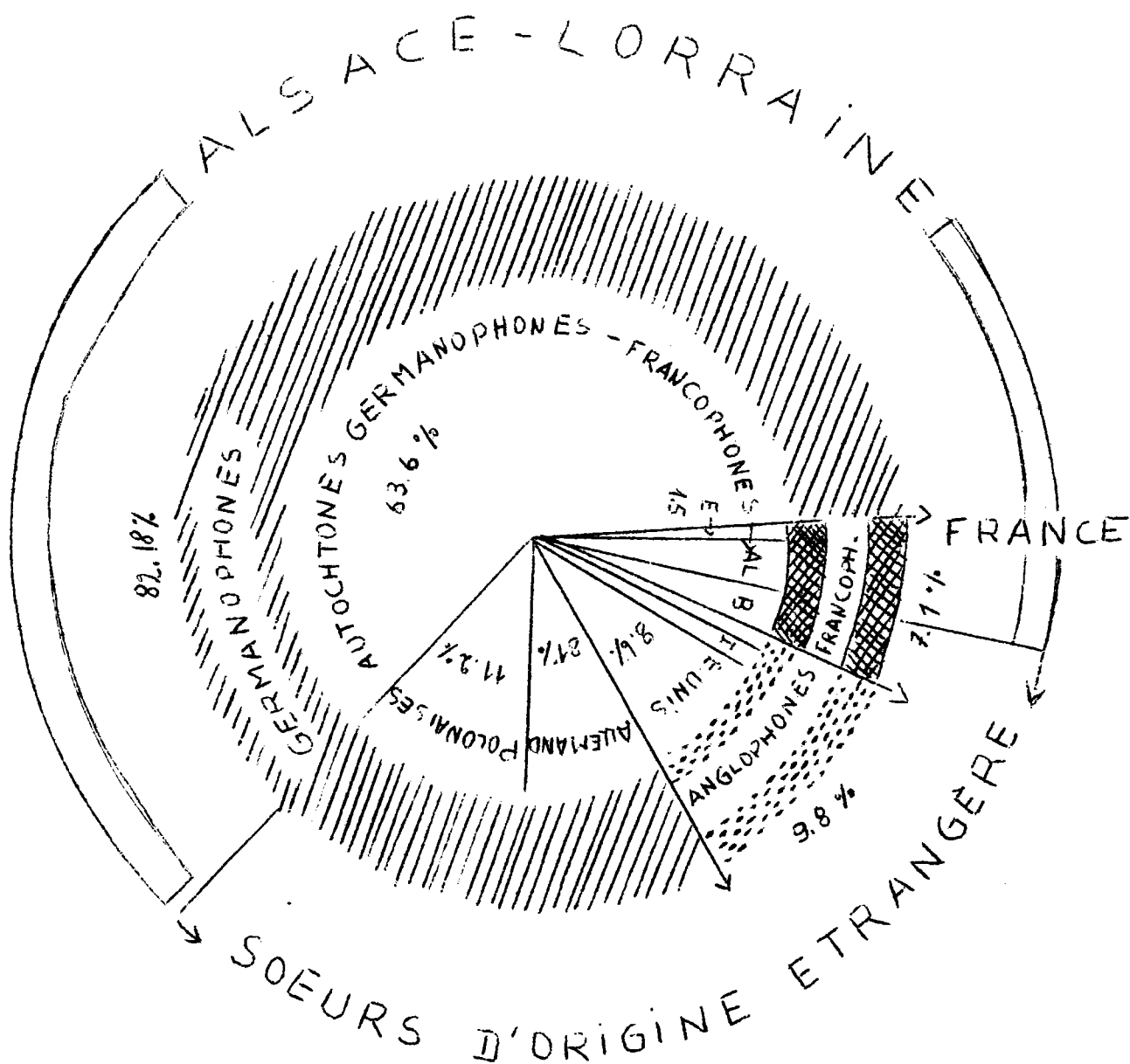


Costume des Filles de la Providence de Saint Jean-de-Bassel
1827 - 1890



DIVERSITE NATIONALE DANS LA CONGREGATION DEPUIS L'ANNEXION

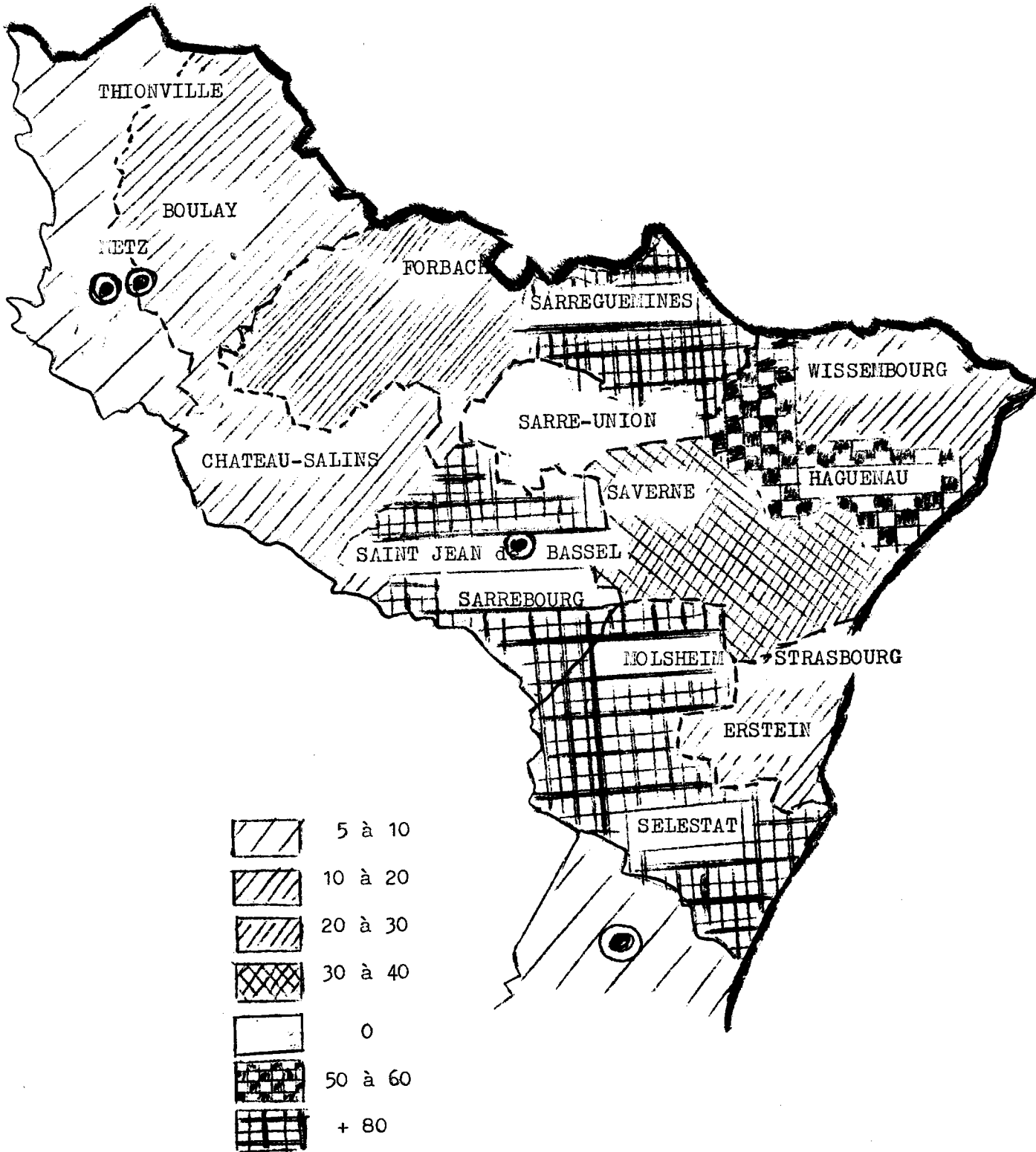
1870 - 1918



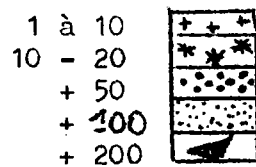
Sources : Registres III, IV et V des Procès Verbaux de profession ,
713 Professes des vœux annuels de 1900 à 1914 .

GEOGRAPHIE DU RECRUTEMENT EN ALSACE - LORRAINE

DE 1900 A 1914



GEOGRAPHIE DU RECRUTEMENT DANS LE MONDE
SAINT JEAN-DE-BASSEL
1900-1914



S O U R C E S E T B I B L I O G R A P H I E

I . A R C H I V E S

1 . Archives Départementales du Bas-Rhin

Série AL 105

Série AL 87 4807

Série T K 8

Série T Affaires générales - Canton de Brumath
 - Canton de Haguenau
 - Canton de Sélestat
 - Canton de Villé

Série T Règlement et Instructions Rectorales sur l'Emploi
 du Temps dans les écoles publiques primaires de
 l'Académie de Strasbourg 5.II.1860 , Tableaux I et II

Série T Fonds du Rectorat

2 . Archives Départementales de la Moselle

Série AL Fonds de la Présidence de Lorraine

Série AL 105 : 26 208

32 232

41 298 - 498 - 535

Sous-Série 9 AL : Instruction Publique

71 - 74 - 75 - 81 - 82

Série T Rapport annuel

1 T 15 - 55

2 T 1 - 12 - 88

12 Z 107

15 Z AL

119 M

3 . Archives Départementales de Meurthe et Moselle

Série T Liasse Ecoles Primaires

- Registre des minutes notariales 1819-1870

- Dons, legs, échanges, ventes, administration générale

- Registre des actes de Décès.

- 4 . Archives de l'Evêché de Metz : Liasse " rapports annuels "
 - 5 . Archives de l'Evêché de Nancy : carton " Saint-Jean-de-Bassel "
 - 6 . Archives de l'Evêché de Strasbourg : carton St Jean-de-Bassel
 - 7 . Archives de Portieux : Enquête 1972
 - 8 . Archives de Ribeauvillé : Enquête 1972
 - 9 . Archives St Ann Convent - Melbourne Kentucky Enquête O'Dowd
- 10 . Arcives Nationales F 19 6297
 F 19 6347
 F 692

11 . ARCHIVES DU COUVENT DES SOEURS DE LA DIVINE PROVIDENCE DE

S A I N T - J E A N - D E - B A S S E L

- Dossiers - Affaires Scolaires 1870-1918 : lettres des Présidences
 - Schlemmer
 - Blum
 - Lettres d'obédience
- Dossiers - Fondations en :
 - Algérie
 - Amérique Kentucky
 - Amérique Texas
 - Belgique
- Dossiers - Supérieurs ecclésiastiques
 - Decker
 - Dellès
 - Boyon
 - Grusy
 - Larvette
 - Michel
 - Evêché de Metz
 - Evêché de Covington
 - Evêché de Providence Rhode Island
- Dossiers - Supérieures générales
 - Eck, soeur Constantine
 - Gand , soeur Basilisse
 - Frache , soeur Adrienne
 - Houlné, soeur Anna
 - Houlné, soeur Maria - Correspondance Providence et Kentucky
 - Sander , soeur Savinie
 - Schmitt, soeur Mathilde - Correspondance Amérique
- Manuscrits, Mémoires, Témoignages :
 - Etat général de la Congrégation
 - Conférences pédagogiques
 - Bastien , Decker, Gérôme, Grusy, Haag, Huffner,
 - Kammerlocher, Kubler, Lanoix, Léon, Marchand et Le-
 - gardeur, Martin, Meyer sr Carmella, Meyer sr Louise
 - Gabrielle, Schmitt ,Weiten, Pecq sr X.

Registres -(manuscrits reliés) :
 Comptes-rendus des délibérations du chapitre
 général d'affaires et d'élection
 Décès
 Inscriptions
 Grusy : deux manuscrits sur l'état général de la
 congrégation entre 1845 et 1850
 Postes et Placements
 Procès verbaux de profession religieuse I à V

Plans de cadastre, Plan Haentzler " Situation du couvent de
 Saint Jean-de-Bassel "

Divers : album, vues, tableaux, récompenses ho-
 norifiques, coupures de journaux, ...

Fiches individuelles : 1870-1925

II - S O U R C E S D I V E R S E S

1 . Sources manuscrites :

Annales de l'Ecole Annexe de Saint Jean-de-Bassel 1887-1918
 Annales des Communautés d'Alsace, de Lorraine, de Belgique
 Annals St Ann Convent CDP - Melbourne Kentucky
 ANNALES de la congrégation de Saint Jean-de-Bassel par année
 à partir de leur création en 1885
 Catéchisme des voeux à l'usage du noviciat (P.COTEL version all.)
 Précis de pédagogie : cours universitaires pris par une soeur,
 manuscrit à deux cents pages sans date ni signature.

2 . Sources imprimées :

Annales des soeurs de la Providence de Portieux (Vosges) fondée
 en 1762 par le Vénérable Jean-Martin Moÿe - EPINAL 1909 T.I et II

Cahiers I, II, III, IV, V
 Notions de psychologie et de pédagogie à l'usage des écoles
 normales belges , Soeur CHANTAL

Carnet-Règlement à l'usage des soeurs de la divine Providence de
 Saint Jean-de-Bassel.

COTEL P. Catéchisme des voeux à l'usage des personnes consacrées
 à Dieu dans l'état religieux. BRUXELLES (Version française)

Constitutions et Directoire de l'Institut des soeurs de la Pro-
 vidence établi à Saint Jean-de-Bassel Diocèse de Nancy
 NANCY 1876

Constitutions et Directoire de l'Institut des soeurs de la Pro-
 vidence établi à Saint Jean-de-Bassel Diocèse de Metz
 SARREBOURG 1884

- Le Directoire des soeurs de la Providence de Portieux contenant les ouvrages écrits pour elles par M.Moye, prêtre, missionnaire apostolique, leur fondateur, recueillis et corrigés avec une introduction par M.l'Abbé Puy-Pény chanoine, vicaire-général de Saint-Dié PORTIEUX 1858
- Le Directoire des soeurs de la Providence de Portieux contenant les ouvrages écrits pour elles par M.Moÿe, prêtre, missionnaire apostolique, leur fondateur, recueillis et corrigés, avec une introduction par M.l'Abbé Puy-Pény, chanoine, vicaire-général de Saint-Dié, Deuxième édition, revue et corrigée par l'auteur de la Vie de M.Moÿe PARIS 1874
- Direktorium des Schwestern von der göttlichen Vorsehung zu Rappoltsweiler - Directoire des soeurs de la divine Providence de Ribeauvillé COLMAR 1910
- Guide pratique des Ecoles Libres, Oeuvres et Communautés, diocèses de Strasbourg, Nancy, Metz, MARSEILLE 1950
- GRUBER M.J. Congrégation des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel 1900- 1914 mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Metz - 1972
- Journaux (articles)
 Der Elsässer N° 419 1903
 Le Lorrain N° 99 1903 - 13.VII.1904 ; 16.21.28.I.1905; 1906
 Lothringer Volksstimme N° 98 1903 ; 14.I.1913; 27.V.1905
 Magdeburgische Zeitung N° 438 1892
 Metzger Volksstimme 30.IV.1913
 Courrier de l'Escault 1907 ; 1908; 1909.
 Moniteur de la Moselle 10.XII.1868
 Strasburger Neue Zeitung 9.V.1913 ; 29.IV.1913
 Strasburger Post N°635 2.VI.1911
- KIEFFER E. l'abbé Jean Decker 1766-1844 et la congrégation de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel - (Palquette)
- Manuel de Prières à l'usage des soeurs de la Providence de Saint Jean-de-Bassel METZ 1895
- MOLTES D.et FRINDEL E. Un exemple d'adaptation scolaire à une ethnologie minoritaire Les religieuses enseignantes de Ribeauvillé (63 pages photocopiées)
- Ordens-Regeln der Schwestern der göttlichen Vorsicht wovon das Mutterhaus in St.Johann-Bassel (Murthe) kurz verfasst und meistens gezogen aus den Schriften ihres frommen Stifters, des ehemalig.Priesters des Bistums Metz, Missionarius in China und in genannten Bisthume STRASSBURG 1839
- Opuscule dactylographié et non relié "50 ans de présence au Kentucky des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel" l' étude ne porte aucun titre et est rédigée en langue anglaise.

- Pétition en faveur de l'enseignement simultané du français et de l'allemand (Bibliot.administr. ADM)
- Règlement pour les écoles primaires de l'arrondissement de Sarreguemines 1833-1837 (B.A. H 344 ADM)
- Statuts des soeurs de la Providence instituées par M.Moye, prêtre, missionnaire apostolique, précédés de l'historique de leur établissement, tant en Europe qu'en Chine ; et des lettres de M.Moye, contenant les règles de conduite qu'il prescrit aux Soeurs SAINT-DIEZ 1826
- Die Verwaltung des niederen Unterrichts in Elsass-Lothringen von 1871 bis 1878 STRASBOURG 1879

III - BIBLIOGRAPHIE

- ABEL A.M. La pauvreté dans la pensée et l'oeuvre de Jean Martin Moye 1730-1793 Thèse pour le Doctorat de III^e siècle (Histoire) - PARIS 1972
- ALEC MELLOR Histoire de l'anticléricalisme PARIS 1966
- ANDRE M. Il cherchait des pierres PARIS 1957
- AUGUIN E. L'épiscopat de Mgr Foulon à Nancy 1867-1882 NANCY 1882
- BAIER (Dr.) Das Unterrichtswesen in Elsass-Lothringen Tome II
- BARRES M. Colette Baudoche
- BAZIN R. Les Oberlé
- BEAUJOUR M. La France contemporaine Collection U 2
- BENOIT L. La chapelle castrale de Fénétrange NANCY
- BIHLMAYER C. et H. TUCHLE Histoire de l'Eglise Tome IV
Traduit de l'allemand " Kirchengeschichte " MULHOUSE 1967
- BLUM H. Gesetze , Verordnungen und Verfügungen betreffend des niederen Unterrichtswesen in Elsass - Lothringen 2^e édition STRASBOURG 1911
- CALLAHAN M.G. The history of the Sisters of Divine Providence - San Antonio ; SAN ANTONIO TEXAS 1955
- CAUVIN M. Le renouveau pédagogique en Allemagne de 1890 à 1933 Collection U 2 1971
- CHARACTER SKETCHES Mgr MAES KENTUCKY 1915

- CHARRIER CH. et HERBINIERT-LEBERT La pédagogie vécue à l'école des petits ; STA AMAND 1960
- CONTAMINE H. Metz et la Moselle de 1814 à 1870 Tome I NANCY 1932
- COLLIN (Chanoine) Mgr François Louis Fleck METZ 1899
- CRESSOT J. L'école à classe unique et l'école à deux classes - Cahiers de pédagogie moderne 4^{ie} édition
- DEBESSE M. Psychologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence Cahiers de pédagogie moderne PARIS 1967
- DUPONT P. (éd.) Les maîtres de l'enfance par un inspecteur d'académie honoraire PARIS 1881
- DOMMANGET M. Des écoles de filles - Des brevets de capacité - Des Lettres d'obédience METZ 1864
- EICH J. Le petit séminaire de Montigny-les-Metz 1854-1954 METZ 1954
- FOUCAULT A.G. Le vénérable Jean Martin Moye Une âme d'apôtre METZ 1901
- GERARD Cl. La Lorraine chez Arthaud 1964
- GOYAU G. Jean Martin Moye Missionnaire en Chine PARIS , SAINT.- DIE 1937
- GROSDIDER DE MATONS M. Une âme lorraine PARIS 1956
- GROSSE Fr. (abbé) Petite étude sur l'instruction élémentaire en Alsace-Lorraine METZ 1879
- GUENNOU J. Une spiritualité de missionnaire Le bienheureux Jean-Martin Moye PARIS 1970
- HERBER D. Der Beruf der Lehrerin PADEBORN 1905
- KAHL D.W. Das Lehrerseminar zu Phalsburg 1876-1901 SABERN 1901
- KERNEL M. Un projet de vie selon la Providence Le Directoire de Jean-Martin Moye 1790-1793 Thèse de III^{ie} cycle Théologie STRASBOURG 1974
- LALLAMAND PP - NOEL M. Pont-à-Mousson LYON 1968
- LAMOTTE-MEISSAS-MICHELOT Manuel des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire supérieur 6^{ie} édition PARIS 1847
- LATREILLE A., J.R. PALANQUE , E.DELARUELLE, R.REMOND
Histoire du catholicisme en France Tome III La période contemporaine Ed. Spes PARIS 1962
- LE PICHON J. Regards sur l'histoire de l'école catholique UNAPEL RENNES

- LEON A. Histoire de l'enseignement en France, Que sais-je ? N° 393
- LEVY P. Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine PARIS 1929
Tome II De la Révolution française à 1910
- LUCHINI A. Les religieuses en France PARIS 1970
- MABON J. Administration et législation scolaire Ed. de l'École
- MARCHAL J. (abbé) Vie de M. l'Abbé Moÿe de la société des missions-étrangères fondateur de la congrégation des soeurs de la Providence en Lorraine, et les Vierges chrétiennes directrices des écoles de filles au Su-Tchuen, en Chine PARIS 1872
- MARTIN E. Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié NANCY 1909
- MATHIAS F.X. L'extraordinaire musicien de Dieu STRASBOURG 1960
- MAY G. La lutte pour le français en Lorraine avant 1870.
- NEEB J. Memoirs of the fifty years congregation of the Sisters of Divine Providence San Antonio Texas 1866-1916
SAN ANTONIO 1916
- NIGETET H. Geschichte des lothringinschen Lehrerseminars von 1821-1896 METZ 1896
- NOUWEN Fr.S-Ph. (abbé) Manuel pratique pour l'éducation des jeunes filles comprenant la méthodologie et la didactique, ouvrage couronné au congrès catholique à Malines 3^{es} SESS. 2^e éd. 1867
LIEGE - PARIS 1870
- OZOUF J. Nous les maîtres d'école Julliard 1967
- OZOUF M. L'École, l'Eglise et la République 1871-1914 PARIS 1963
- PINET A. (Insp. de l'enseignement primaire) De l'organisation pédagogique des écoles d'après M. Villemereux, inspecteur général de l'enseignement primaire PARIS 1861
- PROST A. L'enseignement en France de 1800 à 1967 PARIS 1968
- ROAHAN-CHABOT A. de Les écoles de campagne en Lorraine au XVIII^e siècle Thèse de III^e cycle PARIS 1967
- ROHRBACHER (abbé) Histoire universelle de l'Eglise Catholique 2^e éd. PARIS 1853
- ROTH Fr. La présidence de Lorraine dans l'Empire allemand Thèse pour le Doctorat d'Etat 1974 ADM
- RUHLMANN P. Die französische Schule und der Weltkrieg LEIPZIG 1918
- SCHNEIDER (Dr) De la question de l'enseignement de la langue française dans nos provinces du Nord-Est METZ (ADM.B.A.H 2)
Mayaux V. Les deux langues dans les écoles de la Lorraine par un instituteur d'Alsace-Lorraine 1895
- STREBLER J. (Mgr) Alsaciens au Texas STRASBOURG 1975

- SORGIUS M. Die Volksschulen im Elsass von 1798-1870 STRASBURG 1903
- TRIBOUT DE MOREMBERT H. Le diocèse de Metz PARIS 1970
- VERMEIL E. L'Empire allemand 1870-1900 PARIS 1926
- VERRONNAIS (Ed.) Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle METZ 1844
- WAHL A. Problèmes de l'option et de l'émigration des Alsaciens - Lorrains en 1871 - 1872 Thèse de III^e cycle STRASBOURG 1972
- WEBER J.J. (Mgr) Au soir de ma vie PARIS 1970
- WEYLAND F.A. Une âme d'apôtre le vénérable Jean Martin Moye METZ 1901
- WILHELM J. (abbé) La congrégation des soeurs de la divine Providence de Saint Jean-de-Bassel BAR-LE-DUC 1927
- WOLFF A. La loi Falloux et son application en Alsace-Lorraine PARIS 1939
- WOLFRAM u. GIEY Elsass-Lothringischer Atlas Länderskunde - Geschichte und Wirtschaft E-L FRANKFURT / MAIN 1931
- WYTT G. Les cahiers du bilinguisme N° 3 - 1974
- ZIND P. L'enseignement religieux dans l'instruction primaire publique en France de 1850 à 1873 LYON 1971

I N D E X D E S N O M S D E P E R S O N N E S

ABEL A.M.	IV,V, 17, 55, 105, 112.
ALEC WELLS	IX, 281, 316.
ALBRECHT	359 .
ANDRE M.	13, 18.
ARTH CH.(Sr)	293, 317.
AUGUIN	191.
BARDO A.	227.
BARAT M.S.	13.
BAUCH	235, 240, 344.
BAYER ou BAIER	235, 331.
BENK A.J. (Sr)	XI.
BENOIT L.	6.
BENZLER (Mgr)	236, 250, 251, 258.
BERTRAND	156.
BIHLMAYER-TUCHE	273, 274, 284, 305, 315.
BIGARE M. (Sr)	42, 58, 307, 309, 312, 313.
BIRKEMEYER	240.
BISAK	344.
BISMARCK	322, 324, 329, 331, 333.
BLUM	IX, 235, 250, 331, 357.
BOEGLER A.(Sr)	265, 266.
BOUR	96.
BOYON (Abbé)	43.
BOULAY N.(Sr)	308.
BREINIG	366.
CALLAHAN M.G. (Sr)	202, 265, 266, 268, 269, 275, 276, 278, 280, 289, 298, 301, 302, 315.
CASTRO H.	267.
CAUVIN	IX, 344.
CLEMMER	236.
CONRAD	6.
CONTAMINE H.	IX, 90, 91, 92, 129, 135, 137, 141, 142, 144, 154, 166, 188, 192, 367.
CREUTZER	130, 133, 136, 163, 177.
DAMIDIO (Sr)	293.
D'ARBOY (Mgr)	33, 142.
DEANE (Sr)	294.
DECKER J. (abbé)	III, 5, 6, 7, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 31, 39, 52, 101, 102, 103, 104, 146, 148, 149, 150, 151, 153, 155, 189, 199.
DELLES (Chanoine)	240, 249, 344, 364.
DOMMANGET	144.
DOMPMARTIN D.de	6.
DUBUIS Cl.(MGR)	264, 268, 269, 274.

DUPANLOUP (Mgr)	46, 213.
DUPONT DES LOGES(Mgr)	136, 191, 195, 357.
DURUY	42, 47.
ECK Constantine (Sr)	41, 42, 43, 73, 186, 187, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 197, 199, 201, 202, 259, 280, 316, 330, 343.
EICH	331, 345.
ERNST	235, 240, 344, 357.
FALLOUX	V, 47, 65, 100, 101, 158, 171, 172, 174, 333, 357.
FELTIN ST A. (Sr)	265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 276, 277, 278, 279, 287.
FELIX (Père)	275, 276.
FEYS (Abbé)	15, 16, 21.
FLACK G. de	6.
FLECK (Mgr)	345, 347, 350, 353, 360.
FOUCAULT (Mgr)	20, 155, 236.
FOULON (Mgr)	190, 191, 199.
FOURIER P.	13.
FRACHE A. (Sr)	33, 34, 43, 188.
FRESLON	11.
FRITSCH	254.
FREZEN (Mgr)	236.
GAND B. (Sr)	24, 26, 32, 43, 188, 189.
GAPP (Abbé)	13, 16, 17, 18, 145, 37.
GEROME M. (Sr)	25, 26, 27, 51, 173.
GERSON	105.
GERTRUDE (Sr)	256.
GLEYO (Abbé)	53.
GLIMES	319.
GOSSE	319.
GOYAU G.	18, 54, 155, 305? 306, 307.
GRIEDEL	25.
GROSDIDIER DE MATONS	11, 12, 13.
GROSSE F. (Abbé)	IX, 331, 347.
GRUBER M.J.(Sr)	239, 247, 320, 323, 353, 369, 371.
GRUSY P. (Abbé)	16, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 38, 40, 43, 50, 63, 68, 69, 75, 77, 92, 93, 94, 98, 100, 103, 138, 146, 147, 150, 158, 159, 161, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 173, 174, 177, 183, 191, 193, 328.
GUENNOU J. (Abbé)	57, 155.
GUERICKX	323.
GUIZOT	97, 101, 149.
HAAG Ph. (Sr)	23, 46.
HAENTZLER	200.
HAMM	188.
HAMON	230.
HANRIOT	130, 175.
HARKINGS (Mgr)	251, 289.
HARTMANN	189.

HERTZOG E. (Sr)	309, 311, 321, 313.
HOULNE A. (Sr)	26, 34, 43, 193, 196, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 239, 240, 245, 251, 260, 261, 283, 284, 293, 295, 298, 300, 338.
HOULNE M. (Sr)	237, 251, 252, 253, 255, 259, 261, 296, 297.
HUFFNER (Sr)	34, 51, 73, 74, 187.
HULLEY	233.
ISY de ZEGWART	319.
JANTON	340.
JAUFFRET (Mgr)	11, 13.
JAUNEZ	130.
KAHL	331.
KAMMERLOCHER (Sr)	8, 34, 37, 46, 47, 103, 187, 255.
KARST (Mgr)	235, 249.
KELLER	277.
KENNEDY-PATTERSON	301.
KERNEL M. (Sr)	V, 56, 218.
KESLER (Sr)	308.
KIEFFER E. (Chanoine)	6, 7, 17, 23, 30.
KLEIN J.J.	7.
KORUM (Mgr)	233.
KREMP L. (Abbé)	13, 16.
KUBLER (Sr)	187, 191, 196.
LACOMBE D. (Abbé)	9, 12, 16.
LACOMBE P. (Abbé)	9, 12, 16, 19, 23.
LALLEMAND P.	25, 32.
LANOIX A. (Sr)	368, 369.
LATREILLE A.	IX, 234, 281, 282.
LENTZ	366.
LARVETTE Ch. (Abbé)	16, 31, 32, 33, 103, 146, 174.
LEGARDEUR (Sr)	53.
LEON A.	170.
LEON XIII	232 .
LEVY P.	IX, XIII, 140, 331, 344.
L'HUILLIER	34.
LOUYCT (Abbé)	11, 12.
LORRAIN	33.
MAIRE G. (Sr)	25.
MAC MAHON	306.
MACE J.	315.
MAES (Mgr)	245, 246, 250, 251, 255, 258, 287, 290, 291, 292, 303, 319, 364.
MAGGIOLLO	130, 134, 175.
MARBACH (Mgr)	236.
MARCHAL J.	14, 17, 146, 155, 194, 202.
MARCHAND (Sr)	53, 104.
MATHIAS F.X. (Chan.)	230, 255, 257.
MASSON (Abbé)	139.

MAY G.	IX, 134, 135, 137, 141, 142, 143, 144, 145, 176.
MARTIN E. (Abbé)	190, 305, 306, 366.
MEJANES	11, 13.
MEYER (Srs)	365, 366, 367.
MICHEL N. (Abbé)	16, 33, 34, 37, 146, 172, 176, 198, 219, 307, 308.
MCELLER Von	338.
MOLLAT	IV.
MOLTES (Sr)	341.
MOYE J.M. (Abbé)	I, II, III, IV, V, VI, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 52, 54, 55, 56, 57, 81, 88, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 114, 116, 117, 118, 141, 146, 148, 382.
NNEB J. (Sr)	265, 268, 269, 270, 271, 275, 276, 277, 278, 289, 290, 291, 297, 300.
NERAZ (Mgr)	278, 279, 293.
NIEGETET H.	49, 50, 97, 210, 331.
OBRY (Chanoine)	34.
O'DOWD (Sr)	303.
O'SHAUGNESSY (Sr)	256, 299.
D'OSMOND (Mgr)	10.
OZOUF J.	IX, 78, 212.
OZOUF M.	40, 80.
PROST A.	IX, 39, 45, 46, 64, 65, 98, 99, 152, 154, 156, 166, 170, 212.
PELLICIER (Mgr)	276, 278.
PIE IX, PIE X	193, 229.
PINCK E.	277.
PINET A.	44.
POIDEVIN R.	XI.
POIROT M. (Sr)	12, 24.
PUTTELKOW	240.
PUTTKAMMER Von	215, 357, 360.
ROTH Fr.	IX, 63, 185, 244, 285, 345, 355, 357.
RAULIN (Chanoine)	9, 16, 53.
RICHTER	358.
ROHAN CHABOT A. de	8, 10, 155.
SANDER S. (Sr)	24.
SCHLEMMER	235, 240, 249, 250, 344, 357, 358, 364.
SCHMITT M. (Sr)	16, 34, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 260, 292.
SCHNEIDER	144, 145.
SCHROD	236.
SCHULTZ	267.
SOLMS BRAUNFELS	272.
SOURIER Fr.	7.
STEHLE	236.
STREBLER J. (Mgr)	266, 267, 268, 270, 275, 278.
TAILLEUR A.V. (Sr)	12.
THIERS	99.

ULRICH L. (Sr)	308.
VAMY	9, 10.
VATELOT (Chanoine)	I, 13.
VEREYSSSE	212.
VERRONNAIS	66, 67, 78, 83.
VEUILLOT	307, 308.
VOULOT	152, 154.
WAHL A.	184, 313.
WALTER Fl. (Sr)	277, 279.
WAMBACH	323.
WEITEN E. (Sr)	28, 64, 65, 66, 70, 78.
WELTEN	140.
WERNER de MERODE	318.
WEYLAND F.A.	110, 155.
WILHELM J. (Abbé)	8, 26, 27, 30, 31, 33, 34, 35, 59, 74, 103, 130, 183, 188, 198, 218, 238, 243, 244, 336.
WOLFF A.	IX, 331, 337.
WOYTT G.	48.
XAINTONGE A. de (Sr)	13.
ZIND P.	IX, 212, 265, 282, 315.

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION	PP.I.XIII
Abréviations	F.XIV
PREMIERE PARTIE : UNE JEUNE INSTITUTION ENSEIGNANTE DE L'EST QUI DEFINIT SES STRUCTURES 1827 - 1870	
CHAPITRE I : UNE CONGREGATION ENSEIGNANTE DE L'EST AU LENDEMAIN DE SA FONDATION	
I. LES PROVIDENTES DE MOYE EN LORRAINE ALLEMANDE	
1. VERS UNE IDENTITE CIVILE ET RELIGIEUSE.	
a) Leur terre d'élection : un vieux site monastique	PP.5 . 8
b) Des institutrices chrétiennes dirigées par des ecclésiastiques	PP. 8.10
c) Tentative d'assimilation aux associations diocésaines	PP.10.15
2. LES DIRECTEURS DE SAINT-JEAN FACE AU PROJET INITIAL	
a) Jean DECKER : 1802 - 1844	PP.17.24
b) L'abbé Pierre GRUSY : 1845 - 1850	PP.24.31
c) Christophe LARVETTE : 1850 - 1863	PP.31.33
d) Nicolas MICHEL : 1863 - 1870	PP.33.38
II. PREPARATION D'UNE FILLE DE MOYE A SA CARRIERE D'INSTITUTRICE	
1. FORMATION PROFESSIONNELLE : L'ELEVE-MAITRESSE	
a) Contenu de la formation professionnelle	PP.39.40
b) Le matériel pédagogique en usage	PP.40.45
c) Origine géographique des élèves	PP.46.50
2. FORMATION RELIGIEUSE : LA NOVICE	
a) Initiation à travers la spiritualité du fondateur	PP.51.56
b) La novice à pied d'oeuvre	1P.56.59
c) Une charte, un code	PP.60.62
CHAPITRE II : LA CONGREGATION DE SAINT JEAN-DE-BASSEL AU SERVICE DE L'ENFANCE RURALE	

I . L'INSTITUTRICE ENTRANT EN FONCTION

1. LES CONDITIONS MATERIELLES
 - a)Une vie pauvre PP.65.77
 - b)Une vie de solitude PP.78.91
 - c)Un salaire plus que modique PP.91.96
2. SA COMPETENCE PROFESSIONNELLE
 - a)Le maître d'école au XIX^è siècle PP.97 . 99
 - b)L'institutrice de Saint-Jean PP.99 .102
 - c)Ses directives pédagogiques de première main PP.103.118

II. UN ENSEIGNEMENT PARTICULIER AUX REGIONS GERMANOPHONES

1. UNE METHODE ATTACHEE A L'HISTOIRE LOCALE
 - a)La méthode " comparée " PP.119.120
 - b)L'emploi du temps à l'intérieur du programme P.121.123
2. SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS DANS LES ECOLES DE LA PARTIE ALLEMANDE
 - a)Pourquoi le français ne progresse-t-il pas ? PP.123.125
 - b)Des méthodes à employer dans les différentes matières et sections PP.125.126
 - c)Attitude générale à adopter devant l'enseignement du français PP.127.128

CHAPITRE III : L'INSTITUTION FACE AU PROBLEME SCOLAIRE REGIONAL

I . L'INTRODUCTION DU FRANCAIS

1. PLACE DU FRANCAIS EN SECTEUR GERMANOPHONE
 - a)Priorité à la langue maternelle PP.133.134
 - b)Les foyers de résistance PP.134.138
 - c)Les institutrices de Saint-Jean PP.138.139
2. LE PROCES DE COMPETENCE
 - a)Du côté de l'autorité administrative PP.140.143
 - b)Vers un éclairage bilatéral de leur compétence réelle PP.143.146

II. TROIS JALONS DE MUTATION : 1836 - 1845 - 1863

1. 1836 . DECKER OU LE PREMIER APPEL A LA REFORME
 - a)"Sans être de françaises toutes faites " PP.149.153
 - b)"Céder leur place pour un plus grand bien " PP.154.158
2. 1845 . GRUSY HERITIER DU PASSE
 - a)Pierre Grusy fait le point PP.159.166
 - b)Malaise général dans la politique scolaire PP.167.172
3. 1863. L'ABBE MICHEL OU LE TRIOMPHE DU FRANCAIS
 - a)Une période de mise en veilleuse PP.173.175
 - b)L'ultime alignement PP.175.178

DEUXIEME PARTIE : SAINT JEAN-DE-BASSEL AU TEMPS DE L'ANNEXION

CHAPITRE IV : ROLE DETERMINANT DES PERSONNALITES AYANT DIRIGE LA
CONGREGATION ENTRE 1870 ET 1918

I . TRENTE ANS DE PROSPERITE

1. SCEUR CONSTANTINE ECK : 1868-1885
 - a) Son profil psychologique et humain PP.186.192
 - b) Le renouveau intérieur PP.192.202
 - a') Le costume religieux
 - b') Le domaine de la spiritualité
 - c') Les travaux d'agrandissement
2. SCEUR ANNA HOULNE : 1885-1903
 - a) Une lente ascension PP.204.219
 - b) Soeur Anna, supérieure générale PP.220.236

II. DEUX GENERALATS CONTRAIRES

1. SCEUR MATHILDE SCHMITT : 1903-1909
 - a) Des initiatives intérieures courageuses PP.238.243
 - b) Une administration contestée PP.243.251
2. SCEUR MARIA HOULNE : 1909-1918
 - a) Soeur Maria Houlné, co-fondatrice en Amérique PP.251.253
 - b) Soeur Maria Houlné, supérieure générale PP.253.259

CHAPITRE V : EXPANSION DE LA CONGREGATION - LES IMPLANTATIONS
A L'ETRANGER

I . LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE : TERRE DE MISSION, TERRE D'ESPOIR

1. LA BRANCHE "MOYE " AU TEXAS
 - a, Genèse de l'implantation PP.266.275
 - b) Vers l'émancipation PP.275.282
2. LA FONDATION "MOYE" AU KENTUCKY
 - a) Une fondation tributaire du Kulturkampf PP.282.298
 - b) Développement de la fondation "Moye" aux Etats-Unis d'Amérique PP.298.304

II . IA FONDATION "MOYE" EN ALGERIE

- a) Les projets missionnaires de Mgr Lavigerie PP.305.307
- b) Création des postes de Rovigo, Cherchel , PP.307.314
Sidi-Moussa

III. SAINT-JEAN EN BELGIQUE

- a) Genèse de l'implantation PP.317.319
- b) Développement de la province belge PP.320.325

CHAPITRE IV : LES GRANDS PROBLEMES

I . LA CONGREGATION FACE AUX PROBLEMES SCOLAIRES

- 1. UNE NOUVELLE LEGISLATION
 - a) Lois et ordonnances PP.331.336
 - b) Incidences dans la congrégation PP.336.346
- 2. LES MESURES D'EXCEPTION
 - a) Intervention de Mgr Fleck, évêque de Metz PP.347.355
 - b) La chasse au français PP.355.369

C O N C L U S I O N G E N E R A L E PP.373.382

A N N E X E : Planches

S O U R C E S E T B I B L I O G R A P H I E

- I. ARCHIVES..... P.384
- II. SOURCES DIVERSES..... P.386
- III. BIBLIOGRAPHIE..... P.388

I N D E X D E S N O M S D E P E R S O N N E S P.392

T A B L E D E S M A T I E R E S P.397